



La Stratégie Régionale pour la **Biodiversité** du Grand Est

2021

Bilan

Préambule

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB), adoptée en 2020, constitue un cadre commun d'intervention pour l'ensemble des acteurs de la biodiversité de la région Grand Est.

L'élaboration de cette stratégie a été pilotée par le Collectif Régional pour la Biodiversité composé de la Région Grand Est, de l'État, des trois Agences de l'Eau du territoire du Grand Est et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Ce Collectif assure désormais la mise en œuvre de la SRB, en veillant à son déploiement notamment sous la forme d'un rapportage annuel.

En vue d'y répondre, cette production présente l'état d'avancement en décembre 2021 des différentes composantes de la SRB (*cf. schéma ci-dessous*).

Axe stratégique A - Protéger l'existant • 7 défis • 45 actions structurantes	Axe stratégique B - Reconquérir les milieux dégradés • 8 défis • 57 actions structurantes	Axe stratégique C - Mieux connaître pour agir • 4 défis • 15 actions structurantes
Axe stratégique D - Limiter les pressions • 6 défis • 32 actions structurantes	Axe stratégique E - Mobiliser tous les acteurs • 7 défis • 28 actions structurantes	Axe stratégique F - Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité • 4 défis • 18 actions structurantes

La structure de ce bilan est similaire à la structuration de la SRB, et plus particulièrement à sa feuille de route définie pour la période 2020-2023. Les 6 axes stratégiques structurent les 36 défis et les 195 actions identifiées pour les relever.

Le présent document propose de rendre compte des réalisations de l'année 2021. Comme pour le premier bilan, une approche de quantification des actions a été réalisée en se basant sur des taux prédéfinis (0, 15, 25, 50, 75 et 100 %) et différents indicateurs de suivi, permettant ainsi de présenter l'avancement des défis. Les axes structurants font eux l'objet d'un bilan chiffré suivi d'une conclusion. Plusieurs actions dont l'avancement a été jugé conséquent au cours de l'année 2021 sont valorisées dans ce bilan sous la forme d'articles.

Suite à la structuration de l'Observatoire Grand Est de la biodiversité (OGEB), des travaux de mise en cohérence des indicateurs de suivi de la SRB avec ceux de l'OGEB ont été menés. Le présent bilan prend en compte ces travaux.

La présente production est le résultat d'un travail de synthèse réalisé par le Collectif Régional pour la Biodiversité à une échelle régionale, le contenu de certaines actions peut par conséquent ne pas être exhaustif.

Table des matières

<i>Préambule</i>	<i>2</i>
<i>Liste des sigles</i>	<i>4</i>
<i>Axe stratégique A - Protéger l'existant</i>	<i>9</i>
<i>Axe stratégique B - Reconquérir les milieux dégradés</i>	<i>34</i>
<i>Axe stratégique C - Mieux connaître pour agir</i>	<i>66</i>
<i>Axe stratégique D - Limiter les pressions</i>	<i>77</i>
<i>Axe stratégique E - Mobiliser tous les acteurs</i>	<i>90</i>
<i>Axe stratégique F - Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité</i>	<i>104</i>
<i>Conclusion</i>	<i>112</i>

Liste des sigles

Acronyme	Nom complet / Signification
AAPTVB	Appel à Projets Trame Verte et Bleue
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
ADEUS	Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise
ADOPTA	Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives
AEs	Agences de l'Eau (présentes sur le territoire du Grand Est)
AERM	Agence de l'Eau Rhin-Meuse
AERMC	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
AESN	Agence de l'Eau Seine-Normandie
AGAPE	Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord
AGURAM	Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle
ANPCEN	Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
APG	Arrêtés de Protection de sites d'intérêt Géologique ou "géotopes"
APHN	Arrêtés de Protection des Habitats Naturels
APN	Associations de Protection de la Nature
APPB	Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope
ARIENA	Réseau associatif d'éducation à la nature et à l'environnement en Alsace
ARPGE	Association Régionale de Pêche du Grand Est
ART	Agence Régionale du Tourisme
ASA	Association Syndicale Autorisée
AU	Agence d'Urbanisme
AUDC	Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération et du Pays de Châlons- en-Champagne
AUDRR	Agence d'Urbanisme de Développement et prospective de la Région Rémoise
AURM	Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne
AVA	Association des Viticulteurs d'Alsace
CAEU	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin
CBA	Conservatoire Botanique d'Alsace
CBN	Conservatoire Botanique National
CBNBP	Conservatoire Botanique du Bassin Parisien
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CD	Conseil Départemental
CDPNAF	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
CEN	Conservatoires d'Espaces Naturels
CENCA	Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne
CENL	Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine
CEREMA	Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CERFE	Centre de Recherche et de Formation en Eco-éthologie
CIVC	Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne
CIM	Commission Internationale de la Meuse
CIPR	Commission Internationale pour la Protection du Rhin
CL	Conservatoire du Littoral
CRAGE	Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est

Acronyme	Nom complet / Signification
CRB	Comité Régional Biodiversité
RÉGION	Conseil Régional Grand Est
CROC	Centre de Recherche et d'Observation sur les Carnivores
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CSA	Conservatoire des Sites Alsaciens
CSRPN	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DDT	Direction Départementale des Territoires
DIR Est	Direction Interdépartementale des Routes de l'Est
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRDJSCS	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CPN	Connaître et Protéger la Nature
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
EDF	Electricité de France
EEDD	Education à l'Environnement et au Développement Durable
EEE	Espèces Exotiques Envahissantes
ENR	Energies Renouvelables
ENS	Espaces Naturels Sensibles
EPAGE	Etablissement Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux
EPAMA	Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPF	Etablissement Public Foncier
EPTB	Etablissement Publics Territoriaux de Bassin
ERC (séquence)	Eviter, Réduire, Compenser
FDC	Fédération Départementale des Chasseurs
FNC	Fédération Nationale des Chasseurs
FRCGE	Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est
FFRP	Fédération Française de Randonnée Pédestre
FREDON	Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
INRA	Institut National de la Recherche en Agronomie
JAGE	Jeunes Agriculteurs du Grand Est
MAE	Mesures Agro-Environnementales
MISEN	Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature
MNE	Meuse Nature Environnement
OFB	Office Français pour la Biodiversité
ODONAT	Office des DOnnées NATuralistes
ONF	Office National des Forêts
PETR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
PLU(i)	Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
PNA	Plan National d'Action
PNF	Parc National des forêts
PNR	Parc Naturel Régional
PNRA	Parc Naturel Régional des Ardennes
PNRBV	Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
PNRFO	Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient
PNRL	Parc Naturel Régional de Lorraine
PNRVN	Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
PNTTD	Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchet
PRA	Plan Régional d'Action
PRFB	Programme Régional de la Forêt et du Bois

Acronyme	Nom complet / Signification
RITTMO	Recherche Innovation Transfert de Technologies pour les Matières fertilisantes Organiques
RMT	Réseau Mixte Technologique
RNN	Réserve Naturelle Régionale
RTE	Réseau de Transport d'Electricité
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCALEN	Agence de développement des territoires Nancy Sud Lorraine
SCOT	Schéma de COhérence Territoriale
SEM	Société d'Economie Mixte
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
TVB	Trames Verte et Bleue
UNEP	Union Nationale des Entreprises du Paysage
UNICEM	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
UFGE	Union Forestière Grand Est
VNF	Voies Navigables de France
ZNIEFF	Zones naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Elaboration d'un projet Life Intégré au service d'une ambition commune : accélérer la mobilisation de tous en faveur de la biodiversité

Contexte

La Stratégie Régionale Biodiversité a mis en lumière la nécessité de préserver l'existant et de restaurer la biodiversité dite ordinaire, notamment dans les milieux agricoles et urbanisés. Le processus d'élaboration de la Stratégie Régionale Biodiversité a souligné les besoins importants de **mobilisation de tous**, aussi bien des décideurs que du grand public.

La **connaissance des espèces et des milieux**, à une échelle pertinente pour l'action, manque pour permettre un suivi de l'état de la biodiversité, l'identification des enjeux clé, le choix des actions les plus pertinentes et, a posteriori, le suivi de l'impact des actions menées.

Enfin, l'**ingénierie écologique** et les connaissances techniques ainsi que les ressources humaines pour identifier les actions pertinentes, formuler des projets et les mettre en œuvre manquent aux acteurs qui souhaitent s'engager dans des actions concrètes de gestion et de préservation de la biodiversité.

Engagement des acteurs, connaissance et ingénierie sont des préalables indispensables à l'action en faveur de la biodiversité.

Le programme LIFE est l'instrument financier de la Commission européenne de soutien aux projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Il s'adresse à des porteurs de projets publics et privés et vise à promouvoir et à financer des projets innovants portant par exemple sur la conservation d'espèces et d'habitats, la protection des sols, l'amélioration de la qualité de l'air ou de l'eau, la gestion des déchets ou encore l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique et constitue une opportunité dans la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Biodiversité.

Objectifs

Le principal objectif du projet est de construire les conditions pour l'action, en développant le socle nécessaire à la mise en œuvre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

Il s'agit de mobiliser les acteurs, en renforçant les moyens d'agir en faveur de la biodiversité et de démultiplier l'engagement des porteurs de projets.

Les 27 actions déclinées dans le cadre du projet sont transversales et touchent de manière directe ou indirecte l'ensemble des enjeux écologiques régionaux (milieux et espèces remarquables ou ordinaires, réservoirs, corridors...). Elles répondent aux objectifs suivants :

- Amélioration de la connaissance de la biodiversité régionale
- Ingénierie et assistance technique aux porteurs de projets de restauration des trames vertes et bleues, zones humides, prairies (association, maires, acteurs économiques :

industrie, agriculture, tourisme)

- Sensibilisation et formation afin d'inclure les enjeux d'eaux et de biodiversité dans les formations professionnelles et encourager l'engagement des plus jeunes
- Recherche et innovation en matière d'adaptation et atténuation des impacts du changement climatique sur cette biodiversité, le Grand Est étant une des régions françaises les plus impactées, tant sur les milieux forestiers, agricoles et urbains

Partenaires mobilisés

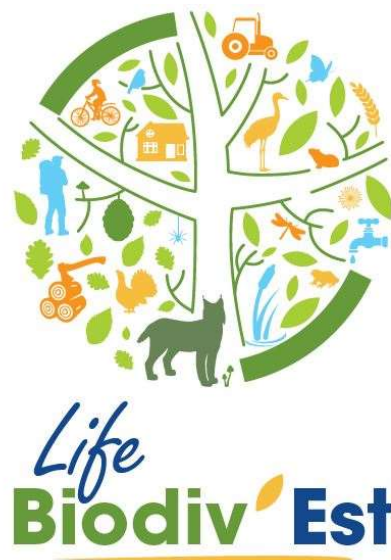
L'élaboration de la Stratégie Régionale Biodiversité a mobilisé un nombre important d'acteurs (collectivités, associations, secteur privé, etc.). Elle a été plus particulièrement pilotée par le Collectif Régional Biodiversité composé du Conseil Régional Grand Est (CRGE), de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL services de l'Etat), des Agences de l'Eau (AEs) du présentes en Grand Est (Rhin-Meuse, Seine-Normandie, Rhône-Méditerranée-Corse) et l'Office Français pour la Biodiversité (OFB). Le Comité Régional Biodiversité est l'instance de gouvernance de la biodiversité en Grand Est. Il compte 127 membres (collectivités, services de l'Etat, associations, organismes socio-professionnels, scientifiques...). Ces mêmes acteurs seront mobilisés lors de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Biodiversité (cf. plaquette) et du projet Life Intégré.

Le programme s'appuie aussi sur 14 partenaires parmi lesquels les 6 parcs naturels régionaux, le parc national des forêts, les conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne Lorraine et Alsace, le réseau associatif régional d'éducation à la nature et à l'environnement en Alsace (ARIENA), la chambre régionale d'Agriculture Grand Est, le Muséum National d'Histoire Naturelle et l'Office des données naturalistes du Grand Est (Odonat).

Avancement en 2021

La Région Grand Est a déposé en octobre 2020 une « concept note » qui a été retenue par la Commission Européenne. Un projet complet à déposer pour le 25 mars 2021. Une phase de négociation s'est ouverte en juillet et a abouti au lancement officiel du projet le 22 février 2022.

Doté de plus de **26 millions d'euros** engagés sur 10 ans, le programme LIFE bénéficie également de cofinancements de l'Etat (DREAL), de la Région Grand Est, des trois agences de l'eau concernées (Rhin-Meuse, Seine-Normandie, Rhône-Méditerranée-Corse) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB).



Axe stratégique A - Protéger l'existant

Décliner et animer la Stratégie nationale des Aires Protégées (SAP) au niveau régional

Cet article s'intègre dans le cadre de l'action A.1.1 Décliner et animer la Stratégie nationale des Aires Protégées (SAP) au niveau régional

Contexte et objectifs

La nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées concrétise l'ambition du Président de la République de protéger, dès 2022, 30% de notre territoire national et des espaces maritimes sous juridiction française, dont un tiers sous protection forte.

La stratégie ambitionne de penser la protection de la biodiversité de façon dynamique, en s'appuyant sur deux niveaux de protection : les aires protégées et les zones sous « protection forte » qui font l'objet d'une protection encore plus élevée (*incluant également des aires de protection intégrale*) afin d'y limiter ou supprimer les pressions engendrées par les activités humaines.

A ce titre, la stratégie ne vise pas uniquement la création d'aires protégées supplémentaires mais également à garantir que celles-ci soient représentatives de la diversité des écosystèmes, bien gérées, interconnectées, disposent des moyens suffisants, ce afin de créer un réseau robuste d'aires protégées résilient aux changements globaux.

Cette nouvelle stratégie est déclinée dans tous les territoires de métropole et d'outre-mer (régions, façades maritimes, bassins ultra-marins, collectivités d'outre-mer volontaires). Chaque territoire a donc l'opportunité de déployer cette stratégie selon ses spécificités et ses enjeux en élaborant des plans d'actions territoriaux (feuille de route à 3 ans).



Porteurs et partenaires techniques

Cette action est portée par le collectif régional (Agences de l'eau, Région, OFB et DREAL), elle associe de nombreux partenaires (Départements, PNR, CEN, Animateurs Natura 2000,

gestionnaires de réserves, ONF, CRPF, SAFER, DDT...)

Moyens mobilisés (humains, financiers, matériels ...)

Action réalisée en régie (0,3 ETP)

Etat d'avancement de l'action en 2021

Elaboration d'un premier projet de plan d'actions et concertation avec de nombreux partenaires

Perspectives

- Finalisation du premier plan d'actions, recueil des avis du CRB et du CSRPN et transmission au MTE en octobre 2022
- Mise en œuvre des premières actions

Projet de création d'une réserve naturelle nationale (RNN) de la Seine Champenoise sur la vallée de Bassée en Aube et Marne

Cet article s'intègre dans le cadre de l'action A.1.2 Etendre les Réserves naturelles existantes et créer de nouvelles réserves en priorité sur les zones à enjeux du Grand Est et faiblement protégées

Contexte

La Bassée, portion de la vallée de la Seine comprise entre Méry sur Seine (10) en amont et Montereau Fault Yonne (77) en aval, constitue la plus vaste plaine inondable du bassin versant de la Seine. Elle fait partie des 87 zones humides d'importance nationale. De par son réseau de noues, de forêts alluviales, de prairies humides, elle assure des fonctions naturelles essentielles et renferme des milieux naturels remarquables de grande qualité abritant une faune et une flore particulières, inféodées au caractère inondable de la vallée.

Les espèces animales et végétales protégées ou menacées d'extinction y sont nombreuses, telles que l'ail anguleux, la vigne sauvage, le cuivré des marais (*papillon*), le râle des genêts (*oiseau*) ou encore le brochet. Les potentialités ornithologiques sont fortes, en lien avec le caractère inondable de la zone et sa situation géographique en plein couloir migratoire.

Outre sa valeur biologique remarquable, la Bassée assure également des fonctions naturelles essentielles, appelées services écosystémiques (épuration des eaux, recharge des nappes phréatiques, rôle d'écrêteur de crues...). Ce sont ces spécificités qui permettent à de nombreuses activités socio-économiques d'y siéger telles que la sylviculture et populiculture, l'extraction de granulats, l'agriculture, mais également à des pratiques comme la chasse, la promenade et la pêche d'y être exercées.

Depuis la fin des années 2000, une réflexion autour d'un projet de réserve naturelle nationale s'est ainsi construite, sur un territoire de près de 2500 ha, à cheval sur les départements de l'Aube et de la Marne. Un des enjeux forts du projet de réserve est la préservation des habitats patrimoniaux qui abritent ces espèces et l'amélioration de leur état de conservation. Ce projet s'inscrit dans la stratégie nationale en faveur des aires protégées, il figure parmi les 20 projets de création de réserves naturelles de l'action 35 du Plan National biodiversité de 2018 et dans la Stratégie Régionale Biodiversité de 2020

Objectifs de l'action

Les réserves naturelles nationales sont des outils de protection pérennes d'espaces, d'espèces et de milieux, elles contribuent pleinement à lutter contre l'érosion de la biodiversité. Elles poursuivent trois missions indissociables :

- ➔ protéger les milieux naturels, les espèces animales et végétales ainsi que le patrimoine géologique,
- ➔ gérer les sites et

➔ sensibiliser les publics.

Porteurs et partenaires techniques :

Depuis une dizaine d'années, la DREAL Grand Est porte ce projet de réserve naturelle, en concertation avec les parties-prenantes du territoire. Un Comité de Pilotage (COPIL) dédié a été établi, composé des représentants locaux des secteurs socio-économiques, de l'environnement, des collectivités et élus concernés, afin d'aborder les étapes de manière constructive et concertée vers la création de la réserve.

Moyens mis en œuvre

Action portée en régie en DREAL avec les effectifs présents.

Etat d'avancement de l'action en 2021

2021 fût une année charnière pour l'avancement du projet. Un COPIL en mars 2021 a permis de présenter aux acteurs locaux le dossier d'avant-projet qui est la première étape vers la création d'une réserve.

Le 15 juin 2021, le dossier fût présenté au Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et reçu un avis unanime des scientifiques sur l'intérêt du projet pour la préservation du patrimoine naturel et la poursuite de la démarche. En septembre, le préfet de l'Aube, a présenté au COPIL leur avis accompagné de leurs préconisations. Ce projet étant interdépartemental, la Ministre de la Transition Ecologique a nommé en octobre le préfet de l'Aube en tant que préfet coordonnateur du projet, en charge du suivi de la création et des modalités de gestion de la future réserve pour les départements de l'Aube et de la Marne.



Credit photo : CBNBP

Perspectives

Les étapes en 2022 seront décisives pour la création de la réserve : des rapporteurs du CNPN seront nommés pour venir à la rencontre des acteurs locaux, ils donneront leur avis sur le projet de préservation de la future réserve. Un projet de décret sera élaboré et présenté au Ministère de la Transition Ecologique. La fin d'année sera consacrée au lancement de l'enquête publique et des consultations locales associées.

Création de la réserve naturelle nationale (RNR) des éboulis et pelouses calcaires de Pagny-la-Blanche Côte et Champougny

Cet article s'intègre dans le cadre de l'action A.1.2 Etendre les Réserves naturelles existantes et créer de nouvelles réserves en priorité sur les zones à enjeux du Grand Est et faiblement protégées

Contexte

Les Eboulis et pelouses calcaires de Pagny-la-Blanche-Côte et Champougny témoignent de la richesse de la région en matière patrimoine naturel. Site à l'intérêt paysager exceptionnel, il offre un panel d'habitat unique sur le territoire : pelouses à Sesslerie, Juniperaie, éboulis collinéens thermophiles, pelouses à Fétuque de Léman, hêtraies-chênaies calcicoles. Une flore protégée extrêmement rare dans le quart nord-est de la France y est également présente. Ce site constitue par



Crédit photo Région Grand Est 2018

ailleurs la seule station du territoire lorrain pour 17 espèces d'invertébrés et 130 espèces très rares ou d'intérêt régional d'invertébrés. Son classement en RNR permettra d'ajouter au réseau régional un milieu rare d'éboulis mobiles et de pelouses calcaires xérophiles.

Le site est constitué de deux côtes calcaires d'une vingtaine d'hectares chacune, exposées plein sud et, séparées par le village de Pagny-la-Blanche-Côte en rive droite de la Meuse : la "Côte sur le Preye" est située 1 km en amont du village ; la "Blanche Côte" se situe juste à l'aval au contact des dernières habitations et au bord de la convexité d'un méandre de la rivière de Chêtré, un bras de la Meuse.

L'ensemble se situe en domaine collinéen continental, à une altitude comprise entre ; 256 m (Meuse) et 396 m (point culminant à la Tête des Rousseaux sur la Côte sur le Preye). L'intérêt paysager est exceptionnel dans le contexte de la plaine lorraine.

Il est répertorié à l'inventaire Natura 2000, classé en Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique de type 1 et classé en Espace Naturel Sensible.

Objectifs de l'action

La création vise à préserver un patrimoine naturel remarquable. Une flore protégée extrêmement rare dans le nord-est de la France y est présente (Ibérus de Viollet, Gaillet de Fleurot, Silène des éboulis, Coronille naine, Fumana couché, Trèfle scabre...), de même qu'une faune protégée très diversifiée (Damier de la Succise, Azuré du Serpolet, Azuré du Genêt, Cordulie à corps fin, Alyte, Lézard agile, Lézard des murailles, Coronelle, Vipère Aspic,

Alouette lulu, Milan noir, Milan royal, Piegrèche écorcheur, Chat forestier...).

A titre d'illustration, concernant la flore, le site ne compte pas moins de 13 espèces classées dans la liste rouge régionale d'espèces menacées, dont le Trèfle scabre, en danger critique. Quant à la faune, le Lézard des souches, l'Azuré du serpolet et la Damier de la succise, tous trois dans la liste des espèces de la Stratégie de Création des Aires Protégées (catégorie 1), sont présents.

L'intérêt exceptionnel du site a été confirmé à deux reprises par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN). Le CSRPN Lorraine, le 16 avril 2014, puis le CSRPN Grand Est, le 25 juin 2019, ont en effet émis un avis favorable à l'unanimité concernant le classement de ce site à « l'intérêt supra régional » en RNR, confirmant ainsi la pertinence de l'octroi de ce statut juridique pour le préserver durablement.

Etat d'avancement de l'action en 2021

Conformément à l'article L.332-2-1 du Code de l'environnement, le projet de classement de la Réserve Naturelle Régionale des Eboulis et pelouses calcaires de Pagny-la-Blanche-Côte et Champougny a été soumis à la consultation afin de recueillir l'avis du public du 1er novembre 2019 au 1er février 2020. Les retours reçus, très favorables, confirment la nécessité de protéger durablement ce site.

Après consultation, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel a émis un avis favorable pour le classement du site en Réserve Naturelle Régionale. Les propriétaires et titulaires de droits réels sur les parcelles classées s'associent à cette démarche en se prononçant également en faveur de la protection du site.

Elle a été classée réserve naturelle régionale le 21 janvier 2021 pour une durée illimitée.

Perspectives

Le site est géré par le Conservatoire des Espaces Naturel qui élabore des plans de gestion triennaux. Les enjeux identifiés en matière de gestion sont notamment le maintien des habitats ouverts à leur taux actuel d'embroussaillage, le contrôle de la colonisation spontanée par le Pin noir, l'exploitation des peupliers en bord de Chêtré qui modifient le microclimat des éboulis, et l'abattage des buissons en pied de côte qui contribuent à la stabilisation des éboulis.

Des enjeux particuliers de surveillance sont également à prendre en compte afin de réduire la pression exercée sur les habitats, la flore et la faune. L'accueil du public et les activités de loisirs (pratique du deltaplane et du parapente notamment) ont vocation à pouvoir se poursuivre, tout en étant encadrées (exemple : la délimitation d'aires d'envol).

La Région Grand Est et le CEN Lorraine travaillent à la gestion du site en étroite relation avec les communes de Pagny-la-Blanche-Côte et Champougny, les usagers du sites et l'ensemble des partenaires et acteurs locaux. Une proposition de composition du comité consultatif est d'ores et déjà formulée par le gestionnaire dans le dossier de classement.

Restitution et suite de l'étude de faisabilité en vue d'un renforcement de Grand Tétras sur le massif des Vosges

Cet article s'intègre dans le cadre de l'action A.2.1 Déployer les 19 Plans Nationaux et Régionaux d'Actions en faveur d'espèces menacées et de leurs milieux associés existants

Contexte de l'action

La population de Grand Tétras, espèce protégée et emblématique du massif des Vosges est dans un état critique. En 2021, une vingtaine d'individus sont estimés sur l'ensemble du massif. Depuis 30 ans, une politique de conservation de l'espèce et de ses habitats est en œuvre pour tenter d'enrayer la baisse des effectifs. Les causes de déclin identifiées sont multi-factorielles : structure forestière, surdensité d'ongulés, dérangement humain, prédation, changement climatique...

Objectifs

Aujourd'hui une nouvelle orientation est prise pour tenter de sauver l'espèce avec une opération de renforcement de population. Cette action s'inscrit dans le cadre du Plan national d'actions en faveur du Grand Tétras. Le projet est porté par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, animateur du plan pour le massif des Vosges, accompagné par l'État et de nombreux partenaires.

Etat d'avancement de l'action en 2021

L'étude de faisabilité

En 2020, le Parc des Ballons des Vosges a lancé l'étude de faisabilité d'un renforcement de population de Grand Tétras sur le massif des Vosges. L'étude comportait 3 volets : une modélisation de viabilité de population de Grand Tétras par l'apport de nouveaux oiseaux , une étude sociologique de perception et d'acceptation sociale du projet ; une étude de faisabilité technique (comment réaliser une translocation d'oiseaux au sein de la population vosgienne).

Les conclusions montrent que le projet de renforcement est possible et qu'il pourrait retarder l'extinction de l'espèce sur le massif et parvenir sur le long terme à reconstituer une population viable.

La décision politique

Le 9 décembre 2021, l'étude de faisabilité, complétée par une évaluation macro des habitats a été présentée aux membres du comité Grand Tétras, présidé par le Préfet des Vosges. La décision politique de monter un projet de renforcement pluri-annuel est prise. Le comité pointe de premières conditions de réussite du projet : restauration de l'équilibre forêt-gibier,

amélioration de la quiétude.

Porteurs et partenaires techniques : le PNRBV est le porteur de l'action, il a associé les partenaires de la déclinaison du PNA Grand Tétràs sur le massif des Vosges (ONF, GTV, OFB, CENL).

Perspectives

La construction du projet de renforcement

Vu la situation de l'espèce, l'objectif ambitieux du projet est d'introduire les premiers oiseaux au printemps 2023.

Pour y parvenir, l'année 2022 sera décisive avec des étapes clefs : concertation des acteurs locaux, choix techniques (origine des oiseaux, mode de capture et de transfert des oiseaux sauvages), choix des secteurs potentiels de lâchers, définition des mesures complémentaires en faveur de la quiétude et de l'équilibre forêt-gibier, montage du dossier administratif, demandes d'autorisation, chiffrage de l'opération.

MISE A JOUR DES GUIDES DREAL SUR LES ZONES HUMIDES

Cet article s'intègre dans le cadre des actions A.3.3 et A.3.6 Encourager le déploiement des études TVB et des inventaires ZH et Encourager l'intégration d'éléments spécifiques dont les ZH dans les DU

Contexte de l'action

Les zones humides ont clairement été identifiées depuis des décennies comme des zones naturelles d'intérêt majeur. Naturellement, elles remplissent plusieurs types de fonctionnalités et rendent un certain nombre de services :

- **Les fonctions hydrologiques** : stockage d'eau en période pluvieuse, atténuation des crues et régulation des inondations, soutien d'étiage en période sèche, alimentation des nappes, etc. ;
- **Les fonctions biogéochimiques**, relatives à l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines grâce à la capacité d'épuration et de filtration des milieux humides ;
- **Les fonctions écologiques** : de même, les zones humides présentent un patrimoine biologique et écologique très fort. Elles constituent, en effet, des lieux de vie uniques pour de nombreuses espèces animales et végétales qui y accomplissent tout ou une partie de leur cycle de vie.

Par ailleurs, grâce à leurs fonctions et aux services qu'elles rendent, les zones humides contribuent aussi à atténuer les effets du changement climatique car :

- elles ont un rôle primordial à jouer pour **lutter contre les événements extrêmes** plus fréquents ;
- elles participent à la **régulation des microclimats** ;
- elles sont des **puits de carbone naturels** (stockage de carbone), qui atténuent le réchauffement climatique global. La protection des tourbières en particulier permet de limiter les rejets de carbone.

Cependant les zones humides sont soumises à de multiples pressions qui entraînent leur dégradation, voire leur destruction.

En France, les 2/3 des zones humides ont disparu depuis le début du XXème siècle, dont la moitié sur la période 1960-1990, car elles étaient considérées comme des milieux insalubres et peu propices aux activités humaines.

La DREAL Grand Est a rédigé en 2017 trois guides dont l'objectif était une meilleure connaissance des zones humides et leur prise en compte dans les projets et les documents

de planification. Ces guides étaient à destination des collectivités, des bureaux d'études, des porteurs de projets et les services de l'Etat.

Les 3 guides sont :

- Généralités sur les zones humides dans la Région Grand Est : Définition, références réglementaires et connaissance disponible
- Mener un projet susceptible d'impacter une zone humide : Eviter les dégradations, réduire les impacts, compenser l'impact résiduel.
- Prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme dans le Région Grand Est : Un levier pour préserver la ressource en eau et limiter les impacts des inondations ou des sécheresses.

Objectifs

Il s'agissait de mettre à jour les guides en intégrant notamment :

- L'article 23 de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office Français de la Biodiversité modifiant la définition des zones humides en rétablissant le **caractère alternatif des critères pédologiques et floristiques**
- La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages d'août 2016 qui consolide le principe fondamental **Eviter Réduire Compenser (ERC)** avec l'objectif de non perte nette et si possible de gain pour la biodiversité ainsi que la prise en compte des cas d'absence de faisabilité de la compensation. Suite à cette loi, plusieurs guides ont été rédigés pour la mise en œuvre de la séquence ERC et sa déclinaison opérationnelle pour les milieux aquatiques dont les zones humides.
- Les résultats de **l'évaluation nationale des sites humides emblématiques 2010-2020**.

Porteurs et partenaires techniques

Les guides ont été actualisés par la DREAL Grand Est et les services en charge de la Police de l'Eau et de l'Urbanisme des DDT de la Région Grand Est ont participé à la relecture des documents.

Moyens mobilisés (humains, financiers, matériels ...)

Ces travaux ont mobilisé les moyens humains présents.

Etat d'avancement de l'action en 2021

Les guides ont été finalisés en juin 2021 et diffusés auprès des services de l'Etat.

Perspectives

Ces guides nécessitent une mise à jour régulière pour notamment intégrer les évolutions réglementaires. La prochaine version aura notamment comme objectif d'intégrer les SDAGE 2022-2026.

A.1 - Augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés avec une gestion adaptée

Les espaces protégés sont des éléments essentiels du réseau écologique du territoire du Grand Est et participent à la résilience des écosystèmes. Il s'agit d'augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés pour assurer un nombre suffisant de réservoirs de biodiversité et une bonne fonctionnalité du réseau écologique.

Action A.1.1 - Décliner et animer la Stratégie nationale des Aires Protégées (SAP) au niveau régional

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, OFB, Agences de l'Eau, Gestionnaires d'espaces naturels et réserves, CENs, CL, DDTs, ONF, Collectivités, PNRs	État d'avancement : 50 %
--	---

Le travail de déclinaison territoriale de la SAP a été poursuivi en concertation avec les principaux acteurs.

Action A.1.2 - Étendre les Réserves naturelles existantes et créer de nouvelles réserves en priorité sur les zones à enjeux du Grand Est et faiblement protégées

- Coordonneurs : Région, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, Collectivités, CENs, CL, ONF, Associations, Etablissement public, DDTs, CRAGE	État d'avancement : 50 %
---	---

Les RNR des Marais et sablières du Massif de St Thierry, RNR des Eboulis et pelouses calcaires de Pagny-la-Blanche-Côte et Champouigny ont été classées et la RNR de l'Etang d'Amel a été reclassée. Une stratégie de classement est en cours de réflexion et une méthode de travail commune avec la DREAL a été définie.

Un avis favorable du CNPN pour le projet de RNN de la Bassée a été émis et a été suivi par la préparation de l'enquête publique. Les travaux préalables au classement se poursuivent sur les autres sites pré-identifiés.

Cette action fait l'objet d'un développement sous le format d'articles (*cf. actions phares*).

Action A.1.3 - Mettre en œuvre une stratégie foncière de préservation et de gestion des espaces les plus sensibles

- Coordonneurs : Agences de l'eau, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, CL, Collectivités, SAFER, DREAL, CDs, DDT, DRAAF, PNRs, Associations (Terre de Lien, Civam...)	État d'avancement : 50 %
---	---

L'AERM a organisé un webinaire sur le foncier le 15/06/2021. Au 6 juillet 2021, l'AERM a engagé 826 569€ pour l'acquisition par la collectivité de 31 ares situé dans le PPR et pour l'échange parcellaire. Un soutien financiers a été apporté à plusieurs acquisitions foncières portées par le CEN (Fonds Région et FEDER).

L'action « Construction et animation d'une stratégie foncière régionale en faveur des espaces naturels » a été retenue dans le projet Life Biodiv'Est (C05).

L'AESN a intégré les enjeux humides dans la cellule CAF'EAU (SAFER).

Action A.1.4 - Consolider et accroître le réseau des Espaces Naturels Sensibles

- Coordonnateurs : Région, Départements - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, CL	État d'avancement : 0 %
---	--

L'AESN a suivi la phase 2 des inventaires des ENS du Conseil Départemental 55.

Action A.1.5 - Mettre en œuvre la charte du 11^{ème} Parc national des forêts

- Coordonnateur : DDT de la Haute-Marne - Porteurs / Partenaires potentiels : PNF, ONF, DREAL	État d'avancement : 25 %
--	---

L'année 2021 a été marquée par la signature officielle de la convention cadre par les présidents RGE RBFC et PNF le 31 mars 2021 à Auberive. La candidature à l'AAP TVB remplacée par un financement PDR plantons des haies. 1er comité de pilotage Kemyos sur l'utilisation du bois et la création d'une filière bois chimie (portée par la CCI 21) a été organisé. La Réserve intégrale par décret en forêt domaniale d'Arc-Chateauvillain (52) a été créée et les compétences pour la gestion des sites Natura 2000 concernés par le cœur du parc ont été transférées.

Action A.1.6 - Mettre en œuvre et réviser les chartes des 6 PNRs, consolider le réseau régional et déployer les actions interparcs selon les priorités de la convention Région-PNRs 2020-2022

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, collectivités, Départements	État d'avancement : 50 %
---	---

Une procédure de révision de la charte du PNR de la Montagne de Reims a été engagée par délibération du conseil régional le 19 juin 2020 et le préfet a rendu un avis d'opportunité favorable le 13 janvier 2021. Les études préalables ont été finalisées et le projet stratégique de charte a été validé par le bureau en décembre 2021. (Périmètre 92 communes : + 38 / 371km²)

Des projets interparcs sont en cours de mise en œuvre. A titre d'exemple : mise en place des 6 premières résidences d'architecture et de paysages.

Action A.1.7 - Créer de nouveaux espaces protégés en utilisant les outils à disposition

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, Collectivités, CENs, CL, Associations, PNRs	État d'avancement : 25 %
--	---

Cette action a conduit à l'élaboration du projet de liste départementale des sites d'intérêt géologique du département de l'Aube et à l'engagement du processus de consultation

Le travail de déclinaison territoriale de la SAP s'est poursuivi en 2021.

Action A.1.8 - Mettre en animation 100 % des sites Natura 2000

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, Collectivités, PNRs, CRAGE, Région, Associations	État d'avancement : 75 %
---	---

26 nouvelles animations ont été mises en place en 2021, soit 204 animés sur 226 sites Natura 2000 (90,27%).

Action A.1.9 - Doter les espaces protégés d'une gestion adaptée, de manière à préserver, conserver la fonctionnalité des milieux. Permettre des expérimentations en matière de gestion

- Coordonnateur : Collectif Régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : Gestionnaires d'espaces naturels, DDTs, ONF, PNRs, PNF, Départements, CRAGE, Associations	État d'avancement : 50 %
--	---

Plusieurs plans de gestion sont en cours, via des portages par des collectivités dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) menée par des Départements ou des associations telles les CEN soutenus notamment par la Région et les Agences de l'eau.

On peut souligner la finalisation d'un plan de gestion par le CENCA sur site humide en gestion; élaboration de notice de gestion sur PNRFO

Action A.1.10 - Initier une réflexion sur la préservation des milieux sur les terrains sous maîtrise foncière de l'armée

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Ministère des Armées, partenaires du « life Nature Army », CENs, Associations	État d'avancement : 0 %
--	--

Action A.1.11 - Protéger des espaces naturels en lien avec les collectivités : établissement scolaires, parcs communaux, espaces naturels privés via notamment les appels à projets régionaux

En lien avec le défi E.1 - Sensibiliser les jeunes et le grand public.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, Collectivités, Structures EEDD, PNRs, Associations	État d'avancement : 0 %
---	--

Le projet Life Biodiv'Est comporte une action de « Sensibilisation des classes de primaires, collèges et lycées du Grand Est à la biodiversité » (action E04 du Life Biodiv'Est).

Indicateurs de suivi du défi A.1 - Augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés avec une gestion adaptée

Part du territoire en « réservoir » de biodiversité (ZNIEFF et ZICO) : 36% du territoire

Part de territoire protégé en Grand Est : 1,3 % du territoire protégé en Grand Est (2019)

Indicateurs avec superficies des aires protégées : 4 niveau de calcul

- Niveau 1 : 1,12% du territoire
- Niveau 2 : 1,3% du territoire
- Niveau 3 : 11 % du territoire
- Niveau 4 : 23% du territoire

Surface en RNN : 10 035ha en RNN en 2021

Surface en APPB + APHN : 0,213% du territoire en 2021

A.2 - Protéger les espèces menacées

Le défi à relever est de préserver la diversité des espèces présentes sur le territoire du Grand Est. Ainsi, les actions se concentrent sur les espèces menacées à court ou moyen terme. Il s'agit de maintenir la diversité des individus qui la composent, ce qui implique en particulier de veiller à des effectifs suffisants. Il est nécessaire, au sein de cette diversité, de conserver la diversité génétique domestique et sauvage.

Action A.2.1 - Déployer les 19 Plans Nationaux et Régionaux d'Actions en faveur d'espèces menacées et de leurs milieux associés existants

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Association, Région, OFB, ARPGE, CENs, DDTs	État d'avancement : 75 %
--	---

L'animation des PNA/PRA se poursuit :

- Au 1er semestre 2021 : validation des premiers PRA à l'échelle du Grand Est : Sonneur à ventre jaune et Milan royal
- Validation d'un nouveau PRA : Mulette perlière
- Egalement au 1er semestre 2021 : 1ère journée PRA pour les milieux ouverts

Action A.2.2 - Élaborer et déployer 10 nouveaux plans de soutien aux espèces emblématiques de la région menacée de disparition dont 5 nouveaux plans aux espèces oubliées

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, Associations, OFB, PNRs, ARPGE, CENs	État d'avancement : 15 %
---	---

Le projet Life Biodiv'Est comporte une action « élaboration et mise en œuvre de 10 plans d'action régionaux espèces et milieux naturels menacés dans le Grand Est » (action A03 du Life Biodiv'Est).

Action A.2.3 - Déployer un programme de connaissance et de restauration des pollinisateurs, sauvages en particulier

En lien avec l'axe C - Mieux connaître pour agir.

- Coordonnateurs : Région, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Universitaires, Laboratoire de recherche (CERFE), INRA, Grand Nancy, CRAGE, DRAAF, CDs, PNRs, Associations	État d'avancement : 50 %
--	---

Le nouveau plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2021-2026 a été lancé et est à décliner en Grand Est.

Action A.2.4 - Accompagner le retour des grands prédateurs en bonne intelligence avec les activités humaines afin de contribuer de façon naturelle à la régulation des populations de gibier

- Coordonnateurs : DREAL, OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, Profession agricole (ex : Associations d'éleveurs), Associations (ex : MNE, CROC), DDTs, OFB, Cerema, Collectivités	État d'avancement : 25 %
--	---

Les projets engagés par les PNRL PNRVN et PNRBV se sont poursuivis. A titre d'illustration, les réalisations du PNRVN sont les suivantes :

- Finalisation du benchmark sur les différentes actions mises en œuvre pour limiter la vulnérabilité des exploitations à l'international (en particulier les mesures ayant une démarche de médiation vers les éleveurs) ;
- Réalisation de deux diagnostics d'exploitation sur les fermes pilotes ;
- Organisation et animation de 3 séquences collectives de travail avec les exploitants locaux ;
- Partage des résultats et enjeux de la protégeabilité au groupe de travail et aux acteurs partenaires ;
- Réalisation d'entretien pour impliquer les autres exploitants au-delà des sites pilotes avant une restitution collective.

Action A.2.5 - Accompagner les centres de soins pour la faune sauvage dans leurs actions de soins, de réinsertion des animaux dans leur milieu naturel, et dans leurs actions de médiation faune sauvage

- Coordonnateurs : Région, OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, Associations, OFB, PNRs, ARPGE, CENs	État d'avancement : 50 %
---	---

A la suite de la signature de la convention triennale de partenariat a été signée avec quatre centres du Grand Est pour la période 2020-2022, cette convention poursuit sa mise en œuvre.

Les subventions de fonctionnement et d'investissement ont été votées. Une prise de contact a été faite avec le réseau national des centres de soin.



A.3 - Intégrer la protection des habitats naturels dans la planification urbaine

→ Lien avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

L'urbanisation est l'un des facteurs de destruction des habitats identifié par l'IPBES. Certaines solutions peuvent être envisagées pour adapter la planification urbaine et les projets d'aménagement tout en conservant les habitats naturels présents ou en limitant l'impact sur la biodiversité. Il s'agit d'accompagner les porteurs document d'urbanisme et de projets d'aménagement à prendre pleinement en compte le réseau écologique du territoire.

Action A.3.1 - Promouvoir au sein des documents d'urbanisme des franges de transition naturelle (haies, bosquets, vergers, prairies...) entre espaces urbanisés et espaces agricoles

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences d'urbanisme, Pays/PETR, Bureaux d'études, CAUEs, DDTs, Collectivités, PNRs, Associations	État d'avancement : 0 %
--	--

Action A.3.2 - Informer les porteurs de documents de planification d'urbanisme le plus en amont possible de l'existence de milieux naturels à préserver sur le territoire

En lien avec le défi D.2 - Éviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser.

- Coordonnateurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences d'urbanisme, Bureaux d'études, CAUEs, DDTs, Collectivités, PNRs, CDs, Associations	État d'avancement : 25 %
--	---

Action A.3.3 - Encourager le déploiement d'études de déclinaison de la trame verte et bleue et d'inventaire de zones humides (y compris zones humides forestières) ainsi que la prise en compte des enjeux Natura 2000 et les ZNIEFF de type I dans toute démarche de planification urbaine

- Coordonnateurs : DREAL, Région, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Pays/PETR, PNRs, ARPGE, Cerema, Associations, DDTs	État d'avancement : 50 %
---	---

Plusieurs inventaires des zones humides ainsi que des études sur la trame verte et bleue sont en cours, en vue d'être intégrés aux documents de planification ou d'urbanisme.

L'appel à projets « Trame verte et bleue » (AAPTVB) incite également les collectivités à mener des études pour mieux identifier les enjeux de leur territoire.

Action A.3.4 - Communiquer et organiser des retours d'expériences sur l'application des règles et critères de protection de la biodiversité ordinaire dans l'ensemble des projets et aménagements et les documents d'urbanisme

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences d'urbanisme, Pays/PETR, Bureaux d'études, CAUE, DDTs, PNRs, ARPGE, Associations	État d'avancement : 0 %
--	--

Action A.3.5 - Encourager la participation des EPAGEs, collectivités gestionnaires des zones naturelles, syndicats de rivières, les CENs et les associations naturalistes comme personnes publiques associées des PLUi au travers des « porter à connaissance »

- Coordonnateurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : EPAGEs, Collectivités gestionnaires de zones naturelles, Syndicats de rivières, Structures en compétence GEMAPI, PNRs, ARPGE, DDTs, Associations	État d'avancement : 0 %
--	--

Action A.3.6 - Encourager l'intégration d'éléments spécifiques dans les cahiers des charges d'appel d'offre pour la réalisation des documents d'urbanisme

En lien avec le défi D.2 - Éviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser.

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, Collectivités, Agences d'Urbanisme, PNRs	État d'avancement : 15 %
---	---

Le guide zones humides a été mis à jour et mis en ligne, ainsi que le porter à connaissance Trame Verte et Bleue.

A.4 - Faire de la biodiversité un atout majeur d'attractivité touristique et du cadre de vie

Les espaces naturels sont attractifs et constituent des lieux de loisir appréciés. Ils participent également à l'amélioration du cadre de vie des citoyens. Les espaces naturels du Grand Est sont des atouts à valoriser, tout en préservant la biodiversité. Il s'agit de prendre en compte la préservation de la biodiversité par l'ensemble des usagers de pleine nature et des professionnels de ces filières en associant pratiques de pleine nature et sensibilisation à la préservation de l'environnement.

Action A.4.1 - Développer le tourisme local valorisant les espaces naturels et renforcer l'usage des sentiers dans le respect de la sensibilité des milieux et des espèces : espaces dédiés à la découverte des patrimoines, panneaux de sensibilisation, parcours de proximité...

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, FFRP, PNRs, VNF, gestionnaires d'espaces naturels, ONF, Agences d'Urbanisme, ARPGE, CENs, CRAGE, FRSEA, JAGE, réseaux EEDD	État d'avancement : 15 %
---	---

3 PNR du Grand Est sont engagés dans Destination Parcs <https://www.destination-parcs.fr/> (nouvelle offre de séjours et hébergements écotouristiques).

Action A.4.2 - Renforcer le programme Quiétude Attitude des Parcs Naturels en communiquant sur les zones de quiétudes existantes et en planifiant de nouvelles zones de quiétude

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, gestionnaires forestiers, CENs, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 15 %
---	---

L'action « Stratégie “quiétude de la faune sauvage” : création et animation de 50 zones de quiétude » a été retenue dans le projet Life Biodiv'Est.

Le programme quiétude a été lancé dans le PNR des Ardennes (communication propre et zones identifiées, <https://quietudeattitude.fr/ardennes/je-localise-les-zones-sensibles/#cartographie>).

Action A.4.3 - Définir un réseau de zones de quiétudes au niveau régional (définition des critères, porteurs, modes de gestion de la fréquentation et de la circulation, encadrement des événements sportifs de nature et sensibilisation, etc.)

- Coordonnateurs : Région, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, gestionnaires forestiers, CENs, Associations	État d'avancement : 25 %
---	---

L'action « Stratégie “quiétude de la faune sauvage” : création et animation de 50 zones de quiétude » a été retenue dans le projet Life Biodiv'Est.

Action A.4.4 - Mettre en place des commissions départementales des espaces, sites et itinéraires afin de mettre en œuvre une politique de développement maîtrisé des sports de nature, en lien avec les conseils départementaux

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : DRDJSCS, CDs, DDTs, Départements, PNRs, Associations	État d'avancement : 0 %
---	--

Action A.4.5 - Valoriser le développement d'un programme d'écotourisme responsable transfrontalier via le Plan Rhin Vivant

- Coordonnateurs : AERM, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, OFB, ARPGE, Associations	État d'avancement : 50 %
--	---

Un séminaire Rhin Vivant a été organisé à Strasbourg. Un Appel à Manifestation d'Intérêt « j'ai un projet pour le Rhin », visant à soutenir des projets de restauration, de redynamisation des milieux naturels rhénans, de développement de projets touristiques, culturels, etc. valorisant une vision partagée pour le devenir de ce territoire par tous les acteurs a été lancé lors de ce séminaire.

Action A.4.6 - Conditionner les aides aux projets touristiques à l'absence d'impact de l'activité sur la biodiversité et l'environnement

- Coordonnateurs : Région, OFB	État d'avancement : 0 %
---------------------------------------	-----------------------------------

Action A.4.6 - Accroître l'information sur la biodiversité au sein des offices de tourisme, sport de nature, pêche, chasse...

En lien avec le défi E.3 - Développer une communication opérationnelle.

- Coordonnateurs : Région, OFB	État d'avancement : 0 %
- Porteurs / Partenaires potentiels : DRDJSCS, ART, Fédérations sportives, FDCs, FRCGE, ARPGE, PNRs, CENs	

A.5 - Favoriser la gestion vertueuse des forêts

→ *Lien avec le Plan Régional Forêt Bois*

La sylviculture modèle les peuplements forestiers de la région Grand Est. Il s'agit de développer la prise en compte de la biodiversité dans les systèmes de production sylvicole et de permettre aux acteurs de la filière de participer à la préservation de la biodiversité remarquable et ordinaire, notamment la protection des forêts anciennes et vieux bois, au travers de leurs activités de production et de gestion.

Action A.5.1 - Développer l'exemplarité de l'État et de l'ONF en matière de sylviculture respectueuse de la biodiversité

- Coordonnateur : DRAAF	État d'avancement : 0 %
- Porteurs / Partenaires potentiels : ONF, Région, DREAL, CRPF, PNF	

Action A.5.2 - Sensibiliser et former les propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés à la gestion forestière vertueuse (bonnes pratiques, identification des habitats, préservation des arbres « biologiques », préservation des forêts anciennes...)

En lien avec le défi E.5 - Faire monter en compétences les professionnels.

- Coordonnateurs : OFB, Région	État d'avancement : 25 %
- Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, CRPF, UF Grand Est, ONF, Propriétaires forestiers, PNRs, Gestionnaires Forestiers, Associations	

Trois PNRs ont mené des actions dans ce sens. A titre d'illustration, le PNRA a partagé de connaissances avec les propriétaires forestiers. Ces connaissances sont prises en compte dans les outils d'aménagement du territoire. Un guide de l'affouage a été mis en œuvre et diffusé ainsi qu'un guide des stations forestières. La Charte Forestière de Territoire est mise en œuvre.

La rédaction de la Charte Forestière de Territoire intègre notamment des actions de gestion durable et un plan de gestion écologique sur le territoire du PNRFO.

La Charte Forestière de Territoire est mise en œuvre sur le territoire du PNRMR. Un appel à projet pour le développement d'une trame de vieux bois a été lancée. AAP Trame vieux bois. A ce jour, 17 forêts ou ensembles forestiers sont engagés dans le réseau « Forêt d'exception ».

Action A.5.3 - Constituer progressivement un réseau de forêt en libre évolution

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, CRPF, UF Grand Est, ONF, gestionnaires d'espaces naturels, collectivités, CENs, CL, PNF, Départements, PNRs	État d'avancement : 15 %
---	---

Une réserve intégrale a été créée dans le Parc National des Forêts. Le PNRMR travaille sur une trame de vieux bois.

Action A.5.4 - Réaliser une carte localisant les îlots de senescence et de vieillissement dans les forêts domaniales et communales

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, ONF, collectivités, communes, PNRs, CENs, CL, structures animatrices N2000	État d'avancement : 0 %
--	--

L'ONF a été sollicité pour la transmission des éléments nécessaires à la réalisation de la cartographie par la DREAL.

Action A.5.5 - Développer des programmes de gestion des lisières forestières, bords de routes, lignes électriques

- Coordonnateur : DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, Départements, RTE, CRPF, UF Grand Est, PNRs, ONF, Collectivités, Associations, CEREMA	État d'avancement : 0 %
--	--

Le PNRMR mène une action de gestion des lisières forestières.

L'association symbiose mène des actions de gestion des bords de route.

Action A.5.6 - Créer une stratégie d'adaptation au changement climatique pour la forêt et développer des itinéraires sylvicoles d'adaptation (mixité des peuplements, choix des essences, futaie irrégulière)

En lien avec le défi C.3 - Développer les recherches sur la résilience des écosystèmes et de l'adaptation au changement climatique

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : ONF, DRAAF, CRPF, PNRs, Porteurs de Charte forestière de territoire, Universités, Météo France, Géosol, IGN, Portail DRIAS, CENs, CL, Associations, CSRPN	État d'avancement : 25 %
---	---

Le Parc National des Forêts déploie une école de futaie irrégulière.

Action A.5.7 - Développer des gestions durables par massif pour les propriétaires de forêts de moins de 10 ha

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : ONF, DRAAF, CRPF, CRAGE, PNRs, Associations	État d'avancement : 15 %
---	---

Un dispositif de soutien à l'élaboration de gestion durable opérationnelle a été mis en place. Plus localement, une animation spécifique est menée par le CRPF dans le département des Ardennes (Pacte Ardennes).

Action A.5.8 - Développer les circuits courts de valorisation des bois (1ère-2nde transformation) comprenant la valorisation des gros bois et réfléchir à un label sur l'origine du bois et le lieu de transformation

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : ONF, DRAAF, CRPF, PNRs	État d'avancement : 15 %
--	---

Un projet interparc « Bois » a été engagé cette année.

Indicateurs en lien avec le défi A.5 - Favoriser la gestion vertueuse des forêts

Ces indicateurs sont issus de l'OGEB.

- ➔ **Évolution des effectifs d'oiseaux spécialistes des milieux forestiers** : Ces effectifs ont chuté de près de 22 % en région Grand Est entre 2020 et 2002 ;
- ➔ **Pourcentage de peuplement forestiers contenant au moins deux essences d'arbres** : 69% ;
- ➔ **Part de forêts régionales (privées, communales, domaniales) certifiées PEFC (label lié au respect d'un cahier des charges de gestion durable** : 54 % des forêts régionales (privées, communales, domaniales) certifiées PEFC (label lié au respect d'un cahier des charges de gestion durable) en 2021
- ➔ **Surface des forêts domaniales en libre évolution** :
 - 1,7 % de la surface des forêts domaniales en libre évolution en Grand Est
 - 3 000 ha en réserves biologiques intégrales
 - 3 500 ha en îlots de senescence

A.6 - Préserver les paysages remarquables

Le Grand Est est composé de paysages remarquables, reflet d'un patrimoine naturel riche et des interactions avec les activités humaines. Il s'agit de répertorier les paysages remarquables et de mettre en œuvre les actions nécessaires à leur prise en compte dans les projets d'aménagement et leur préservation.

Action A.6.1 - Couvrir la région en atlas départementaux des paysages

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Départements, Région, Paysagistes Conseil de l'Etat, PNRs, Cerema, Associations	État d'avancement : 15 %
--	---

Des échanges sont en cours entre la DREAL, Conseil Départemental et la DDT de la Marne.

Action A.6.2 - Réaliser et diffuser des guides en adéquation avec les travaux menés par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature - Direction générale de la prévention des risques pour une meilleure prise en compte des paysages dans l'ensemble des composantes de l'aménagement (photovoltaïque, éolien, extraction alluvionnaire, TVB, zones commerciales ...)

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Départements, Région, Paysagistes Conseil de l'Etat, DDT, Agences d'Urbanisme, PNRs, France Energie Eolienne, Cerema,	État d'avancement : 25 %
--	---

La fiche paysage et TVB est en cours de finalisation.

Action A.6.3 - Renforcer le portage à l'échelle régionale de l'appel à projets national "plans paysage"

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, PNRs, CAUEs, Associations, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 100 %
--	--

L'appel à projet national a été diffusé par courriel aux collectivités et sur internet pour le grand public.

Action A.6.4 - Préserver et valoriser les entrées de ville en intégrant les enjeux de biodiversité et de paysage dans les zones d'activités commerciales et industrielles

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Départements, Collectivités, DREAL, Paysagistes Conseil de l'Etat, Agences d'urbanisme, CAUEs, PNRs, Associations	État d'avancement : 15 %
---	---

Le PNR des Ardennes met en œuvre une charte signalétique départementale.

Action A.6.5 - Renforcer la prise en compte des paysages dans les projets d'autorisation de construction

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Départements, Collectivités, DREAL, Paysagistes Conseil de l'Etat, Agences d'urbanisme, CAUEs, PNRs, Associations	État d'avancement : 50 %
--	---

Les travaux engagés à l'automne 2020 se poursuivent.

A.7 - Protéger les sols et lutter contre leur dégradation

Les sols sont à la base de nombreux écosystèmes et services écosystémiques. Il s'agit pour préserver leurs qualités et leur bon fonctionnement biologique d'en améliorer la connaissance et de promouvoir des pratiques agricoles et sylvicoles contribuant à le conserver et le restaurer.

Action A.7.1 - Réaliser une étude sur l'état et la dynamique de la biodiversité des sols en Grand Est

En lien avec le défi C1 - Faire de l'Observatoire Régional de la Biodiversité l'outil de suivi de l'état de la biodiversité en Grand Est pour orienter l'action.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, PNRs, Universitaires, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 0 %
---	--

Action A.7.2 - Déployer les pistes d'actions issues des travaux du Réseau Mixte Technologique National Sols et Territoire

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : RMT Sols et Territoires, RITTMO, CRAGE, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 0 %
--	--

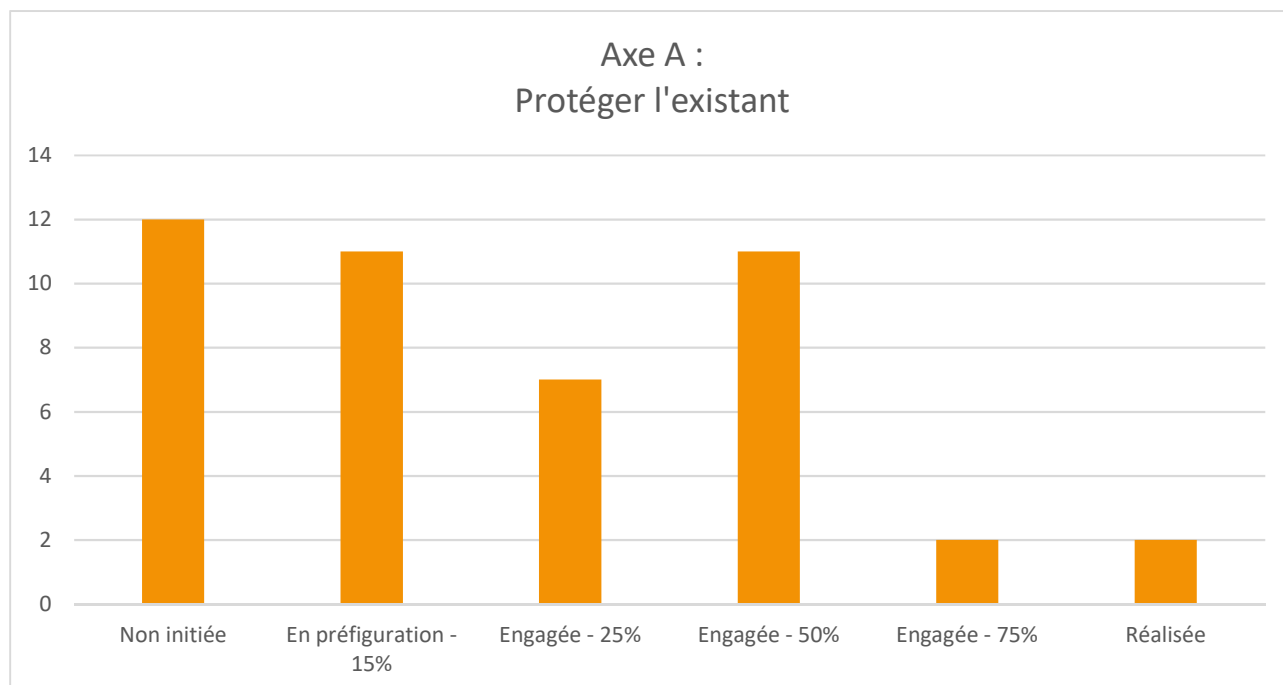
Action A.7.3 - Développer des solutions basées sur la nature pour lutter contre l'érosion et reconquérir la biodiversité, en ciblant les milieux sensibles à l'érosion des sols

- Coordonnateurs : Agences de l'eau, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : ASA, Collectivités à compétence GEMAPI, CRAGE, PNRs, CRAGE, FRSEA, JAGE, Associations	État d'avancement : 50 %
--	---

L'AERM accompagne techniquement et financièrement des dossiers d'hydraulique douce en vue de limiter le ruissellement et l'érosion des sols (Alsace, étude sur le bassin de Pont-à-Mousson). Elle a engagé des travaux de préparation de retours d'expériences et des fiches techniques de lutte contre le ruissellement/érosion des sols. L'Agence de l'Eau Seine Normandie accompagne l'ASA de Sermiers autour de l'hydraulique douce.

Les indicateurs de l'OGEB relatifs au sol sont en construction.

Bilan de l'état d'avancement de l'Axe A de la SRB - Protéger l'existant



Le taux de réalisation des actions de l'axe A est passé, en moyenne, de 18% à 28% entre 2020 et 2021.

Axe stratégique B - Reconquérir les milieux dégradés

« Trame verte et bleue et infrastructures »

Cet article s'intègre dans le cadre de l'action B.1.5 Organiser et animer le partage et la diffusion des bonnes pratiques auprès des gestionnaires d'infrastructures pour améliorer la prise en compte des enjeux biodiversité et trame verte et bleue dans la gestion des abords d'infrastructures linéaires.

Contexte de l'action

Les infrastructures de transport peuvent former des obstacles aux continuités écologiques en raison des collisions entre les véhicules et la faune, de la présence de grillages, ou encore lorsqu'un trafic trop important dissuade les animaux de traverser et isole les populations de part et d'autre de l'ouvrage. Il est donc important d'identifier les infrastructures les plus impactantes pour mettre en place localement des stratégies de restauration des continuités écologiques.

Objectifs

La DREAL Grand Est a souhaité réaliser une cartographie des zones de conflit potentielle entre continuités écologiques terrestres et infrastructure de transport terrestres. Cette analyse n'a pas pour objectif d'identifier directement les sites à traiter en priorité, mais elle offre une première indication à l'échelle régionale sur les secteurs nécessitant une analyse de terrain plus poussée.

Etat d'avancement de l'action en 2021

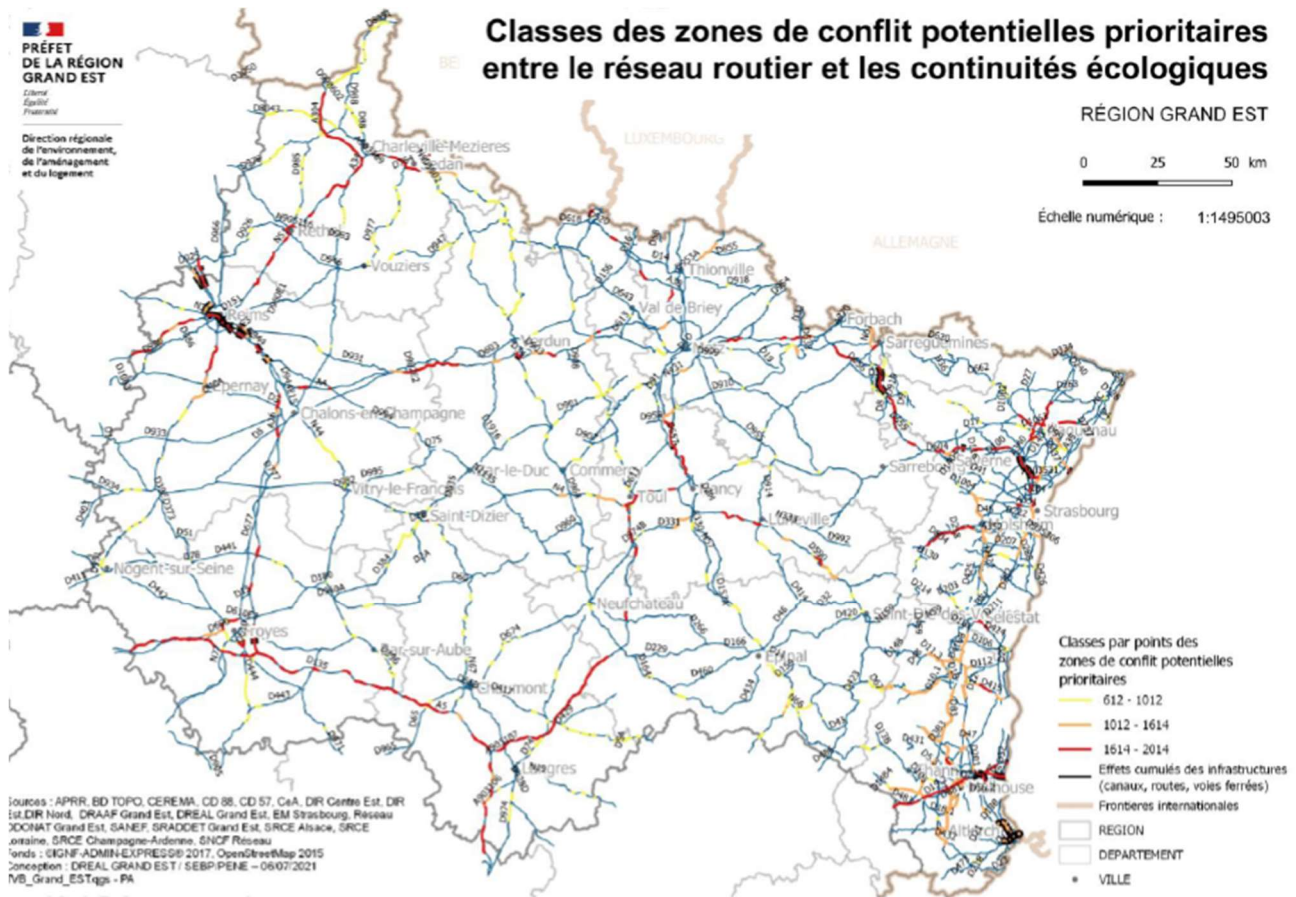
Cette analyse s'est déroulée en deux temps :

- sélection, par type d'infrastructure (route, voie ferrée, canal), des tronçons considérés comme impactant pour les continuités écologiques ;
- hiérarchisation des zones de conflit.

Plusieurs classes d'infrastructures, de la plus impactante à la moins impactante, ont été définies. Une attention particulière est portée aux secteurs où l'on trouve plusieurs types d'infrastructures, et donc deux à trois obstacles consécutifs à franchir pour la faune.

La méthodologie complète est détaillée dans le rapport disponible sur le site de la DREAL ici : https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_final_tvb-itt.pdf

Une véritable démarche partenariale a été menée avec la Région, les gestionnaires d'infrastructures, les principales associations naturalistes de la région et les experts techniques du sujet (Cerema, laboratoire CERFE de l'université de Reims). La DREAL a ainsi pu centraliser et traiter de nombreuses données de terrain (trafic, caractéristiques techniques des voiries et ouvrages d'art, collisions, présence d'espèces protégées).



Moyens mobilisés (humains, financiers, matériels ...) :

Etude réalisée avec l'appui d'une stagiaire.

Perspectives :

Cette étude est un outil d'aide à la décision, pouvant être mobilisé en particulier pour répondre à l'objectif inscrit dans la Stratégie Régionale Biodiversité Grand Est de traiter dix points de conflit entre les continuités écologiques et les infrastructures.

En parallèle la DREAL Grand Est conduit plusieurs démarches en faveur de l'effacement des obstacles sur les trames vertes :

- financement via le Plan de Relance de deux batrachoducs permettant le franchissement de routes départementales ;
- financement d'un travail de recherche du CERFE (université de Reims-Champagne Ardenne) sur l'impact de l'autoroute A34 (Reims-Charleville Mézières) et du canal des Ardennes sur les continuités écologiques (à l'échelle de l'individu et de la méta-population) ;
- financement d'une étude du Cerema pour déterminer la fonctionnalité des passages (à faune ou anthropiques) permettant de traverser la RN4.

La Mulette épaisse (*Unio crassus*) et autres bivalves : quels projets doivent les prendre en compte et comment ?

Cet article s'intègre dans le cadre de l'action B.2.1 Décliner le plan d'actions pour une politique apaisée de restauration des continuités écologiques et hydrauliques.



Contexte de l'action

La Mulette épaisse est une espèce protégée au niveau national, tant pour ses individus que pour ses habitats. Avec les autres moules d'eau douce ou « naïades », elle contribue à filtrer les eaux des rivières et stabiliser les sédiments.

Les pollutions, l'aménagement des cours d'eau et la disparition des poissons qui permettent leur reproduction, sont autant de menaces qui ont entraîné la chute de leurs effectifs, dans un contexte plus global de dégradation généralisée des rivières.

Étant strictement inféodée aux cours d'eau, toute activité qui touche directement ou indirectement le lit mineur, berges comprises, peut impacter l'espèce si elle est présente, et peut par conséquent nécessiter une réflexion poussée sur la mise en œuvre de la séquence "éviter-réduire-compenser".

L'enjeu de prise en compte de cette espèce est encore trop méconnu. Par ailleurs, la biologie unique des moules d'eau douce explique la complexité des diagnostics et la grande particularité des mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

C'est pourquoi la DRIEAT Ile-de-France et la DREAL Grand Est proposent ce guide technique.

Objectifs

Le guide technique a ainsi vocation à clarifier les attentes des services de l'État qui instruisent les demandes de dérogation en la matière, et se veut un véritable mode opératoire pour la prise en compte de la Mulette épaisse dans tout type de projet touchant de près ou de loin ses milieux, aussi bien dans le domaine de l'aménagement que de la restauration écologique.

La Mulette épaisse est le point focal de ce document, mais tout ce qui concerne la démarche « éviter-réduire-compenser » s'applique à d'autres espèces de bivalves menacées n'ayant pas de statut réglementaire de protection : l'Anodonte comprimée, la Mulette des rivières, la Cyclade des fleuves, et la Grande Cyclade.

Ce guide est destiné :

- aux porteurs de projets,
- à leurs bureaux d'étude,
- aux services de l'État instructeurs des dossiers de travaux en cours d'eau,
- et à tout autre type de lecteur, traitant de la Mulette épaisse.

Porteurs et partenaires techniques :

Le guide est le fruit d'une collaboration DRIAT Ile-de-France / DREAL Grand Est / Office français de la biodiversité qui en ont confié la rédaction à deux experts malacologues.

Moyens mobilisés (humains, financiers, matériels ...) :

Co-production DREAL, DDTs avec l'appui d'un bureau d'études.

Etat d'avancement de l'action en 2021

L'action a été réalisée sur la période 2020-2021. Le guide est disponible depuis le 14 mars 2022 sous : <https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/la-mulette-epaisse-unio-crassus-et-autres-bivalves-a20744.html>

Perspectives

Communication autour du guide à destination des porteurs de projet, des bureaux d'études, des chargés d'interventions des agences de l'eau, à organiser en lien avec les agences de l'eau.



La mise en œuvre du Plan Rhin Vivant a véritablement démarré lors de la signature de la convention de partenariat entre les 4 structures partenaires que sont l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la Région Grand-Est, la DREAL et l'Office Français pour la Biodiversité le 5 décembre 2019 à Strasbourg. Cette démarche fixe un **cadre apportant cohérence, visibilité et vision prospective des actions à mener.**

Le Plan Rhin vivant se décline sur **l'ancien lit majeur du Rhin en rive française**, priorité étant donnée à la zone humide RAMSAR. Le plan est établi pour une durée de **6 ans (2019-2025)** correspondant au 11ème programme de l'Agence de l'eau mais a vocation à être pérennisé dans le temps. A l'issue de ces 6 années, le souhait est de pouvoir **renouveler la démarche mais aussi, de pouvoir l'élargir**, notamment à nos voisins transfrontaliers afin d'avoir rapidement une meilleure coordination d'actions entre les **deux rives du fleuve**.

Les moyens financiers des porteurs du plan sont des **dispositifs déjà existants** tel que le **11ème programme de l'agence de l'eau mais aussi l'AAP TVB (Appel à Projets Trame Verte et Bleue)** développé en partenariat avec la Région Grand Est et l'Etat. Des financements sont aussi possibles à travers le **CPER** (contrat de Plan Etat-Région) et le **Plan de relance**. Selon l'ambition des projets, des fonds européens devront être sollicités, notamment **INTERREG ou FEDER**.



De nombreux projets sont d'ores et déjà identifiés pour un montant allant de 50 à 80 M€ (selon le niveau d'ambition des projets).

Les objectifs du Plan Rhin Vivant :

Restaurer et connecter les biotopes

Restaurer la dynamique fluviale

Reconnecter les anciens bras et annexes hydrauliques

Recréer d'anciens bras

Informier, sensibiliser et accueillir le public



Etat d'avancement en 2021

- En lien avec la convention de partenariat, des actes d'adhésion sont déclinés pour les maîtres d'ouvrages associés tels que les gestionnaires de l'eau et des milieux aquatiques (acteurs GEMAPI) qui souhaitent s'engager dans la démarche.
En 2021, **4 actes d'adhésion** ont été signés par **7 organismes différents** tels que les associations naturalistes (Alsace Nature, la Ligue de Protection des Oiseaux, l'Association Saumon-Rhin, les Fédérations Départementales de la Pêche, etc.) mais aussi la Ville de Strasbourg et L'Eurométropole de Strasbourg ainsi qu'Electricité de France.
- En plus de ces actes d'adhésion, l'agence a développé, depuis la mise en œuvre de son 11ème programme, les CTEC : **Contrat de Territoire Eau et Climat**. Ces outils de planification financière et technique, d'une durée de 4 ans, sont également déployés au profit du Plan Rhin vivant.
- Un CTEC exclusivement tourné à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) a été signé par **le SDEA et les 4 collectivités de la bande rhénane** (les CC Plaine du Rhin, Pays Rhénan, d'Erstein et du Ried de Marckolsheim) afin de déployer les objectifs du Plan Rhin vivant.
- Un des projets phare est la **création de la roselière de Beinheim** : cette opération était en phase de maîtrise d'œuvre **conception durant toute l'année 2021** pour des travaux aboutissant en automne 2022.
- Le CTEC porté par la ville de Strasbourg et l'Eurométropole, également signé en 2021, contient des actions portées par la Ville au sein des **Réserves Naturelles Nationales, notamment celle du Rohrschollen**.
- Dans le Haut-Rhin, des travaux ont pu voir le jour tels que la **remise en eau et renaturation de certains tronçons du Lertzbach** entre Hegenheim et Saint-Louis dans le Haut-Rhin dans le cadre du CTEC Saint-Louis Agglomération signé précédemment.

Et la suite ?

La déclinaison du Plan Rhin vivant va s'articuler autour de 3 grands axes :

- **Déploiement de la stratégie de communication** : une conception d'identité visuelle et textuelle propre au Plan Rhin vivant a été réfléchie permettant d'identifier dès le premier coup d'œil, le-dit Plan :



- **Le lien entre la population et le fleuve** : le séminaire annuel, la conférence des espaces naturels rhénans, ainsi que le travail amorcé avec les acteurs du tourisme permettent de faire découvrir ou redécouvrir le fleuve aux acteurs locaux et au grand public.
- **Le partage au niveau transfrontalier** : le Plan Rhin vivant a vocation à être pérenne dans le temps afin d'être élargi à nos voisins transfrontaliers. Des espaces de discussions et d'échanges favorables sont d'ores et déjà existants.

La mesure « Plantons des haies » dans le Grand Est

Cet article s'intègre dans le cadre de l'action B 5. B5. Renforcer la présence d'infrastructures écologiques en milieux agricoles de plaine. Et notamment B5.1. Accroître les mesures de suivi et de préservation des haies et des ripisylves...La mesure « Plantons des haies » du plan France-Relance, initié par l'Etat s'inscrit dans cette dynamique (2020-2022)

Une mesure du plan France Relance

La mesure « Plantons des haies » est une des mesures du plan France Relance, annoncé par le gouvernement le 3 septembre 2020. En Grand Est, elle a été dotée d'une enveloppe de 5 millions d'euros, et vise l'objectif ambitieux de 750 km de haies plantées entre 2021 et 2024 sur des parcelles agricoles.

Les objectifs sont de soutenir la plantation de haies bocagères et le développement de l'agroforesterie afin d'inciter les agriculteurs, structures associatives ou économiques et les collectivités territoriales à entamer cette démarche en éliminant les freins économiques, techniques et psychologiques. Les haies et les arbres champêtres jouent en effet de nombreux rôles d'intérêt général (protection de la ressource en eau, protection des cours d'eau, lutte contre l'érosion des sols, limitation des risques d'inondation), mais aussi agronomiques (contribution au bien-être animal, effet brise vent, refuge pour les insectes pollinisateurs et auxiliaires des cultures, stockage de carbone) et environnementaux (abris pour de nombreuses espèces animales, supports de diversité végétale, maillons constitutifs de la trame verte et bleue).

Cette ambition est en pleine adéquation avec la stratégie biodiversité de la Région Grand Est qui intègre notamment dans ses actions la plantation de haies, utiles au maintien de la biodiversité. Pour la mise en œuvre régionale, la DRAAF a mis en place une étroite collaboration avec la Région Grand Est, la DREAL, l'Office Français de la Biodiversité et les Agences de l'eau pour atteindre l'objectif régional en complémentarité avec les nombreuses actions déjà engagées sur le territoire (Appel à projets Trames vertes et bleues, Agribiodiv'Est, etc.). En lien avec la région, cette mesure a été ajoutée au sein des plans de développement ruraux du Grand Est.

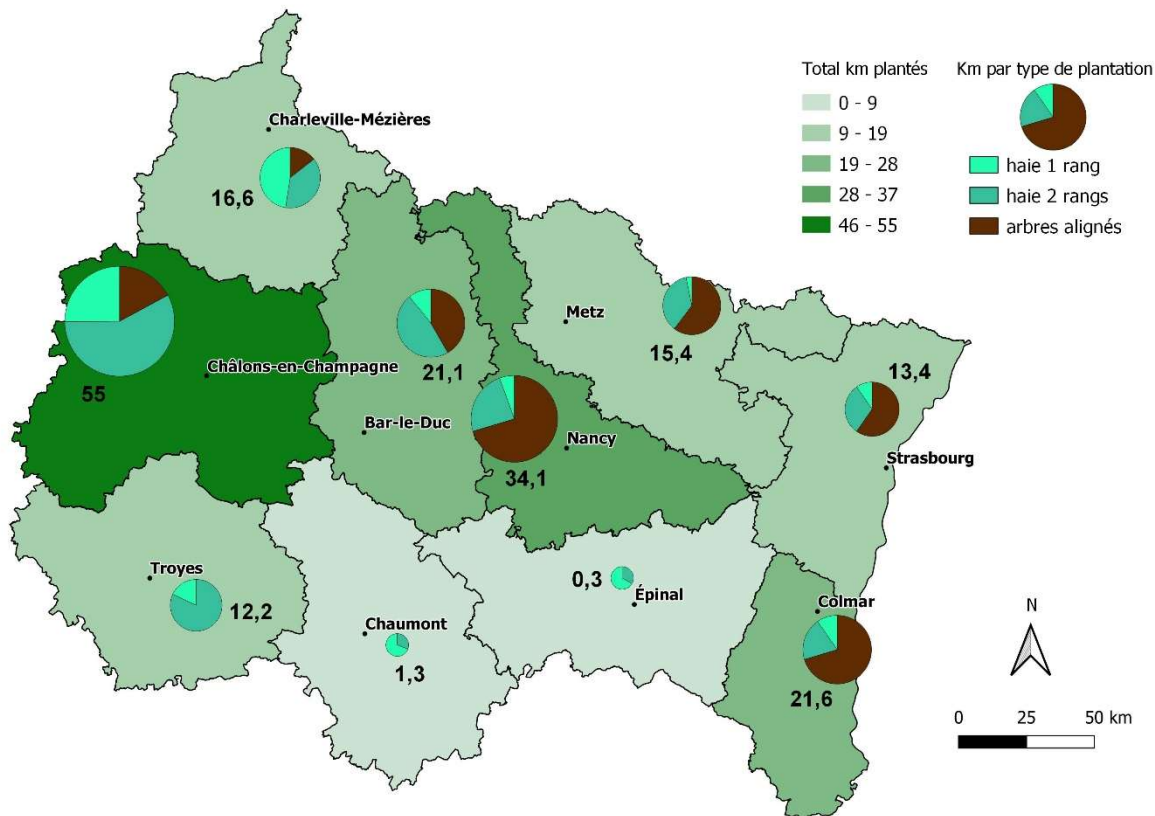
Un démarrage en 2021 et une accélération en 2022

En pratique les porteurs de projets sont accompagnés gratuitement par des structures d'animation qui apportent leurs expertise et conseils pour l'implantation et la pérennité de la haie. Un barème a été mis en place pour prendre en charge les coûts d'implantation en simplifiant au maximum les démarches administratives.

Dès la fin de l'année 2021, 142 dossiers avaient été sélectionnés pour un montant d'aides de 1,45 millions d'euros. 191 kilomètres de plantations ont été engagés :

- 33 km de plantation réelle de haies 1 rang,
- 81 km de plantation réelle de haies 2 rangs

- et 77 km de plantation d'arbres intra-parcellaires



Et la suite ?

La forte dynamique se poursuit en 2022 avec en juin 456 projets déposés, 146 km de plantation de haies 1 rang, 256 km de plantation de haies 2 rangs et 165 km de plantations d'arbres intra-parcellaires prévus en Grand Est. Soit 567 km de haies ou d'arbres alignés pour un montant de près de 5 millions d'euros. L'objectif de 750 km devrait être atteint en fin d'année 2022 !

Face au succès de cette mesure en Grand Est, le financement réalisé au départ sur des crédits d'Etat va s'élargir progressivement avec des co-financements apportés par le FEADER, les agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie et la Région. L'objectif est de financer l'ensemble des projets jusqu'en octobre 2022 puis de faire perdurer ces mesures pour accompagner la réelle dynamique amorcée tout au long de la prochaine programmation FEADER (2023-2027).

La stratégie eau et nature en ville dans le Grand Est

Cet article s'intègre dans le cadre des actions B.7.1 - Sensibiliser à la protection et au développement de la biodiversité en ville, lors des projets de rénovation du bâti, de programmes ANRU et de requalification de friches et intégrer les enjeux Eaux et Biodiversité pour améliorer la gestion des eaux pluviales et la prise en compte de la TVB – et B.7.2 - Faire de la gestion alternative des eaux pluviales un levier de reconquête de la biodiversité en ville (trame verte urbaine) : généraliser la désimperméabilisation, la végétalisation et l'infiltration des eaux pluviales par dispositifs végétalisés lors des projets de renouvellement de voirie ou parkings

Contexte de l'action

Portée par les agences de l'eau, 1er opérateur de l'Etat dans le domaine de l'eau, la stratégie Eau et nature en Ville consiste à faire de l'eau un **levier pour la transition écologique** des territoires, en particulier les zones urbanisées.

Enjeu stratégique prioritaire des 11èmes programmes, ces actions ont connu un développement important en milieu de 10ème programme, avec des appels à projets dédiés et des dispositifs d'aide classiques adaptés. Aujourd'hui, c'est grâce à l'expertise technique et méthodologique apportée par les agences de l'eau, associés à des aides financières renforcées aux projets que les projets d'urbanisme durable se développent.

Cette stratégie « d'aide au changement » vise une **gestion durable de l'eau en ville et la mise en place d'une ville perméable et végétalisée**, source d'amélioration du cadre de vie, de réduction des flux polluants rejetés vers les milieux aquatiques et les masses d'eau, d'économie d'eau ainsi qu'une adaptation au changement climatique, en lien notamment avec les plans d'adaptation au changement climatique des bassins mais aussi la volonté du ministère de la transition écologique. Enfin c'est une stratégie de lutte contre le risque inondation ou de coulée de boues, et ces solutions, en partie fondées sur la nature, ont prouvé leur intérêt économique. Les agences de l'eau ont montré et communiqué largement sur ces sujets au cours des dernières années, avec plusieurs webinaires techniques, stratégiques ou financiers intégrant des retours d'expériences et témoignages concrets.

La désimperméabilisation est la 1ère étape pour la végétalisation des espaces urbains et donc pour une déclinaison concrète de la Trame Verte et Bleue. Ces mesures « sans regret » présentent donc de nombreuses aménités et suivent une stratégie durable et pérenne, elles permettent également la protection et la recreation de trames brunes dans l'espace urbain et dans les friches industrielles ou urbaines, nombreuses sur notre territoire.

La région Grand Est, sous l'impulsion de la DREAL et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, associant les 3 agences de l'eau, les DDT et le CEREMA, est la première à s'être dotée d'une doctrine pluviale unifiée en 2020, assurant ainsi un traitement équivalent aux 10 départements concernés. Ce **levier réglementaire** soutient une gestion intégrée de l'eau dans les projets d'aménagement soumis à avis de des services et par porosité et des actions coordonnées entre DREAL et agences de l'eau se développe sur d'autres volets, industriels et planification en urbanisme notamment.

État d'avancement en 2021

En 2021, ces actions se sont donc poursuivies, et notamment :

- **Des appuis techniques concrets sur les dossiers en phase projets et leur conception** : pour Rhin-Meuse par exemple, **près de 100 avis techniques rendus en 2021 ainsi que des visites sur sites et rencontres** ;
- Organisation de sensibilisations ciblées par demi-journées au sein de structures publiques ou privées, mais aussi des DDT : **14 évènements en 2021** ;
- Organisation de webinaires techniques et de sensibilisation ;
- Mise à jour d'une liste de références à visiter près de chez soi : **350 réalisations cartographiées pour convaincre les acteurs locaux** sur la base de projets existants ;
- La publication d'une **foire aux questions contenant 111 questions-réponses concrètes sur la gestion intégrée des eaux pluviales**.

Avec 400 projets urbains accompagnés ces dernières années par exemple sur le bassin Rhin-Meuse, dont 160 en 2021, les actions opérationnelles et l'animation permettent de créer sur le territoire des projets vitrines et stimulants pour les acteurs de l'aménagement. 1 million de m² ont ainsi été désimperméabilisés à travers des dossiers exemplaires publics ou d'acteurs économiques sur le bassin Rhin-Meuse.

Près de 60 % des dossiers mettent par ailleurs en œuvre des solutions fondées sur la nature (noues, jardins de pluie, toitures végétalisées, ...), et permettent donc concrètement le retour de la nature en ville.

Ces projets s'inscrivent bien dans une dynamique d'aide au changement avec **95 % de nouveaux acteurs**, ce qui montre une phase d'appropriation et de démonstration encore en cours.

En 2021 a été créée la **Commission « gestion de l'eau et urbanisme »** (CGEU) par le Comité de bassin Rhin-Meuse, mandatée pour partager la politique actuelle, définir des pistes d'évolution et actions.

Après avoir initié en 2019-2020 avec les partenaires de la politique de la ville, dont la Région, un appel à projets Eau et Quartiers prioritaires de la Ville pour des projets concrets mettant la transition écologique au service de la solidarité sociale et du cadre de vie, l'Agence de l'eau a lancé, fin 2021, un appel à projets novateur à destination des bailleurs sociaux du bassin Rhin-Meuse. L'appel à projets Trames Vertes et Bleues est également reconduit annuellement.

Enfin, **les aides spécifiques de l'Agence de l'eau à destination des cours d'école résilientes et végétalisées** connaissent un engouement important avec 70 projets et réalisations en 2 ans. Il s'agit de faire de ces lieux de vie un laboratoire des bonnes pratiques d'aménagement et d'éducation à l'environnement, en impliquant les élèves et équipes enseignantes autour de projets durables et perméables, véritables îlots de fraîcheur en ville.

Comme l'a mis en avant la CGEU, le manque d'ingénierie spécialisée est un point essentiel, c'est d'abord à ce niveau que l'appui de l'Agence de l'eau est un catalyseur du changement, projet par projet, y compris sur des projets lourds de rénovation urbaine.

Exemples d'actions éligibles aux dispositifs d'aide technique et financiers des agences de l'eau :

Requalification d'une traversée de village avec des matériaux perméables et des noues végétalisées

Végétalisation et désimperméabilisation d'une cour d'école, travail pédagogique avec les élèves et ilots comestibles associés

Mise en place d'une portion de trames vertes et bleues en zone urbaine dense (perméabilisation, végétalisation, axe d'écoulement) dans le cadre de la restructuration d'un quartier prioritaire de la Ville

Etudes de planification urbaine intégrant le déracordement et la perméabilisation des espaces ainsi que les infrastructures vertes associées

Aménagement d'un écoquartier sur une ancienne friche industrielle



Cour d'école re-perméabilisée et végétalisée, Strasbourg. (Source : AERM)

Et la suite ?

La mobilisation de nouveaux acteurs de l'aménagement urbain doit être poursuivie, mais aussi l'engagement de démarches exemplaires au sein des grands opérateurs voire des directions de la Région Grand Est (mobilités, éducation...) dont les projets sont encore largement conçus sur des modes « tout tuyau ».

La planification en urbanisme et notamment la règle 25 du SRADDET mais aussi le travail technique et politique autour de la loi Climat et Résilience avec l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) sont apparus comme ceux liés à la nature en ville et au changement climatique, face auxquels l'appel à projet doit se repositionner. Ces enjeux seront intégrés dans la réactualisation de la cartographie de la TVB en cours de lancement, et seront abordés dans le groupe de travail « Nature en ville » créé dans le cadre du SRADDET.

Les **démarches partenariales** mises en œuvre par les Agences de l'eau doivent être développées pour que ces nouvelles approches de l'aménagement soient systématisées.

Enfin, **l'Agence de l'eau constate souvent le manque de visibilité de cette stratégie**, encore mal connue du monde de l'aménagement. Les porteurs de projets rencontrés font part de leur besoin des appuis techniques et financiers, mais également de leur difficulté face à la **multiplicité des acteurs et des structures** intervenant sur le sujet du changement climatique et de la ville durable, et donc du temps dédié à connaître les structures d'aide et leurs actions ou modalités d'aide. Des appels à projets parfois redondants sur des sujets comme l'urbanisme durable, le changement climatique, la biodiversité voire directement la **gestion intégrée des eaux pluviales perturbent les messages et il semble nécessaire de clarifier les missions de chacun.**

B.1 - Démultiplier les projets de reconquête de la trame verte et bleue

Le maintien et la restauration de la Trame Verte et Bleue vise à reconstruire un réseau écologique permettant aux espèces animales et végétales de réaliser leur cycle de vie (s'alimenter, se reproduire, se reposer...) et à favoriser leur capacité d'adaptation et de résilience face aux changements de condition de milieux. La restauration de la Trame Verte et Bleue vise, dans le même temps, à améliorer et préserver le fonctionnement des écosystèmes et les services environnementaux qu'ils fournissent et à en accroître leur résilience face aux changements globaux.

Action B.1.1 - Encourager l'émergence de projets TVB (ingénierie) notamment sur les zones en déficit de TVB au regard des enjeux (milieu agricole, nature en ville...) ou intégrant des solutions fondées sur la nature

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités locales, Chambres d'agriculture, FRCGE, PNRs, CENs, CL, OFB, DREAL, AEs, Agences d'Urbanisme, Pays/PETR, Associations	État d'avancement : 25 %
---	---

Les travaux sur la stratégie TVB se poursuivent. Les fiches pour l'Alsace sont finalisées et doivent être validées entre membres du Collectif Appel à Projets TVB.

Action B.1.2 - Rapprocher le déploiement des projets de reconquête de la TVB et les Plans d'actions en faveur des espèces

En lien avec le défi A.2 - Protéger les espèces menacées.

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, Agences de l'eau, Collectivités, Associations, PNRs, PNF, CENs	État d'avancement : 50 %
---	---

En Alsace, des travaux sont en cours pour faire le lien entre le Programme Régional d'Actions en faveur des Mares et les Plan Régionaux d'Actions Amphibiens, portés par l'association BUFO. Les réflexions à étendre à l'ensemble de la Région pour disposer d'une stratégie mixte couplant les données mares (issues du PRAM) et les secteurs à enjeux Espèces (issues des PRA). Un travail est entrepris pour impliquer BUFO dans les AAP TVB portées par les collectivités (association aux réunion de restitution des études pour positionnement pour la suite).

Les projets de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien et de la CC Terre d'eau, accompagné par l'association LOANA, le CENL et la CRA, sont centrés sur une entrée habitats d'espèces cibles (cigogne-noire, pie-grièche grise, Milan royal, Triton crêté, Couleuvre Verte et Jaune...) dans le cadre de l'AAP TVB 2022.

Action B.1.3 - Organiser des rencontres entre collectivités bénéficiaires de financements de l'AAP TVB ou souhaitant développer des projets TVB pour partage d'expériences

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité	État d'avancement : 25 %
--	---

- Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Agences d'Urbanisme, PETR/Pays, CRAGE, PNRs	
---	--

Des réflexions sont menées pour organiser une journée spéciale pour les associations.

Action B.1.4 - Renouveler et accroître le budget de l'appel à projet Trame verte et Bleue (avec des projets démonstratifs de TVB en milieu agricole et urbain)

En lien avec le défi B.5 - Renforcer la présence d'infrastructures écologiques en milieux agricoles de plaine.

- Coordonnateur : Région	État d'avancement :
- Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, DREAL	50 %

L'appel à projet Trame Verte et Bleue se poursuit et se concrétise par des projets à l'échelle de territoires d'intercommunalités et à l'échelle régionale. Le collectif s'attache à accompagner les soumissionnaires dans l'élaboration des projets, en amont des dépôts de candidatures.

Action B.1.5 - Organiser et animer le partage et la diffusion des bonnes pratiques auprès des gestionnaires d'infrastructures pour améliorer la prise en compte des enjeux biodiversité et continuités écologiques (trame verte, bleue, noire...) dans la gestion des abords d'infrastructures linéaires

- Coordonnateur : DREAL	État d'avancement :
- Porteurs / Partenaires potentiels : Région, Agences de l'eau, DIR Est, SNCF Réseau, VNF, Concessionnaires autoroutiers, RTE, EDF, CDs, Cerema, PNRs, CRAGE	25 %

Une deuxième journée du réseau des gestionnaires d'infrastructures a été organisée. Un guide des bonnes pratiques a été partagé avec la LPO Alsace. Une convention de partenariat a été signée entre l'AERM et Voies Navigables de France et des premiers contacts ont été établis avec la SNCF.

Action B.1.6 - Développer les projets de plantations d'arbres haute-tige le long des routes et canaux du Grand Est, en privilégiant les plants locaux

- Coordonnateur : Région	État d'avancement :
- Porteurs / Partenaires potentiels : Départements, Concessionnaires autoroutiers, VNF, PNRs	0 %

Action B.1.7 - Actualiser la cartographie de la Trame Verte et Bleue à partir des dernières données et techniques connues et définir une trame noire

- Coordonnateur : Région	État d'avancement :
- Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, CERFE, PNRs, PETR/Pays, Agences d'Urbanisme, ARPGE, Associations	25 %

Le projet est en cours de structuration, un bilan des ex-SRCE a été réalisé. Une action de mise à jour de la TVB régionale a été retenue dans le projet Life « Biodiv'Est ».

Action B.1.8 - Favoriser l'émergence d'une filière « végétal local » structurée

En lien avec le défi D.3 - Développer une gestion opérationnelle intégrée des espèces exotiques envahissantes.

- Coordonnateurs : OFB, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, CBs, Associations, PNRs, Départements	État d'avancement : 75 %
--	---

Une filière Végétale Nord-Est est en cours de structuration à l'initiative de l'association Haies Vives d'Alsace. Un dossier d'intention a été déposé et les travaux sont en cours sur le modèle économique (Société Coopérative d'Intérêt Collectif).

Indicateurs de suivi en lien avec le défi B.1 - Démultiplier les projets de reconquête de la trame verte et bleue

- ➔ **Nombre de projets financés par l'AAPTVB** : 16 projets (*sur 24 déposés*) ;
- ➔ **Montant annuel de financement de l'AAPTVB** : 1 974 000 € ;
- ➔ **Nombre de projets de reconquête de la TVB engagés en lien avec un PNA/ PRA** : 3.
- ➔ **Linéaire de haies plantées et arrachées** : Le Grand Est recense plus de 75 000 km de linéaire de haies inégalement répartis sur le territoire Grand Est, ce qui représente 5% du linéaire national. Le territoire Grand Est a vu disparaître 7 % de sa superficie de haies au cours des 10 dernières années (2 196 ha)

B.2 - Supprimer les obstacles aux migrations des espèces

Le développement des activités humaines a notamment entraîné le renforcement des infrastructures linéaires de transport (routes, autoroutes, voies ferrées, canaux...), l'extension des zones urbaines, l'exploitation de l'énergie hydraulique. La suppression des obstacles au déplacement des espèces terrestres et aquatiques contribuera à rétablir les continuités écologiques.

Action B.2.1 - Décliner le plan d'actions pour une politique apaisée de restauration des continuités écologiques et hydrauliques

- Coordonnateurs : Agences de l'eau, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, DDT, EDF, ARPGE, CDs, Cerema, PNRs, Associations, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 15 %
---	---

La mise en œuvre de cette action est rendue difficile par l'application de la loi Climat et Résiliences qui prévoit des dispositions qui compliquent la mise en conformité des ouvrages.

La liste des ouvrages prioritaires pour la restauration de la continuité des cours d'eau classés en liste 2 a été finalisée en 2020. 748 ouvrages sont à présent priorisés dans le Grand Est : 514 ouvrages priorisés sur le bassin Rhin-Meuse, 185 sur le bassin Seine-Normandie et 49 sur le bassin Rhône-Méditerranée.

L'AESN a accordé 1,56M€ d'aides pour des travaux de suppressions d'obstacles à l'écoulement dans l'Aube, la Marne, la Haute-Marne et la Meuse (20 ouvrages).

Action B.2.2 - Prioriser les obstacles aux déplacements des espèces à résorber et développer une stratégie d'action sur les autres ruptures majeures de continuité écologiques terrestres

- Coordonnateurs : Région, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, PNRs, CERFE, Associations, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 50 %
---	---

Un stage a permis un travail de hiérarchisation des enjeux sur le grand Est.

Action B.2.3 - Préparer la résorption des points noirs du SRADDET incluant l'éco-pont de Saverne

- Coordonnateurs : Région, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Gestionnaires infrastructures, Collectivités, Cerema, Associations	État d'avancement : 50 %
--	---

L'étude de l'éco-pont de Saverne est en cours. Les projets réceptionnés ont été sélectionnés en fonction des critères contenus dans le Plan de Relance et une convention a été signée dans ce cadre. L'AESN a accordé une aide de 448 000€ pour un passage à faune de la RD 43 dans l'Aube.

Action B.2.4 - Faire un suivi et des retours d'expériences des ouvrages existants

- Coordonnateurs : Région, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, Gestionnaires d'infrastructures, ARPGE, Départements, PNRs, Associations	État d'avancement : 0 %
--	--

Le Cerema est en train de réaliser une étude sur la fragmentation des continuités écologiques par la route nationale 4 (RN4).

Indicateurs de suivi en lien avec le défi B.2 - Supprimer les obstacles aux migrations des espèces

- ➔ **Nombre d'ouvrages effacés ou équipés de passes à poisson** : 73 sur le bassin Rhin-Meuse en 2020 (67 en 2019 sur ce même bassin, objectif de rendre franchissable 1 000 ouvrages hydrauliques d'ici 2027).

B.3 - Renaturer les cours d'eau et les plans d'eau dégradés et reconquérir les milieux humides

Une trame de milieux aquatiques et humides fonctionnels fournit des services particulièrement précieux dans un contexte de changement climatique et contribue à atténuer les événements extrêmes (écrêtement des crues, réduction du ruissellement, soutien des étiages en période de sécheresse...). L'amélioration de la qualité et du fonctionnement de ces milieux passe par la renaturation des cours d'eau, la préservation et la reconquête des milieux humides.

Action B.3.1 - Déployer le plan Rhin Vivant visant la restauration de 100 km de "Rhin sauvage"

- Coordonnateurs : DREAL, AERM, OFB, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, AERM, OFB, ARPGE, Associations	État d'avancement : 75 %
--	------------------------------------

Des actions issues du Contrat Territorial Eau et Climat sont déjà soutenues par l'AERM (roselière de Beinheim). Un séminaire transfrontalier « Plan Rhin Vivant » s'est déroulé en octobre 2021. De nouveaux projets sont à l'étude (Massif forestier de Mackenheim, Illkirch Neuhoof).

Action B.3.2 - Déployer une stratégie de préservation et restauration ambitieuse de la Biodiversité sur les vallées alluviales de la Meuse, de la Meurthe, de la Moselle et de l'III

- Coordonnateur : AERM - Porteurs / Partenaires potentiels : EPAMA, EPTB Meurthe Madon, Syndicat mixte Moselle Aval, Syndicat mixte bassin de l'III, ARPGE, CRAGE, PNRs, CENs, Associations	État d'avancement : 15 %
--	------------------------------------

L'AERM a engagé l'organisation de la journée "prairies" dans la vallée de la Meuse, acte qui se veut fondateur d'une stratégie prairie de l'axe Meuse.

Action B.3.3 - Développer les actions de renaturation et de protection des zones alluviales notamment de la Marne, de l'Aube et de l'Aisne

- Coordonnateur : AESN - Porteurs / Partenaires potentiels : EPTB, Syndicats GEMAPI, EPCI, PNRs, ARPGE, Associations	État d'avancement : 25 %
---	------------------------------------

Action B.3.4 - Mettre en place une gouvernance adaptée et un programme d'actions sur le site Ramsar Etangs de la Champagne humide

- Coordonnateurs : AESN, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRFO, EPTB, Seine Grands Lacs, CRAGE, Associations	État d'avancement : 25 %
---	------------------------------------

Des travaux sont en cours pour mettre en place une gouvernance adaptée et un programme d'actions sur le site Ramsar Etangs de la Champagne humide. L'AESN a accordé le financement de 2 ETP visant à mettre en place une animation auprès de PNRFO et EPTB SGL pour la finalisation du document d'orientation, d'un plan d'actions associé et l'élaboration d'un contrat Territorial Eau et Climat.

Action B.3.5 - Identifier, caractériser et engager des plans d'actions en faveur de la préservation et restauration des milieux humides dans les zones à enjeux

- Coordonneurs : Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, DREAL, Collectivités, EPTB, SAGE, PNRs, CENs, Associations	État d'avancement : 15 %
--	---

L'AESN a engagé 89 848 € pour des Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien sur la Vesle (SIABAVES - 51), la Noblette (CC Suippes - 51), Ru de Vhoisel et ruisseau des Auges (SMACAMI 10)

L'AERM poursuit l'accompagnement des inventaires de zones humides en vue de proposer des plans d'actions.

Action B.3.6 - Encourager une protection stricte des zones humides dans les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

- Coordonneurs : Région, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : SAGE, PNRs	État d'avancement : 50 %
---	---

14 des 15 SAGE du Grand Est ont identifié la protection des zones humides comme un enjeu majeur (seul le SAGE des GTI n'est pas concerné : SAGE de nappes profondes). La démarche menée par le SAGE INR dans le Grand Ried a été inscrite en Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau.

2 études pour optimiser la recharge de la nappe et améliorer la résilience des cours d'eau ont été lancées.

Action B.3.7 - Développer les approches globales d'actions au niveau des grands lacs pour améliorer durablement leur état écologique

- Coordonneurs : Région, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, EPTB, Syndicats GEMAPI, CRAGE, FRSEA, JAGE, Associations	État d'avancement : 15 %
---	---

Un réseau d'acteurs de la baignade dans le Grand Est est en cours de construction, il sera animé par la Région et l'ARS. Le recrutement d'un apprenti travaillant spécifiquement sur le sujet des grands lacs a été initié à l'été 2021

Indicateurs de suivi en lien avec le défi B.3 - Renaturer les cours d'eau et les plans d'eau dégradés et reconquérir les milieux humides

- ➔ **Linéaire de cours d'eau renaturé** : 182 km sur le bassin Rhin-Meuse en 2020 (159 km en 2019 sur ce même bassin, objectif de renaturer 3 200 km de cours d'eau d'ici 2027) ;
- ➔ **Surface de zones humides restaurées** : 575 ha sur le bassin Rhin-Meuse en 2020 (641 ha en 2019 sur ce même bassin, objectif de restaurer 2 000 ha de zones humides d'ici 2023).

B.4 - Encourager les pratiques agricoles favorables à la biodiversité

Les interactions entre l'agriculture et la biodiversité sont nombreuses. Les services fournis par l'agriculture et les milieux agricoles vont de la production d'aliments à l'entretien du paysage et comportent une valeur socio-culturelle forte. La présence d'une biodiversité équilibrée est bénéfique à l'agriculture. L'encouragement des pratiques agricoles favorables à la biodiversité vise à développer les bénéfices réciproques entre agriculture et biodiversité et à promouvoir une agriculture durable. Ainsi, le développement des pratiques agroécologiques pourra s'appuyer sur le développement de paiements pour services environnementaux et de filières valorisant la biodiversité. Les consommateurs, au travers de leurs achats, ont un rôle clé à jouer pour favoriser et soutenir les modes de production favorables à la biodiversité.

Action B.4.1 - Poursuivre le développement des filières agricoles favorables à la ressource en eau, en accroissant le budget de l'appel à projet dédié

- Coordonnateurs : Agences de l'eau, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, Organismes stockeurs, Collectivités, PNRs	État d'avancement : 75 %
---	---

Près de 3M€ d'aide ont été mobilisés sur les projets lauréat de l'AMI 2020.

Action B.4.2 - Concevoir et mettre en œuvre un système de Paiement pour Services Environnementaux disponible pour tout binôme collectivités/ groupement d'agriculteurs volontaires sur les territoires à enjeux

- Coordonnateurs : Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités gestionnaires de captage, CRAGE, FRSEA, JAGE, PNRs	État d'avancement : 50 %
---	---

Suite à l'AMI PSE lancé en 2021 par l'AERM, une candidature a été reçue à la session de mars qui est retenue et qui concerne la mise en œuvre opérationnelle des Paiements pour Services Environnementaux.

L'AESN travaille sur l'étude de préfiguration d'un PSE prairies 2020-2026 sur territoire du PNRFO avec 20 exploitations - SAU de 2 790 ha, dont 1233 ha de zones humides - 1,3 M €; étude et campagne 2021 2025 sur le territoire de l'AAC de Somme-Vesle avec objectifs de 39 exploitants sur 1463 ha - 554 k€

Action B.4.3 - Développer les pratiques et les filières respectueuses de l'environnement (agroécologie, agriculture biologique, agroforesterie, agriculture de conservation des sols) en s'appuyant sur les groupes d'intérêts économiques et environnementaux et les groupes Ecophyto 30 000

- Coordonnateur : DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : AEs, Région, OFB, CRAGE, Bio Grand Est, DREAL, Organismes stockeurs, Collectivités, PNRs, Associations (APAD, BASE...)	État d'avancement : 75 %
---	---

La DRAAF recense 34 000 ha convertis en agriculture biologique dans le Grand Est en 2020. L'Agence de l'eau Rhin-Meuse a de son côté financé 2 groupes ECOPHYTO pour un montant total de 48 253 € pour 31 agriculteurs et des mesures agro-environnementales de conversion à l'agriculture biologique pour 11 762ha et de remise en herbe pour 375 ha. L'Agence de l'Eau Seine Normandie accompagne un groupe 30 000 de 11 exploitants. Elle a également financé des Mesures agro-environnementales à hauteur de 210 000€ et de conversion à l'agriculture biologique pour 3,65M€.

Action B.4.4 - Développer des filières de valorisation des fruits produits par les arbres fruitiers d'alignement et vergers haute-tige (distillation, jus...) en développant des projets communaux intergénérationnels

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Associations d'arboriculteurs, département, CRAGE, Collectivités, PNRs, Départements	État d'avancement : 0 %
--	--

Action B.4.5 - Accompagner les viticulteurs en AOC pour un objectif zéro herbicide

- Coordonnateurs : Agences de l'eau, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : INAO, Syndicats viticoles, DRAAF, AVA, CICV, CRAGE	État d'avancement : 25 %
---	---

L'Agence de l'Eau Seine Normandie Soutien apporte un soutien à cette démarche via les groupes 30 000 (programme Vert Cot'eau), le Contrat Territorial Eau et Climat Veuve Clicquot/Avize Viticampus (se termine 2022) et la CICC Coopératives de Ludes et de Mailly Champagne. Une filière de champagne biologique est en projet.

Action B.4.6 - Développer les plans alimentaires territoriaux et le travail avec la restauration collective pour assurer des débouchés aux productions favorables à la biodiversité et l'eau

- Coordonnateur : DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, Collectivités, CRAGE, Bio Grand Est, Coopératives agricoles, Départements, PNRs, Associations de consommateurs	État d'avancement : 0 %
---	--

4 Plan Alimentaires Territoriaux sont actuellement portés par 4 PNRs.

Action B.4.7 - Atteindre les objectifs de la convention de partenariat pour la nappe rhénane : Diminuer de 40 à 50 % l'utilisation d'herbicides d'ici à 2022 sur les aires d'alimentation de 19 captages, et baisser de 50 % le recours à l'ensemble des produits phytosanitaires d'ici 2025 sur la nappe rhénane conformément aux objectifs Ecophyto 2

- Coordonnateurs : Région, AERM - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, DRAAF, CRAGE, Organismes Stockeurs, Collectivités	État d'avancement : 50 %
---	---

L'ensemble des collectivités concernées ont initié la démarche, avec notamment l'embauche d'animateurs eau/agriculture sur Saint-Louis Agglomération. CC Sundgau, Colmar Agglomération, CC Région de Guebwiller, SDEA, Montreux-Vieux, Saint-Louis Agglomération et Ville de Mulhouse ont déjà pu présenter un avancement de leurs démarches et des contrats de solutions territoriaux sur leurs territoires. Le démarrage des contrats de solutions de Momenheim, Merxheim et les 4 captages de Saint-Louis Agglomération sont prévus d'ici fin 2021.

Action B.4.8 - Dynamiser la politique de protection des captages en encourageant des mesures ambitieuses telles que des cultures à bas niveau d'intrant

- Coordonnateurs : DRAAF, Agences de l'eau, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, CRAGE, Région, Départements	État d'avancement : 50 %
---	---

L'AERM a engagé 2,8M€ pour des actions spécifiques « captages ». La rédaction du corps de la stratégie régionale captages en cours.

Du côté de l'AESN, plusieurs actions sont en cours ont été réalisées : une aide de 54k€ pour une étude filières Bas Niveau d'Impact dans les AAC de la Communauté d'Agglomération d'Epernay, une aide de 7k€ pour la poursuite d'expérimentation Miscanthus dans l'AAC de Châlons-en-Champagne par la chambre d'agriculture de la Marne, une aide de 753k€ pour le développement filière Chanvre et céréales AB dans l'AAC de Jully-sur-Sarce. L'AESN finance des MAE AESN ciblées uniquement sur l'herbe.

Action B.4.9 - Faire évoluer les cahiers des charges de productions agricoles en renforçant le volet environnemental (ex : révision de l'AOC « Munster ») et développer les labels environnementaux (HVE, agriculture biologique, marque « Valeur Parc Naturel Régional »)

- Coordonnateurs : Région, DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, INAO, CRAGE, PNRs, Associations de consommateurs	État d'avancement : 50 %
--	---

Le nombre d'exploitations agricoles certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE) en niveau 3 a quasiment doublé en 2020 dans le Grand Est, passant de 641 exploitations certifiées en 2019 à 1199 en 2020. La très grande majorité des exploitations certifiées (96 %) restent toutefois des exploitations viticoles situées dans les bassins viticoles de Champagne et d'Alsace.

Action B.4.10 - Simplifier la mise en œuvre des Mesures Agri-Environnementales et poursuivre leur développement (paiements, cahier des charges)

- Coordonnateur : DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, ASP, Partenaires professionnels, CRAGE, Collectivités, PNRs, AEs, DREAL, Opérateurs Co-financeurs nationaux, CENs, CL	État d'avancement : 75 %
--	---

Les engagements pris en 2020 ont été renouvelés en 2021.

De son côté, l'AESN finance la conversion à l'agriculture biologique qui a été déplafonnée sur les AAC et plafonnée en dehors. Elle finance les Mesures Agro-Environnementales « Herbe ».

Action B.4.11 - Favoriser le développement des surfaces agricoles d'intérêt écologique et les couverts favorables aux pollinisateurs

- Coordonnateurs : DRAAF, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, Organismes Stockeurs, Collectivités, PNRs	État d'avancement : 50 %
---	---

La poursuite des journées conseillers agricoles, des journées "bord de champ" avec les agriculteurs et des formations en lycée agricole ont été organisées.

Action B.4.12 - Encourager la conversion des exploitations agricoles et viticoles à l'agriculture biologique

- Coordonnateurs : DRAAF, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : Bio en Grand Est, CRAGE, Organismes Stockeurs, Collectivités, Région, Coopératives agricoles, Départements, PNRs CRAGE, Organismes Stockeurs, Collectivités, PNRs	État d'avancement : 50 %
---	---

Un soutien des conversions est mis en place avec un plafond annuel de 25 000€/an/exploitation, soit le plus élevé de France. Un soutien à l'animation technique et aux pôles de conversion est également assuré. L'AERM a elle engagé 850k€ d'euros pour les MAEC des surfaces en agriculture biologique (reliquat MAEC 2020). Un soutien de l'animation bio a été mise en place à hauteur de 1M€ en 2021. Les filières biologiques sont soutenues à hauteur de 65k€ en 2021. L'AESN a soutenu une étude de sensibilisation à la filière Agriculture Biologique dans le triangle marnais (CU Grand Reims, Pays Epernay et de Châlons-en-Champagne) à hauteur de 52k€.

Action B.4.13 - Favoriser la préservation des races agricoles animales menacées d'abandon et des variétés végétales anciennes

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, Organismes Stockeurs, Collectivités, PNRs, Départements	État d'avancement : 0 %
--	--

Indicateurs de suivi en lien avec le défi B.4 - Encourager les pratiques agricoles favorables à la biodiversité

- ➔ **Montant de projets financés dans l'AAP soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau** : 582 950 € ont été engagés en 2020 (835 773 € en 2019) ;
- ➔ **Nombre de dossiers aidés au titre des PSE** : Une enveloppe de 170 M€ mise en place en 2019 par les Agences de l'Eau pour de Paiements pour Services Environnementaux. 22 études de préfiguration financées sur la période 2020-2022 et 5 projets de Paiements pour Services Environnementaux validés en 2022 sur des enjeux de préservation de prairies et de qualité de l'eau. ;
- ➔ **Surface en agriculture biologique** : 210 456 ha en 2020 (176 197 ha en 2019, volonté de convertir plus de 20 000 ha par an en agriculture biologique) ;
- ➔ **Nombre d'exploitations viticoles certifiées Haute Valeur Environnementale (niveau 3)** : 1199 en 2020 (641 en 2019, volonté d'atteindre 5 000 exploitations agricoles et viticoles certifiées HVE en 2027) ;
- ➔ **Surfaces contractualisées en MAEC** : 155 356 ha en 2020 (209 330 ha en 2019) ;
- ➔ **Nombre de mesures MAEC en cours** : 472 en 2020 (519 en 2019).

B.5 - Renforcer la présence d'infrastructures écologiques en milieux agricoles de plaine

Les infrastructures écologiques en milieux agricoles sont des infrastructures à proximité des parcelles cultivées. Eléments fixes du paysage, elles constituent des habitats semi-naturels entretenus par l'homme à des fins de service pour les cultures et pour l'environnement. Il s'agit par exemple de bandes fleuries, de haies, d'arbres isolés ou de lisières boisées, de prairies, de bordures de chemin... La restauration de tels éléments du paysage permettra d'enrayer l'effondrement d'une biodiversité dite « ordinaire ».

Action B.5.1 - Accroître les mesures de suivi et de préservation des haies et des ripisylves, et développement des filières d'entretien et de valorisation économique du bois produit

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, Organismes Stockeurs, Collectivités, PNRs, Départements	État d'avancement : 25 %
---	---

Une [plaquette](#) a été réalisée à ce sujet dans le département de la Haute-Marne. Une plaquette similaire est en projet pour le département de Meurthe-et-Moselle.

Action B.5.2 - Lancer une réflexion sur l'opportunité d'une stratégie Régionale en matière d'agroforesterie

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : AERM, OFB, CRAGE, Collectivités, PNRs, Associations	État d'avancement : 50 %
---	---

Une stratégie de l'amont à l'aval avec approvisionnement en plants, soutien à la plantation, outils techniques d'accompagnement (liste d'espèces recommandées), cartographie et indicateurs (OGEB) est en cours d'élaboration. Du côté de l'AERM, des premières discussions

ont eu lieu dans le cadre de deux appels à projets distincts (Plantons des Haies, AAP TVB). Du côté de l'AESN, l'agroforesterie est déjà ouverte sur l'ensemble du bassin versant Seine Normandie.

Action B.5.3 - Financer et déployer les projets de restauration de la biodiversité en espace agricole en partenariat avec collectivités, associations, la fédération des chasseurs et la chambre d'agriculture

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, AERM, OFB, CRAGE, FCGE, FNC, AERM DRAAF, Départements, PNRs, CENs, Associations	État d'avancement : 15 %
--	---

Plusieurs projets en zone agricole sont aidés dans le cadre de l'AAPTVB. L'action "Ingénierie pour la construction et l'animation de programme d'amélioration de la biodiversité en milieux agricoles " a été retenue dans le cadre du projet LIFE Biodiv'Est (pilotage CRAGE).

Indicateurs en lien avec le défi B.5 - Renforcer la présence d'infrastructures écologiques en milieux agricoles de plaine

Ces indicateurs sont issus de l'OGEB.

- ➔ **Indicateur d'évolution du cortège d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles dans le Grand Est** : Les effectifs des oiseaux spécialistes des milieux agricoles ont chuté de 31 % en région Grand Est entre 2002 et 2020 (contre 38% sur le territoire métropolitain).

B.6 - Reconquérir et préserver les prairies

Les prairies et les milieux ouverts, en particulier les prairies permanentes, sont des milieux riches (en biodiversité et en services écosystémiques rendus) mais aussi très vulnérables dans un contexte économique peu favorable à l'élevage herbager. Pour ces raisons, un défi leur est particulièrement dédié. La préservation et la reconquête des prairies s'appuieront sur la valorisation de produits « à l'herbe » et sur l'amélioration de la connaissance des prairies.

Action B.6.1 - Élaborer et déployer un plan de soutien aux prairies permanentes

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, Instituts techniques et de recherche, Collectivités, PNRs CENs	État d'avancement : 25 %
--	---

Du côté de l'AERM, une note de position a été rédigée et une étude économique sur les bans niveau d'impact a été réalisée. Une étude « herbe » a été lancée ainsi qu'un diagnostic en zone vulnérable en vue de conforter les systèmes herbe existant. Du côté de l'AESN, les outils « classiques » sont optimisés pour favoriser l'herbe. L'appel à projet sur les PSE herbe n'a

pas reçu de réponse sur le territoire du Grand Est. Des échanges ont lieu dans le cadre de l'AMI filières.

Action B.6.2 - Appuyer la création d'une filière « à l'herbe » : lait de foin et viande à l'herbe, notamment en développant la labellisation « Spécialité Traditionnelle Garantie »

- Coordonnateurs : Région, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, Entreprises agroalimentaires, PNRs, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 50 %
--	---

Des démarches sont appuyées dans le cadre de l'AMI filières avec le soutien à 6 projets issus de l'édition 2020.

Action B.6.3 - Lancer un projet de recherche sur la résilience des systèmes prairiaux face au changement climatique

En lien avec le défi C3 - Développer la recherche sur la résilience des écosystèmes et l'adaptation au changement climatique.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, CRAGE, Instituts de recherche, PNRs, CSRPN	État d'avancement : 15 %
---	---

Deux actions portées par le PNR Lorraine ont été retenues dans le cadre du Life Biodiv'Est.

Action B.6.4 - Déployer les projets transfrontaliers en faveur de la préservation et de la restauration des milieux ouverts (soutenir l'émergence de projets tels LIFE « connexions » ou Interreg « Espèces animales en danger »)

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, Région, PNRs, CRAGE, Associations	État d'avancement : 100 %
--	--

Les deux projets cités dans l'intitulé ont été retenus et bénéficient d'un soutien financier de la DREAL.

Indicateurs en lien avec le défi B.6 - Reconquérir et préserver les prairies

Ces indicateurs sont issus de l'OGEB.

- ➔ **Superficie de prairies permanentes en Grand Est** : Les prairies permanentes couvrent 13% de la région Grand Est. Plus de 40% de la surface de prairie permanente a été perdue sur le territoire du Grand Est entre 1970 et 2020.

B.7 - Reconquérir la biodiversité dans les villes et les villages et lutter contre la pollution lumineuse



→ En lien avec le *SRADET*

Le développement d'espaces urbains engendre l'artificialisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. La biodiversité dans ces espaces urbains est relativement peu présente. Les démarches de végétalisation et de dés-imperméabilisation des surfaces contribuent à développer une biodiversité ordinaire en ville et à atténuer les effets du changement climatique (limitation du ruissellement et du risque d'inondation, îlots de « fraîcheur » ...). En outre, il s'agit de développer de bonnes pratiques de gestion écologique. Un autre aspect de nos modes de vie urbains est la présence d'éclairages nocturnes qui peut perturber de nombreuses espèces. La gestion de l'éclairage public et des grandes enseignes est à prendre en compte dans une démarche de reconquête de la nature en ville.

Action B.7.1 - Sensibiliser à la protection et au développement de la biodiversité en ville, lors des projets de rénovation du bâti, de programmes ANRU et de requalification de friches et intégrer les enjeux Eaux et Biodiversité pour améliorer la gestion des eaux pluviales et la prise en compte de la TVB

- Coordonnateurs : DREAL, AERM - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Aménageurs, Agences d'Urbanisme, PNRs, réseaux EEDD, Cerema, Pays/PETR, Départements, Associations de quartier	État d'avancement : 50 %
---	---

L'appel à projet « urbanisme durable » porté par la Région GE vise à concilier la préservation de la biodiversité, des continuités écologiques et des identités paysagères, la maîtrise de l'énergie et la préservation des ressources, l'amélioration ou la préservation du cadre de vie et des liens sociaux, la gestion multimodale des déplacements ou encore le développement économique local.

Une communication spécifique a été mise en place à destination des bailleurs sociaux (Appel à projet intégrant des éléments dans le règlement). Des échanges ont lieu avec les autres acteurs de la politique urbaine (ANRU, ANCT, CDC, RGE...). Les actions eau et nature en ville sont portées par la nouvelle Commission de Gestion de l'Eau et Urbanisme du Comité de bassin Rhin-Meuse. Une politique partenariale (SNCF, bailleurs, agences d'urbanisme, ATD) intégrant ces principes est en développement.

Action B.7.2 - Faire de la gestion alternative des eaux pluviales un levier de reconquête de la biodiversité en ville (trame verte urbaine) : généraliser la dés-imperméabilisation, la végétalisation et l'infiltration des eaux pluviales par dispositifs végétalisés lors des projets de renouvellement de voirie ou parkings

- Coordonnateurs : Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, Collectivités, Agences d'Urbanisme, Cerema, PNRs, Pays/PETR, Départements	État d'avancement : 75 %
--	---

Dans le BV Rhin-Meuse, l'année 2021 est une année historique en terme de montant et de nombre de dossiers « Eau dans la ville » engagés. 160 projets ont été aidés techniquement et

financièrement dont les mesures « cours d'école ». 100 avis techniques ont été apportés pour des projets durables. 15 actions de formation et de sensibilisation ont été mise en œuvre en ciblant des collectivités, des CCI, des bailleurs sociaux et des PNRs. Un FAQ sur la gestion de l'eau pluviale (111 questions concrètes) a été publié et mis à jour. L'observatoire Rhin-Meuse capitalise 350 retours d'expériences géolocalisées sur le territoire. Enfin, un appel à projet « bailleurs sociaux » a été lancé et un webinaire associé a été organisé.

Action B.7.3 - Appliquer les ratios de surfaces non imperméabilisées, de végétalisation et d'infiltration des eaux pluviales du SRADDET, dans les SCoT et PLU

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, collectivités, PNRs, Cerema, Agences d'Urbanisme, Pays/PETR	État d'avancement : 0 %
---	--

Action B.7.4 - Evaluer l'impact de la pollution lumineuse (éclairage public, éclairage nocturne des entreprises, commerces...) en Grand Est en identifiant les sites à enjeux forts et en définissant une stratégie d'actions renforcée sur ces sites

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, OFB, Cerema, DDT 57, PNR, Eurométropole de Metz, Collectivités, PNRs, ANPCEN, Pays/PETR	État d'avancement : 25 %
--	---

Des études sur la pollution lumineuse sont en cours de finalisation. Un guide de bonnes pratique a été rédigé.

Action B.7.5 - Préserver et recréer les ceintures de vergers/maraichage autour des villages et villes

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, PNRs, Collectivités, Agences d'Urbanisme, Pays/PETR	État d'avancement : 0 %
--	--

Action B.7.6 - Promouvoir la diffusion et l'adaptation de l'étude « Services Ecosystémiques rendus par les Arbres, Modulés selon l'Essence » (SESAME) aux villes du Grand Est

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, PNRs, Agences d'Urbanisme	État d'avancement : 75 %
--	---

Le SESAME 1 a été finalisé en 2020. Cette étude, menée avec le Cerema et en partenariat avec Metz Métropole, identifie pour 85 essences d'arbres et arbustes, les services écosystémiques rendus, notamment en termes de qualité de l'air, de support de biodiversité, de régulation du climat local, de séquestration du carbone, de cadre de vie et d'adaptation au changement climatique. La deuxième phase du projet a été lancée.

Action B.7.7 - Préserver et recréer les ceintures de vergers/maraichage autour des villages et villes

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, PNRs, Collectivités	État d'avancement : 25 %
--	---

Dans le cadre du GT « Nature en ville », des travaux sur les micro-forêts ont été menés.

Action B.7.8 - Favoriser les espèces mellifères et les essences locales dans les jardins publics, privés et zones industrielles et commerciales et renforcer la gestion favorable à la biodiversité (gestion différenciée, carré « biodiversité » en libre évolution)

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Associations, PNRs, Cerema, Départements	État d'avancement : 0 %
---	--

Action B.7.9 - Définir localement une trame noire et favoriser sa prise en compte systématique dans les documents d'urbanisme

En lien avec le défi B1 - Démultiplier les projets de reconquête de la trame verte et bleue.

- Coordonnateurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, collectivités, PNRs, Bureaux d'Etudes, Cerema, Agences d'Urbanisme, Pays/PETR, Associations	État d'avancement : 25 %
---	---

Des études sur la pollution lumineuse sont en cours de finalisation. Un guide de bonnes pratique a été rédigé.

Action B.7.10 - Sensibiliser et accompagner les communes, entreprises et professionnels sur la question de la pollution lumineuse/trame nocturne en amont (et aval) des projets de rénovation, de construction et d'aménagement

- Coordonnateurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, collectivités, entreprises, Agences d'Urbanisme, PNRs, Pays/PETR	État d'avancement : 25%
--	--

Un guide « Trame noire - Méthodes d'élaboration et outils pour sa mise en œuvre » a été élaboré par l'OFB.

Indicateurs de suivi en lien avec le défi B.7 - Reconquérir la biodiversité dans les villes et les villages et lutter contre la pollution lumineuse

- ➔ **Nombre de projets de dés-imperméabilisation et de végétalisation en ville** : 37 sur le bassin Rhin-Meuse en 2020 (32 sur ce même bassin en 2019, le nombre de dossiers indiqué correspond aux travaux engagés et soutenus techniquement et financièrement).

B.8 - Adapter les activités de chasse afin de préserver l'équilibre forestier

La présence croissante de grands ongulés dans les massifs impacte le renouvellement des peuplements forestiers. La pression est particulièrement marquée dans certaines zones identifiées dans le Plan Régional Forêt Bois. Dans un contexte de changement climatique, le renouvellement des peuplements est un réel enjeu, aussi bien pour le secteur sylvicole que pour la préservation de la biodiversité des milieux forestiers. Des pratiques de chasse adaptées sont nécessaires pour retrouver un équilibre entre la présence du gibier et le maintien des massifs forestiers.

Action B.8.1 - Intégrer dans les SDGC (Schéma Départemental de Gestion Cynégétique) les préconisations du Plan National de Maitrise du Sanglier pour limiter l'agrainage à la seule dissuasion en mettant en œuvre des mesures simples, claires, facilement contrôlables. Détailler des modalités de réduction, et d'interdiction complète de l'agrainage sur les zones à plus fort enjeu (y compris zones de sensibilité des oiseaux nicheurs au sol)

- Coordonnateurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, OFB, DRAAF, FRCGE, FDC, CRAGE, ONF, PNRs, CRPF, UFGE, Associations	État d'avancement : 25 %
--	---

Un travail de sensibilisation des préfets a été mené en 2021. L'autorité environnementale a donné son avis sur les SDGC.

Action B.8.2 - Mettre en œuvre le programme d'actions du Grand Est pour un rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique du comité paritaire sylvo-cynégétique de façon suivie et concertée (régulation des populations de grands ongulés)

- Coordonnateurs : Région, DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, FDC, ONF, CRAGE	État d'avancement : 50 %
---	---

Une plateforme régionale des données accessible aux forestiers, aux chasseurs et à l'administration a été déployée le 19 juillet 2021. Des acteurs locaux ont été formés sur le sujet en juillet 2021.

Action B.8.3 - Contrôler le respect des règlements de chasse en matière d'agrainage, des plans de chasse, et de l'atteinte des objectifs de régulation de sangliers, cerfs et chevreuils

- Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, FDC	État d'avancement : 0 %
--	--

Action B.8.4 - Développer les chasses de régulation en cas de non atteinte des objectifs de chasse

- Coordonnateurs : Région, OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs	État d'avancement : 0 %
--	-----------------------------------

Action B.8.5 - Adapter et appliquer l'outil « sylvafaune » visant à sensibiliser chasseurs et forestiers et à élaborer des plans de chasse grands gibiers adaptés

- Coordonnateurs : Région, DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, PNRs, DDTs, FDCs, ONF, CRPF, OFB, Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs	État d'avancement : 0 %
--	-----------------------------------

Action B.8.6 - Encourager les démarches en faveur de la recherche d'un équilibre forêt/gibier reconnues par les acteurs forestiers et cynégétiques et validés par le monde scientifique

- Coordonnateurs : Région, DREAL, DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, OFB, DRAAF, FDCs, GRAGE, ONF, PNRs, Universitaires / Recherche, CSRPN	État d'avancement : 15 %
--	------------------------------------

Un réseau « Chasse » a été mis en place en Grand Est. Il s'agit d'un espace d'échanges avec les DDTs et la DRAAF.

Action B.8.7 - Développer les filières de valorisation des produits de la chasse

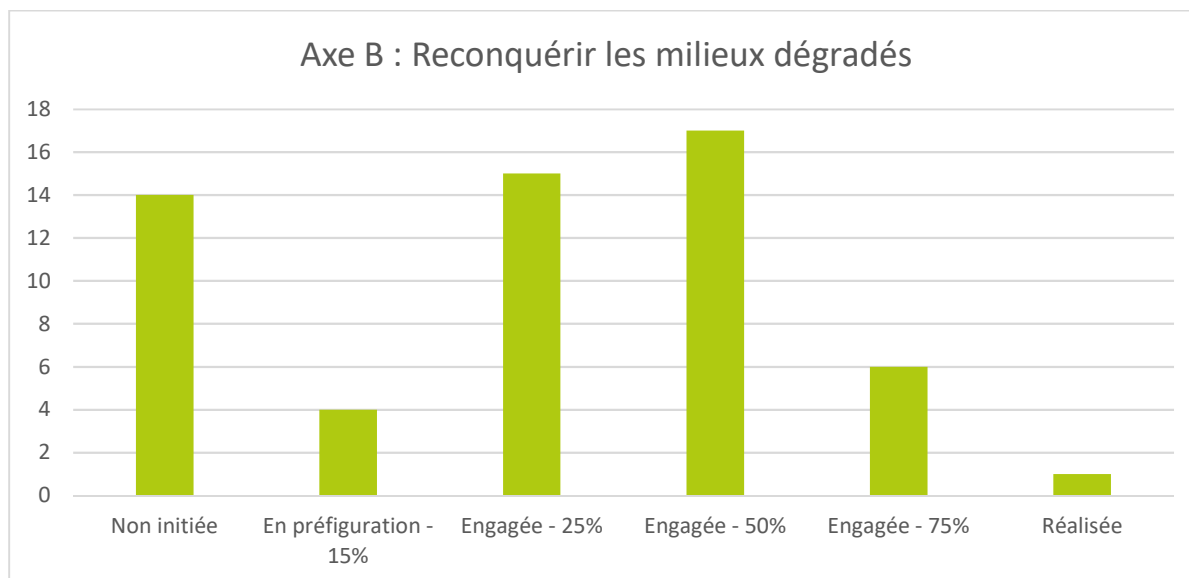
- Coordonnateurs : Région, DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, Collectivités, FDCs, OFB, Direction des Services Vétérinaires	État d'avancement : 15 %
---	------------------------------------

Une filière de valorisation de gibier sauvage est en cours de structuration dans les Ardennes. Ce projet regroupe la Fédération départementale des chasseurs, le PNR des Ardennes et Ardenne Métropole.

Action B.8.8 - Proscrire les concentrations artificielles d'animaux par la présence de clôture qui entrave la libre circulation des animaux. Leur pose doit être assortie d'engagement de réduction et de maîtrise des populations responsables des dégâts et être limitée dans le temps. Eviter l'entretien par des herbicides pour préserver la biodiversité des lisières

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : ONF, FDCs	État d'avancement : 0 %
--	-----------------------------------

Bilan de l'état d'avancement de l'Axe B de la SRB - Reconquérir les milieux dégradés



Le taux de réalisation des actions de l'axe B est passé, en moyenne, de 18% à 28% entre 2020 et 2021.

Axe stratégique C - Mieux connaître pour agir

Mieux connaître pour agir : le numérique au service de la biodiversité en Grand Est

Cet article s'intègre dans le cadre de l'action C.4.2 – Créer via l'Observatoire Régional de la Biodiversité une plateforme numérique qui compile l'ensemble des données relatives à la biodiversité et favoriser son accès à l'ensemble des acteurs

Comment rendre accessible l'information relative à la biodiversité en Grand Est ? Créer du lien entre les acteurs régionaux ? Susciter l'action ? C'est tout l'enjeu de la plateforme régionale biodiversité, mise en ligne en 2021.

La plateforme régionale biodiversité est née sous l'impulsion du collectif régional biodiversité avec une ambition : devenir LA référence régionale sur le sujet de la biodiversité.

Réaliser dans le cadre des missions de l'Observatoire Grand Est de la Biodiversité (OGEB) elle a pour ambition à terme d'**informer** sur la biodiversité et les actions en cours, de **mettre en réseau** les acteurs du territoire, d'**aider à la décision** et d'**inciter à l'action**.

Le site est piloté par la région Grand Est, en lien avec les membres du Collectif régional constitué avec les Agences de l'eau Rhin Meuse, Seine Normandie, Rhône Méditerranée Corse, la délégation Grand Est de l'Office Français de la Biodiversité et la DREAL Grand Est.



Un premier outil disponible depuis 2021

Faciliter l'accès à la connaissance régionale pour tous, c'est d'abord donner des clés de compréhension sur la biodiversité en Grand Est. Dans cette perspective, le site a été construit autour de 3 grandes thématiques :

- **Le Grand Est en mouvement**, qui apporte un éclairage sur les enjeux biodiversité, les spécificités territoriales et les démarches menées à l'échelle de la région

- **L'écosystème régional**, pour mieux appréhender l'organisation de la gouvernance et le rôle de chacun
- **La biodiversité à la loupe**, pour suivre les travaux menés par l'observatoire de la biodiversité (OGEB)

Pour répondre à l'ambition portée par la Stratégie Régionale de Biodiversité (SRB), plusieurs fonctionnalités ont également été développées avec notamment :

- Un **annuaire** qui réunit les acteurs engagés pour la biodiversité : associations, bureaux d'études, collectivités, etc.
- Une **cartographie** qui recense et présente les actions conduites par les acteurs
- Un **agenda** des événements

Ces trois modules sont alimentés directement par les acteurs. La création d'un compte permet ainsi de **présenter sa structure**, d'**annoncer les événements à venir**, de **communiquer sur un projet**.



1. Vue agenda



2. Page projet

Les développements à venir

Entre juillet et décembre 2021, **4613 visiteurs uniques** ont navigué sur la plateforme. Les **312 acteurs** inscrits dans l'annuaire ont publié **98 projets** et pas moins de **80 évènements** dans l'agenda.

Pour faire grandir cette communauté et favoriser l'engagement, plusieurs développements ont d'ores et déjà été planifiés avec la création :

- D'un module d'**actualités** et d'**une newsletter**, pour valoriser et relayer les temps forts de la biodiversité en Grand Est
- D'un **outil cartographique**, pour permettre aux acteurs du Grand Est (élus, collectivités, bureaux d'études, entreprises, etc.) de faire un diagnostic & d'identifier les enjeux biodiversité sur leur territoire

Un webinaire mobilisateur pour une commutation large des résultats de l'observatoire Grand Est de la Biodiversité

Cet article s'intègre dans le cadre du défi C.4 – Faciliter l'accès à la connaissance pour tous (citoyens, décideurs, aménageurs...)

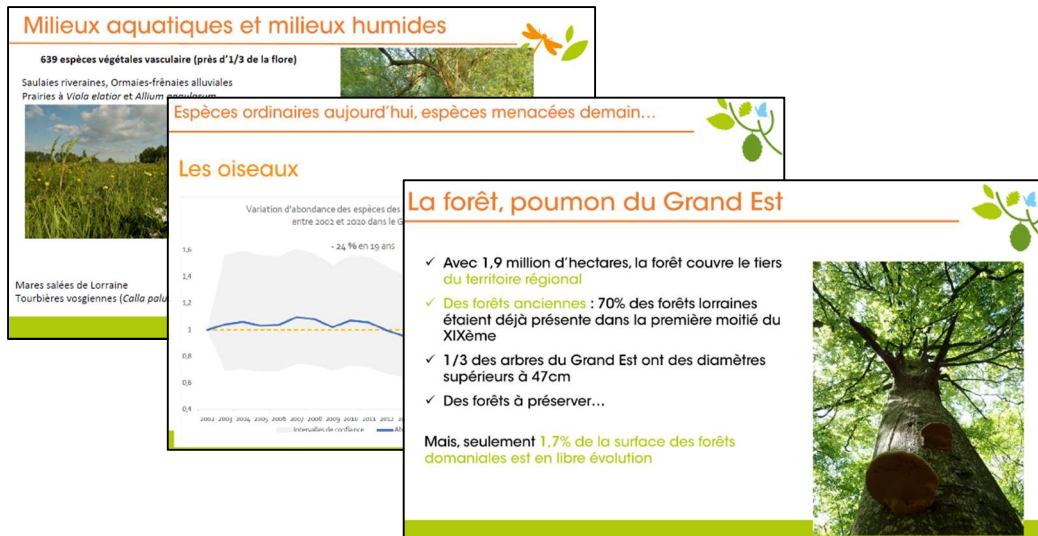
La Région Grand Est s'est engagée dès 2016 dans la structuration d'un Observatoire Grand Est de la Biodiversité (OGEB) en lien avec le Collectif régional. Véritable outil collectif, construit et alimenté par l'ensemble des acteurs régionaux (associations, scientifiques, État, collectivités, Parcs naturels régionaux, etc). L'OGEB soutient la collecte, l'analyse et l'interprétation des données environnementales. Ces travaux permettent désormais de disposer d'informations factuelles concernant la biodiversité régionale et son évolution.

En 2021, l'observatoire a organisé un webinaire, pour porter à connaissance les informations collectées dans le cadre de sa mise en œuvre. Le format webinaire a été retenu pour offrir la possibilité au plus grand nombre de venir écouter ces présentations et donc de prendre connaissance des informations disponibles. Plus de 160 participants, majoritairement professionnels de l'environnement, ont témoigné leur intérêt aux sujets couverts par l'Observatoire en participant à la manifestation.

La construction des interventions a nécessité un temps important d'échange et de concertation qui ont associé de nombreux partenaires régionaux, notamment grâce à la participation du réseau associatif ODONAT Grand Est et des 3 conservatoires botaniques présents en Grand Est.

Un challenge relevé par les partenaires de l'OGEB : fournir des regards croisés pour porter des messages transversaux et synthétiques.

Le challenge relevé par les partenaires de l'OGEB a été de construire des interventions avec des regards croisés afin de porter des messages à la fois transversaux et synthétiques. Cette originalité ayant pour objectif de rompre avec les habituelles formats de présentation proposés par domaine d'expertise (botanique, ornithologique, mammalogique, etc.).



Les experts de chaque structure ont ainsi travaillé ensemble à la construction des interventions. Chacun se faisant ainsi porte porte-parole de ses homologues.

Les 5 grandes interventions réalisées lors de la manifestation ont portées sur :

- Les grands enjeux pour la biodiversité en région Grand Est
- Les richesses et les singularités du territoire régional
- Les chiffres régionaux qui constituent les sonnettes d'alarme de notre territoire
- Les responsabilités particulières portées pour notre grande région pour la préservation de certaines espèces remarquables et de leurs habitats
- Les liens entre l'Observatoire Grand Est de la biodiversité et la Stratégie régionale de biodiversité

C.1 - Faire de l'Observatoire Régional de la Biodiversité l'outil de suivi de l'état de la biodiversité en Grand Est pour orienter l'action

L'Observatoire Régional de la Biodiversité a pour mission d'améliorer la connaissance sur la biodiversité, aussi bien remarquable qu'ordinaire, et les services rendus et de suivre son évolution dans les différents milieux présents en Grand Est. Le suivi dynamique des enjeux et leur territorialisation ainsi que la mise à disposition des informations permettront d'adapter les réponses à apporter et les actions à mener dans un objectif de préservation et de restauration de la biodiversité Régionale.

Action C.1.1 - Installer l'Observatoire Régional de la Biodiversité

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Associations naturalistes, Chambres consulaires, DRAAF, Départements, CENs, CSRPN	État d'avancement : 100 %
---	--

2021 a permis de finaliser le cadre de travail de l'OGEB (priorisation de l'ensemble des questions évaluatives de l'OGEB), organiser le troisième séminaire de restitution des informations produites, publier l'annuaire des acteurs de la biodiversité et les fiches retour d'expérience.

Action C.1.2 - Réaliser des inventaires naturalistes et de collecte de données sur les groupes mal connus : développer notamment les Atlas de Biodiversité Communales (ABC)

- Coordonnateurs : OFB, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectif régional pour la biodiversité, Départements, PNRs, Associations naturalistes, CBs, CENs, Bureau d'études, Collectivités, Agences d'Urbanisme, ARPGE, CENs, CL, CSRPN	État d'avancement : 50 %
--	---

L'OGEB a réalisé un état des lieux de la connaissance des odonates du Grand Est, un inventaire de la Gélinothèque des bois sur le massif des Vosges et un inventaire des Characées en Lorraine

Action C.1.3 - Développer les indicateurs de la biodiversité par milieux et thématiques prioritaires (indicateurs d'état, de pression et de réponse)

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, Associations naturalistes, CBs, CENs Bureau d'études, Collectivités, Etablissements publics, Cerema, PNRs, ARPGE, Départements, FDCs, FRCGE, CSRPN	État d'avancement : 75 %
---	---

Action C.1.4 - Territorialiser les descripteurs et indicateurs, afin de faire des extractions par EPCI, SCOT, territoires...

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectif régional pour la biodiversité, PNRs, Pays/PETR, CSRPN, Associations naturalistes	État d'avancement : 0 %
--	--

Action C.1.5 - Publier les résultats de descripteurs et d'indicateurs de biodiversité (brochure, site internet)

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, CENs, CSRPN	État d'avancement : 50 %
--	---

Deux brochures de résultats sur les thématiques connaissance et milieux forestiers (envoyées par mail à 600 personnes) ont été publiées.

Indicateurs de suivi en lien avec le défi C.1 - Faire de l'Observatoire Régional de la Biodiversité l'outil de suivi de l'état de la biodiversité en Grand Est pour orienter l'action

- ➔ **Nombre de fiches « retours d'expérience » produites** : 61 ;
- ➔ **Nombre d'atlas de biodiversité communal (ABC)** : 54 en 2020 (51 en 2019).

C.2 - Améliorer l'organisation, l'harmonisation et la mise à jour de la connaissance

L'amélioration de la connaissance naturaliste est un prérequis à la préservation de la biodiversité. De nombreux acteurs et structures produisent des données dont le partage améliore la connaissance sur les espèces et les milieux. Leur mutualisation ainsi que leur harmonisation et leur mise à jour les rendra plus exploitables.

Action C.2.1 - Déployer le Système d'Information sur la Nature et les paysages (SINP) à l'échelle de la Région Grand Est pour favoriser la mise à disposition des données naturalistes

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Producteurs de données naturalistes : CBs, CENs, Associations..., ARPGE, PNRs	État d'avancement : 25 %
--	---

La récupération des données issues de subventions publiques se poursuit. La plateforme GINCO 2 est toujours en développement.

Action C.2.2 - Mutualiser, homogénéiser et mettre à jour en continu les ZNIEFF pour disposer d'une donnée fiable et récente des secteurs à fortes capacités biologiques et en bon état de conservation sur l'ensemble de la Région

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Producteurs de données naturalistes : CBs, Associations naturalistes, Départements, CENs, CL, PNRs	État d'avancement : 50 %
---	---

Une actualisation des ZNIEFF de Champagne-Ardenne est toujours en cours, via des campagnes d'inventaires. La rédaction des compléments pour les ZNIEFF Lorraine a été lancée.

Action C.2.3 - Harmoniser et déployer les listes rouges à l'échelle de la Région Grand Est pour disposer d'un panorama du degré de menace existant sur les principaux taxons

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, Associations naturalistes, ARPGE, Départements, PNRs, CENs	État d'avancement : 25 %
--	---

La liste rouge des mollusques a été validée en CSRPN en juin 2021, et les listes des reptiles et des amphibiens l'ont été à l'automne 2021. De nouvelles listes sont engagées : oiseaux, mammifères, papillons de jour, orthoptères.

Indicateurs de suivi en lien avec le défi C.2 - Améliorer l'organisation, l'harmonisation et la mise à jour de la connaissance

- ➔ **Nombre de données versées au SINP** : 120 000 (6 295 en 2020) ;
- ➔ **Nombres de ZNIEFF actualisées** : 120 ZNIEFF inventoriées en Champagne-Ardenne et 299 ZNIEFF en cours de description en Lorraine ;
- ➔ **Nombre de listes rouges Grand Est produites** : 3 listes rouges finalisées ;
- ➔ **Nombre d'espèces menacées** : 742 plantes vasculaires sont menacées dans le Grand Est. moins de la moitié des plantes menacées bénéficient d'un statut de protection (en 2021, disponible uniquement pour la flore) (dispo pour la faune en 2021-2024)

C.3 - Développer les recherches sur la résilience des écosystèmes et de l'adaptation au changement climatique

Les conséquences de l'évolution du climat restent incertaines quant à leur nature et leur ampleur. Il s'agit de mieux connaître les effets du changement climatique sur la biodiversité et sur les services rendus. Ce défi permettra d'identifier par la suite des leviers d'action pour préserver les écosystèmes et leur capacité de résilience face au changement climatique.

Action C.3.1 - Soutenir et développer des études prospectives sur l'impact du changement climatique et développer des actions sans regret et multifonctionnelles et sites pilotes d'atténuation/ adaptation pour la biodiversité (forêts, prairies, zones humides, lacs...) associant gestionnaires et chercheurs, en lien avec la mise en œuvre des stratégies d'adaptation au changement climatique des bassins

En lien avec le défi A.5 - Favoriser la gestion vertueuse de la forêt.

En lien avec le défi B.6 - Reconquérir et préserver les prairies.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : ADEME, OFB, Météo France, Cerema, ENGEES, AEs, EPTB, SAGES, Chambres consulaires, PNRs, ARPGE, CENs, CL, Associations	État d'avancement : 25 %
---	---

Deux actions portant sur l'adaptation au changement climatique des milieux prairiaux et des milieux forestiers ont été retenues dans le projet Life Biodiv'Est.

Action C.3.2 - Tester et déployer les nouveaux outils de modélisation de la trame verte et bleue et des dynamiques de population animale/végétale

En lien avec le défi B.1 - Démultiplier les projets de reconquête de la trame verte et bleue.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, Instituts de recherche, PNRs, Associations naturalistes	État d'avancement : 0 %
---	--

Action C.3.3 - Développer des indicateurs permettant de suivre l'impact du changement climatique sur les écosystèmes

En lien avec le défi C.1 - Faire de l'Observatoire Régional de la Biodiversité l'outil de suivi de l'état de la biodiversité en Grand Est pour orienter l'action.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, Instituts de recherche, PNRs, Associations naturalistes	État d'avancement : 0%
---	---

Action C.3.4 - Evaluer le fonctionnement des écosystèmes et son évolution. Interpréter les résultats au regard de l'évolution du climat (ex : sur les communautés vivantes du Rhin et plus particulièrement les poissons grands migrateurs)

- Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, Associations, Collectivités, ARPGE, PNRs, CENs	État d'avancement : 0 %
---	--

C.4 - Faciliter l'accès à la connaissance pour tous (citoyens, décideurs, aménageurs, ...)

La connaissance existante et à venir doit être mise à disposition de tous, aussi bien les décideurs, professionnels et grand public pour leur permettre d'intégrer la dimension biodiversité dans leurs prises de décision.

Action C.4.1 - Doter tous les Lycées, CFA, formations professionnelles, enseignement agricole de fonds documentaires d'information sur la biodiversité

En lien avec le défi E1 - Sensibiliser les jeunes et le grand public.

- Coordonnateurs : OFB, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, Lycées, Centre de Formation d'Adultes, Formation professionnelle, CRAGE	État d'avancement : 0 %
--	--

Action C.4.2 - Créer via l'Observatoire Régional de la Biodiversité, une plateforme numérique Régionale qui compile l'ensemble des données relatives à la biodiversité et favoriser son accès à l'ensemble des acteurs

En lien avec le défi C.1 - Faire de l'Observatoire Régional de la Biodiversité l'outil de suivi de l'état de la biodiversité en Grand Est pour orienter l'action.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, CENs	État d'avancement : 75 %
---	---

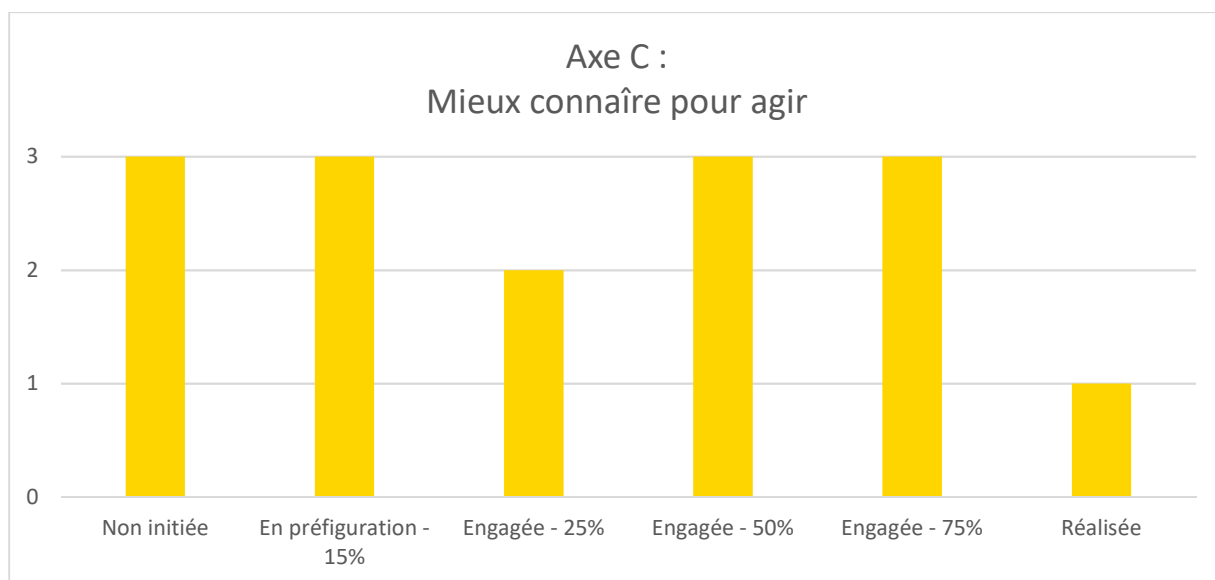
La plateforme a été mise en ligne en mars 2021 (cf. article).

Action C.4.3 - Développer les outils de communication, de pédagogie (sciences participatives) et de vulgarisation pour faciliter l'accès à l'information aux différents publics non-experts

En lien avec le défi E1 - Sensibiliser les jeunes et le grand public.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, OFB, Réseau EEDD, Départements, CRAGE, PNRs	État d'avancement : 0 %
---	--

Bilan de l'état d'avancement de l'Axe C de la SRB - Mieux connaître pour agir



Le taux de réalisation des actions de l'axe C est passé, en moyenne, de 27% à 38% entre 2020 et 2021.

Axe stratégique D - Limiter les pressions

D.1 - Economiser le foncier naturel, agricole et forestier



→ Lien avec le SRADDET

L'artificialisation des sols (imperméabilisation) est l'une des principales causes de dégradation de la biodiversité. Dans le Grand Est, l'artificialisation des sols croît plus vite que la démographie et l'emploi. Cette dynamique d'étalement urbain constitue une menace pour les espaces naturels, agricoles et forestiers. Il s'agit donc d'optimiser les espaces déjà artificialisés et de promouvoir un urbanisme plus durable.

Action D.1.1 - Privilégier le renouvellement urbain en luttant contre la vacance, en mobilisant le foncier en friches au sein de l'enveloppe urbaine et en favorisant une densité adaptée au contexte local

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, DREAL, DDTs, Agences d'Urbanisme, Aménageurs, PNRs, Départements	État d'avancement : 50 %
---	---

La Région porte une politique d'incitation à la réaffectation des friches, en lien avec les collectivités du territoire. Cette politique se traduit par un soutien financier (jusqu'à 50 %) pour les études ou travaux visant à réhabiliter des friches.

Action D.1.2 - Apporter des éléments de connaissance sur l'artificialisation des sols et les facteurs de consommation d'espace (OCS GE2, données artificialisation, portrait foncier) pour permettre l'aide à la décision

- Coordonneurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, Collectivités, Agences d'Urbanisme, PNRs	État d'avancement : 100 %
--	--

La couverture de la région Grand Est sera complète d'ici la fin 2021. Le dispositif comporte un ensemble de services et d'outils associés (portraits de territoires, tutoriels, emprises d'activités, etc.), dont une visionneuse cartographique proposant des portraits fonciers automatisés (indicateurs allant de l'échelle communale au département) <https://ocs.geograndest.fr/explore>.

Action D.1.3 - Utiliser la plateforme régionale du foncier et de l'aménagement durable pour mettre en réseau les partenaires et produire de la connaissance et des méthodologies partagées sur les dynamiques foncières

- Coordonneurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : EPF, SAFER, Départements, Pays/PETR, Collectivités, Agences d'urbanisme, DRAAF, PNRs, CENs, CL, Cerema, Associations	État d'avancement : 50 %
--	---

En 2020, les travaux au sein de la plateforme se sont poursuivis. Le Groupe de Travail sur la Nature en Ville s'est réuni à nouveau. Un séminaire « Premiers retours sur la ville post covid » a été organisé.

Action D.1.4 - Expérimenter et généraliser des mécanismes de compensation entre consommation de foncier naturel, agricole ou forestier et renaturation des friches dans le cadre de la plateforme régionale du foncier et de l'aménagement durable

En lien avec le défi D.2 - Éviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser.

- Coordonnateurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, CRAGE, SAFER, Caisse des Dépôts, PNRs, Départements, Cerema, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 25 %
---	---

Action D.1.5 - Favoriser la concentration des projets et mutualiser les usages d'un même espace : parkings à étage/photovoltaïque, voies d'accès...pour économiser le foncier

- Coordonnateurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Pays/PETR, Aménageurs, bailleurs sociaux, OFB, Agences d'Urbanisme, SAFER, Caisse des Dépôts	État d'avancement : 0 %
---	--

D.2 - Éviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser

→ *Lien avec le SRADDET.*

Il s'agit de limiter les impacts des projets d'aménagements sur la biodiversité en assurant le bon déploiement par les porteurs de projets de la séquence « éviter, réduire, compenser ». Cela implique que les porteurs de projet s'informent en amont sur les milieux potentiellement touchés, identifient les impacts qui pourraient être engendrés, adaptent les projets pour éviter et réduire ces impacts et compensent les impacts persistants, malgré l'adaptation du projet.



Action D.2.1 - Intégrer l'évitement et des solutions basées sur la nature dans les cahiers des charges de la maîtrise d'œuvre de projets d'aménagement

En lien avec le défi A3 - Mieux intégrer la protection des habitats naturels dans la planification urbaine.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, Collectivités, Agences d'Urbanisme, PNRs, Associations	État d'avancement : 0 %
--	--

Action D.2.2 - Déployer et renseigner l'outil de géolocalisation des mesures compensatoires pour en faciliter le suivi et le contrôle

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Agences d'Urbanisme, PNRs	État d'avancement : 100 %
---	--

Les services instructeurs de la DREAL-UD et DDT du Grand Est ont été formés sur l'outil GUN (Guichet unique environnement) d'octobre 2020 à mars 2021.

L'outil GEOMCE V2 incluant la nouvelle table de référentiel des mesures ERCA a été mis à jour le 22/03/21. Les mesures bancarisées sur GEOMCE sont consultables pour la partie Grand Est sur le Géoportail <https://www.geoportail.gouv.fr/actualites/carte-des-mesures-compensatoires-des-atteintes-a-la-biodiversite#!>

La formation CVRH Nancy des services instructeurs sur GEOMCE est prévue 2nd semestre 2021.

Action D.2.3 - Mettre en place une communauté de travail élargie pour partager sur les réussites, les difficultés rencontrées dans le déploiement de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » et mieux appréhender les nouveaux outils à disposition

- Coordonnateurs : DREAL, OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, Agences de l'eau, Collectivités, DDTs, Porteurs de projets, Associations, Bureaux d'Etudes, PNRs, Cerema	État d'avancement : 75 %
---	---

Divers doctrine, lignes directrices, études et guides ont été mise en ligne : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/outils-a19516.html>. Un accès est assuré dans cet espace internet DREAL vers le "Centre de ressources pour la mise en œuvre de la séquence ERC - volet biodiversité", qui regroupe diverses informations et outils visant à mieux comprendre et appliquer la séquence ERC sur la thématique "biodiversité" (espèces, milieux naturels, fonctions et services associés) : <https://erc-biodiversite.ofb.fr/>. Une foire aux questions (FAQ) sera prochainement disponible dans cet article. <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/rencontres-regionales-erc-octobre-2020-a19594.html>

Action D.2.4 - S'assurer, pour chaque autorisation délivrée, que les mesures compensatoires sont correctement identifiées, géolocalisées et bénéficient d'une sécurisation foncière et d'usage

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, OFB	État d'avancement : 100 %
---	--

La procédure de demande d'autorisation environnementale requiert le dépôt des mesures ERC associées au projet aux fins de l'instruction. Depuis le mois de décembre, cette demande d'autorisation peut se faire par télé-procédure.

Action D.2.5 - Renforcer le suivi des mesures mises en œuvre dans le cadre de la compensation écologique

- Coordonnateurs : DRAAF, DDTs - Porteurs / Partenaires potentiels : CDPENAFs, Collectivités, PNRs	État d'avancement : 0 %
---	--

D.3 - Développer une gestion opérationnelle intégrée des espèces exotiques envahissantes

La prolifération et l'expansion de nombreuses espèces exotiques envahissantes sont à l'origine de l'érosion de la biodiversité et déséquilibrent les écosystèmes. Il s'agit de développer des dispositifs de surveillance, de prévention et de gestion collective des Espèces Exotiques Envahissantes en favorisant notamment des réseaux écologiques robustes et en maintenant une biodiversité de qualité.

Action D.3.1 - Déployer la stratégie nationale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, OFB, PNRs, ARPGE, Départements, DDTs, FDCs, Associations	État d'avancement : 50 %
---	---

L'animation régionale de la stratégie nationale se poursuit.

Plus d'informations sur le site suivant : <https://www.eee-grandest.fr/>

Action D.3.2 - Mettre en place un réseau détection précoce

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, PNRs, DDTs	État d'avancement : 15 %
---	---

Cette action est en cours de montage.

Action D.3.3 - Former les professionnels à la gestion détection des EEE

- Coordonnateur : DREAL	État d'avancement : 0 %
--	--

- Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, PNRs, DDTs	
---	--

Action D.3.4 - Mettre en place une plate-forme région d'information et de mise en lien des acteurs

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, PNRs, DDTs	État d'avancement : 100 %
---	--

La plateforme, alimentée de façon régulière, a été mise en ligne à la fin de l'été 2020. Plusieurs fiches d'informations relatives à des EEE ont été produites. Elle est ouverte et fonctionnelle.

Action D.3.5 - Cartographier les zones contenant les EEE afin de pouvoir suivre leur évolution sur la plateforme région EEE

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, PNRs, ARPGE DDTs	État d'avancement : 15 %
---	---

Cette action est en cours de montage.

Action D.3.6 - Mettre en place des plans de gestion pour les espèces prioritaires

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, PNRs, DDTs	État d'avancement : 25 %
---	---

Les méthodologies pour l'élaboration des listes faune et flore catégorisées et hiérarchisées ont été construites et testées en 2020 dans le cadre de l'animation EEE en Grand Est. Elles permettent de définir les espèces prioritaires en Grand Est. Cette action est en cours de montage.

Action D.3.7 - Travailler et agir avec les Régions et pays frontalier pour lutter contre la prolifération des EEE

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, PNRs, Départements, DDTs	État d'avancement : 0 %
---	--

D.4 - Lier le soutien économique de projets à des conditions environnementales

L'intégration de conditions environnementales dans le soutien économique de projets est une façon de mieux concilier les intérêts publics et privés, sensibiliser les entreprises et les collectivités sur les services rendus par la biodiversité. Il s'agit d'intégrer la dimension « biodiversité » dans la conception et la mise en œuvre de projets de toutes natures et d'activités aussi bien privées que publiques.

Action D.4.1 - Renforcer les critères de conditionnalité "biodiversité" des aides pour les projets d'urbanisme (y compris rénovation énergétique) et d'aide économique aux entreprises (ex : entretien préalable sur l'impact environnemental des projets)

En lien avec le défi B.7 - Reconquérir la biodiversité dans les villes et les villages et lutter contre la pollution lumineuse.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Financeurs projets d'urbanisme et aide économique aux entreprises, PNRs	État d'avancement : 25 %
---	---

La Région a mis en place en 2020, un appel à projets « Urbanisme Durable ». Cet appel à projet prend en compte l'impact des projets d'aménagement sur la biodiversité à travers notamment ces 2 critères de sélection :

- Les projets doivent présenter une vision globale des continuités écologiques et s'assurer que les projets d'aménagement n'interrompent/ne perturbent pas la TVB voire y contribue ;
- Les projets doivent promouvoir une gestion responsable des ressources et l'adaptation au changement climatique en intégrant les préoccupations liées à la place de la nature en ville.

Action D.4.2 - Développer les systèmes de valorisation des exploitations agricoles mettant en place de bonnes pratiques environnementales telles que la conservation des structures écologiques existantes, la préservation des prairies, la restauration d'espaces agricoles dégradés... (paiements pour service environnementaux, PAC 2021-2027...)

- Coordonnateurs : Région, DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, Associations, Collectivités, PNRs, CENs, CL, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 15 %
---	---

L'AERM soutient l'action C07 « Ingénierie pour la construction et l'animation de programme d'amélioration de la biodiversité en milieux agricoles » « Restaurer la biodiversité dans les espaces agricoles » » retenue dans le Life Biodiv'Est.

Du côté du bassin Seine Normandie, 70 jours d'animation "sols vivants pour des systèmes résilients" ont été organisés au bénéfice de 11 exploitants pour une réduction de 50 % des IFT (CA51). Une expérimentation de l'impact HVE sur le développement de l'herbe en GE par des élevages de type viande dans les zones à enjeu eau (Grand Est qualité Viande - 825 k€ aide 131 k€).

Action D.4.3 - Créer un "bonus biodiversité" sur des politiques publiques ciblées pour des projets favorables à la biodiversité

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, Chambres consulaires, Associations	État d'avancement : 15 %
--	---

Des réflexions sont en cours pour introduire des bonus biodiversité dans plusieurs dispositifs régionaux.

D.5 - Réduire les plastiques et autres déchets dans la nature et développer l'économie circulaire

Ce défi cible la production de déchets, leur collecte et leur recyclage. La présence de déchets, plastiques en particulier (micro et macro-plastiques), impacte les milieux du Grand Est. Les déchets flottants sont susceptibles d'atteindre d'autres régions, puis les océans. Ainsi, la région Grand Est a une responsabilité dans la collecte des déchets flottants sur ces grands fleuves.

Action D.5.1 - Développer la lutte contre les dépôts sauvages et renforcer les actions de police

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Communes, CENs, DDTs, PNTTD (Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets), PNRs, CRAGE, FRSEA, JAGE, OFB	État d'avancement : 15 %
---	---

Une enquête globale a été réalisée à l'échelle régionale par rapport à la gestion des déchets, intégrant notamment la question des dépôts sauvages.

Une majorité des EPCI a répondu qu'elle n'avait pas de connaissance sur d'éventuelles actions de lutte et tonnages collectés car la compétence en matière de dépôts sauvages appartient aux communes qui ne remontent pas systématiquement les informations aux EPCI à compétence collecte.

Sur les 126 EPCI, 79 ont répondu ne pas avoir réalisé d'actions de lutte contre les dépôts sauvages en 2020, 20 ont répondu positivement à la question et les 27 autres EPCI n'y ont pas répondu.

Voici quelques actions mises en place par les collectivités :

- « Mise en place d'une surveillance régulière par le service propreté et la brigade intercommunale » Communauté de Communes du Bassin de Pompey (54)
- « Comité de suivi avec les polices municipales (verbalisation...) » Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (57)
- « Travail avec les mairies et ASVP pour sensibiliser les habitants, préparation de la mise en place de pièges photographiques » Communauté de communes du Saulnois (57)
- « Campagne de communication (affichage municipal) + verbalisation par les Brigades Vertes lorsque des adresses sont trouvées. » Colmar Agglomération (68)
- « Sensibilisation des communes à l'utilisation d'un formulaire de dépôt de plainte simplifié » Communauté de communes de Vezouze en Piémont (54)
- « Mise en place d'une brigade verte » Communauté de communes Mad et Moselle (54)

Les collectivités indiquent que la nature des dépôts est très variée : déchets inertes, des OMR, des encombrants, des pneus...

Action D.5.2 - Mettre en place des systèmes de dégrillage/collecte/tri au niveau des ouvrages hydrauliques des rivières majeures du Grand Est

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : EPTB, EPAGE, Syndicats de rivière	État d'avancement : 0 %
---	-----------------------------------

Action D.5.3 - Mettre en place des systèmes de collecte au niveau des ouvrages d'assainissement et déversoirs d'orage

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités	État d'avancement : 0 %
---	-----------------------------------

Action D.5.4 - Développer un suivi des micro et macro-plastiques sur les cours d'eau du Grand Est, et intégrer un indicateur à l'Observatoire Régional de la Biodiversité

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Syndicats de rivière	État d'avancement : 25 %
---	------------------------------------

Le programme visant la réduire la pollution par les plastique comprend les axes suivants :

- Caractérisation initiale d'une masse d'eau pour définir des besoins de références
- Test et déploiement de sites de collecte/tri des micro-plastiques sur les cours d'eau
- Création d'un observatoire de la qualité et d'analyse des sources
- Identification et accompagnement d'entreprises volontaires pour réduire les émissions.

Action D.5.5 - Rechercher des solutions innovantes de récupération des microplastiques

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Universités, ADEME	État d'avancement : 0 %
--	--

Action D.5.6 - Intégrer dans les règlements et décrets des nouvelles réserves l'interdiction d'usage de plastiques à usage unique

- Coordonnateurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Gestionnaires de réserves	État d'avancement : 0 %
---	--

Action D.5.7 - Coordonner et accompagner les actions d'écologies industrielles territoriales, de recyclage des déchets de démolition, et de valorisation locale des biodéchets

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Acteurs des déchets, industries, ADEME	État d'avancement : 50 %
--	---

Depuis juillet 2017, l'ADEME et la Région Grand Est ont développé, dans le cadre du programme CLIMAXION, un réseau régional d'écologie industrielle et territoriale (EIT) en Grand Est. Celui-ci a été reconduit pour 2 ans depuis le mois d'avril 2019. Animé par l'association « Idée Alsace » et le Club d'Écologie Industrielle de l'Aube (CEIA), ce réseau a vocation à apporter une ingénierie de soutien aux animateurs locaux de démarches d'EIT.

Un observatoire des déchets du BTP est également opérationnel, cet observatoire est renseigné par des données de l'année N-2. Aussi, la Région participe à l'animation de la filière Economie Circulaire (EC) dans le BTP et au réseau « Compost Citoyen » en lien avec d'autres collectivités.

On pourra noter les indicateurs suivants :

- 14 démarches EIT coordonnées en Grand Est via un marché d'animation (Région en train de réaliser une étude bilan sur démarches EIT)
- Nombre de démarches supplémentaires engagées chaque année au travers de l'AAP sur la prévention et la valorisation des déchets du BTP : 91 projets sur 2019 - 2021 et 24 projets de plus pour 2022
- Tonnages 2019 de matériaux inertes réemployés directement sur les chantiers ; 5.22 Mt
- Tonnages 2019 de déchets inertes issus des chantiers de BTP : 12.32 Mt
- Tonnages 2019 de déchets non dangereux issus des chantiers de BTP : 1.08 Mt
- Tonnages 2019 de déchets dangereux issus des chantiers de BTP : 0.24 Mt
- Tonnages de déchets inertes du BTP valorisés matière par les installations du Grand Est : 11.88 Mt soit 81 % des gisements traités
- Tonnages de déchets non dangereux du BTP valorisés matière (et énergie) par les installations du Grand Est : 507 600 t soit 47 % des gisements traités
- En 2020, 47 514 t avec un ratio de 35 kg/hab ont été collectées,

- À l'échelle régionale, 9 kg/hab./an de biodéchets ont été collectés en 2020 et 24% de la population est couverte par une collecte

Action D.5.8 - Encourager la consommation d'eau potable plutôt que de l'eau en bouteille

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Syndicats d'eau potable, Départements, réseaux EEDD	État d'avancement : 0 %
---	-----------------------------------

Action D.5.9 - Favoriser le tri hors domicile des plastiques

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Acteurs des déchets, collectivités, ADEME, réseaux EEDD	État d'avancement : 15 %
---	------------------------------------

L'entreprise CITEO a lancé en janvier 2021 un AMI dédié à la mise en place de dispositifs visant à capter puis recycler les emballages ménagers issus de la consommation nomade hors foyer.

D.6 - Réduire les plastiques et autres déchets dans la nature et développer l'économie circulaire

→ En lien avec le Schéma Régional des Carrières.

L'exploitation des ressources naturelles est à la base de nombreuses activités : l'agriculture, l'exploitation forestière ou bois énergie, l'extraction de granulats et de matériaux de construction... Une gestion durable des ressources naturelles est à promouvoir, la SRB réaffirme la nécessité de limiter au maximum leur impact sur les milieux.

Action D.6.1 - Assurer un haut niveau de protection des enjeux environnementaux dans le futur Schéma Régional des Carrières

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Entreprises des granulats, UNICEM GE, PNRs, Associations	État d'avancement : 75 %
---	------------------------------------

Les enjeux environnementaux ont été présentés en comité de pilotage du SRC le 5 février 2021. Ils sont disponibles sur le site internet de la DREAL : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/troisieme-comite-de-pilotage-du-src-a19997.html>.

Action D.6.2 - Limiter l'ouverture de nouvelles exploitations de gravières dans le lit majeur des cours d'eau

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Entreprises des granulats, UNICEM GE, PNRs, Associations	État d'avancement : 50 %
---	---

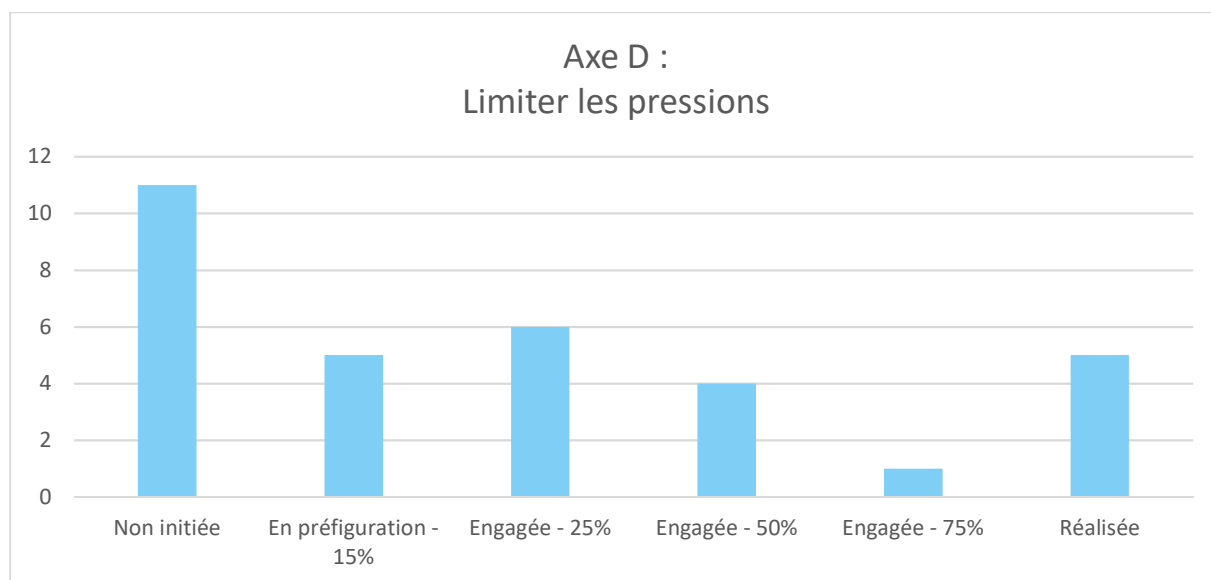
Des travaux sont à venir sur les conditions d'implantation des carrières.

Action D.6.3 - Renforcer la prise en compte des caractéristiques des milieux naturels dans les obligations de réaménagement des carrières en partenariat avec les associations et collectivités locales

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Entreprises des granulats, UNICEM GE, PNRs, Associations	État d'avancement : 0 %
---	--

Un groupe de travail sur les conditions de remise en état des carrières / réaménagement s'est tenu le 6 avril 2021 avec la rédaction d'orientation du SRC en ce sens.

Bilan de l'état d'avancement de l'Axe D de la SRB - Limiter les pressions



Le taux de réalisation des actions de l'axe D est passé, en moyenne, de 17% à 31% entre 2020 et 2021.

Axe stratégique E - Mobiliser tous les acteurs

L'Education à la Nature, à l'Environnement et au Développement Durable (ENEDD) dans le Grand Est



Cet article s'intègre dans le cadre de l'axe stratégique E « Mobiliser tous les acteurs »

L'ENEDD est porteuse d'enjeux essentiels en termes d'évolutions des comportements, de connaissances nouvelles et de mise en capacité de chacun, au quotidien, d'être acteur de la transition écologique et de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Face aux enjeux de la transition écologique, l'une des clefs de réussite est la mobilisation de tous les acteurs du territoire : les entreprises, les acteurs institutionnels, les associations et plus largement l'ensemble des citoyens. L'ENEDD a donc tout son rôle à jouer car elle intervient de manière bienveillante dans la transmission des savoirs nécessaires pour donner l'envie et les moyens de préserver notre environnement. Elle s'appuie sur la montée en compétence des professionnels qui ont une emprise forte et des impacts sur l'environnement (BTP, agriculture, viticulture, aménagement, paysagisme, industrie), l'organisation de formations spécifiques, la sensibilisation des jeunes ou du grand public et elle suscite de nombreuses initiatives citoyennes pour protéger l'environnement (jardins partagés, vergers, etc.).

Ce constat justifie pleinement l'importance d'une politique régionale en faveur de l'éducation à l'environnement, à la nature et au développement durable. La Région Grand Est soutient ainsi depuis quelques années un programme régional d'ENEDD cohérent et global qui répond à la définition de l'éducation à l'environnement.

E1 - Sensibiliser les jeunes et le grand public

Poursuite du soutien aux têtes de réseau d'ENEDD (Action E.1.2)

La Région et la DREAL Grand Est sont conscientes de l'**importance du travail en réseau** pour garantir la cohérence de l'offre d'ENEDD dans le Grand Est et faire jouer au mieux les synergies et les complémentarités entre les membres en contribuant ainsi à la pérennité des associations d'ENEDD de son territoire. Pour cela, elles ont souhaité, dès 2018, s'appuyer et soutenir les 3 têtes de réseaux d'ENEDD référentes chacune sur leur territoire (l'ARIENA, le GRAINE Champagne-Ardenne et le LorEEN).

Pour l'année **2021**, ces trois structures ont bénéficié d'une aide (Région, DREAL Grand Est) de **608 750 €**

Poursuite du soutien aux associations du territoire (Action E.1.2)

Via un programme régional à destination prioritairement du jeune public

L'objectif est d'accompagner les associations d'ENEDD et de soutenir un programme régional annuel d'actions variées et complémentaires pour **permettre au plus grand nombre de jeunes du Grand Est de bénéficier d'animations** réalisées dans le cadre scolaire ou lors de clubs nature et par des professionnels contribuant ainsi à l'éducation de futurs éco-citoyens. Ce dispositif régional encourage les approches variées, inscrites dans la durée et progressives, garantissant d'un bon apprentissage dans le cadre de projets pédagogiques adaptés au contexte local et construits avec l'équipe enseignante.

L'accompagnement des associations se fait soit via un **soutien annuel** soit via un soutien **pluriannuel**. Ce conventionnement triennal proposé aux principales associations du territoire permet d'offrir à celles-ci une meilleure visibilité à moyen terme, de favoriser la prospection de co-financement et de leur permettre d'accompagner au mieux et dans la durée les territoires. Dans ce cadre, il est également possible que des actions soient pour partie à destination du grand public.



En 2021, **68 associations** ont été soutenues pour un montant de **1 014 736,64 €** dont **24 associations** via le soutien pluriannuel (667 210 €) et **44 associations** via le soutien annuel (347 736,64 €).

Via un programme régional de sorties nature à destination du grand public

La Région souhaite proposer au grand public un programme régional de sorties nature qui permette, d'une part de **découvrir les richesses naturelles du territoire Grand Est**, et d'autre part, **de sensibiliser les participants** aux enjeux de la préservation et de la restauration de la biodiversité et de la trame verte et bleue régionale et de sa reconquête. Chaque année une nouvelle thématique est votée par les élus (pour 2021 = les pouvoirs de la nature).



En 2021, **64 associations** ont été soutenues pour un montant de **75 150 €** et **185 sorties** programmées sur l'année 2022.

Via une aide à l'investissement

Les associations soutenues dans le cadre des politiques régionales en faveur de la biodiversité ont besoin de **disposer des équipements nécessaires** à la mise en œuvre de leurs actions (matériel métier), d'aménager leurs locaux et d'acquérir et/ou d'aménager des véhicules professionnels.

En **2021, 33 associations** ont été soutenues pour un montant de **457 836,40 €**.

Via une aide aux partenaires historiques

La Région consciente du rôle joué par la **Fédération Connaître et Protéger la Nature** en matière d'ENEDD sur son territoire (animation, création d'outils pédagogiques, développement du réseau CPN) a formalisé un partenariat via une convention. Elle soutient donc l'association à hauteur de **30 000 €** pour son fonctionnement global, la conception d'outils pédagogiques (comme les classeurs « à l'école de la biodiversité »), et la réalisation de cahiers techniques ayant un rayonnement national et incluant un focus sur la Région Grand Est.

De même, la Région apporte un soutien à l'**Association pour le Festival de Photo Animalière et de Nature** à hauteur de **165 125 €** pour l'organisation du festival international de photo animalière et de nature de Montier-en-Der et ainsi proposer aux visiteurs (plus de 41 000 en 2021) des expositions et conférences et aux écoles un ambitieux programme d'ENEDD (près de 4 000 scolaires sensibilisés).

E2 - Sensibiliser et engager les décideurs

Mobiliser les entreprises via un AMI

L'objectif est de faire émerger des projets au service de la biodiversité pour la préserver, limiter les effets du changement climatique et favoriser la prise de conscience de l'ensemble des acteurs. La co-construction des projets avec une structure locale et compétente (associations naturaliste ou d'éducation à l'environnement, conservatoires d'espaces naturels ou botaniques, Parc Naturel Régional ...) est vivement conseillée tandis qu'un volet sensibilisation et la mise en place d'un aménagement pour la biodiversité sur le foncier de l'entreprise sont obligatoires.

En **2021 = 16 entreprises** ont été soutenues pour un montant de **644 548, 83 €**.

2 286 306,87 €
d'aides régionales

Chiffres clé de l'ENEDD en 2021

87 associations soutenues pour un montant total de **2 231 758,04 €**

16 entreprises pour un montant total de **644 548, 83 €**

E.1 - Sensibiliser les jeunes et le grand public

Il s'agit de sensibiliser largement les jeunes... et les moins jeunes aux enjeux de la biodiversité de leur environnement proche et de la région Grand Est pour, par la suite, favoriser l'engagement pour la biodiversité (cf. défi E.4).

Action E.1.1 - Soutenir les projets innovants d'EEDD et la diffusion des outils numériques

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, Réseau EEDD, Associations, CPNs, CPIEs, PNRs, ARPGE, Départements, CENs	État d'avancement : 100 %
---	--

Le contexte sanitaire a incité les acteurs à dématérialiser certaines de leurs actions. Des projets qui n'avaient pas d'ambition numérique au départ ont évolué pour se réaliser à distance.

Action E.1.2 - Poursuivre le soutien aux têtes de réseaux et associations d'éducation à l'environnement

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, Réseau EEDD, Associations, ARPGE, Départements, PNRs	État d'avancement : 75 %
---	---

Des travaux sur la nouvelle convention 2021-2023 destinée aux têtes de réseaux ont été rédigés, permettant notamment un nouveau dispositif de soutien à l'investissement. Le soutien annuel aux animations dédiées au jeune public a été voté lors de la commission plénière du conseil régional d'avril 2020.

Action E.1.3 - Collaborer avec les rectorats d'académie pour développer les aires terrestres éducatives

- Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : Réseau EEDD, Agences de l'eau, Région, PNRs, CENs	État d'avancement : 0 %
--	--

Action E.1.4 - Élargissement des actions d'éducation à l'environnement du grand public en encourageant l'engagement concret dans des projets citoyens et le passage à l'acte (développement d'une observation naturaliste participative, opérations 24h de la biodiversité)

En lien avec le défi E.4 - Favoriser l'engagement.

- Coordonnateurs : Région, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Réseau EEDD, PNRs, Associations, Départements, CENS	État d'avancement : 100 %
---	--

Action E.1.5 - Mise en place d'un tableau de bord de l'éducation à l'environnement en Grand Est pour couvrir les zones et thématiques blanches

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, OFB, Réseau EEDD, PNRs	État d'avancement : 50 %
---	---

Action E.1.6 - Sensibiliser de manière ciblée pour accompagner la suppression du plastique à usage unique (commerces, zones sensibles...)

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Gestionnaires de réserves, DREAL, réseau EEDD, PNRs, Associations, Entreprises, Collectivités, Départements	État d'avancement : 0 %
---	--

Action E.1.7 - Sensibiliser le grand public pour limiter la sur-fréquentation de certains milieux à protéger

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Gestionnaires de réserves, OFB, Départements, PNRs, Entreprises, CENS, réseaux EEDD	État d'avancement : 50 %
--	---

La campagne de signalisation réglementaire des APPB et APHN se poursuit.

Action complémentaire – Mobiliser les entreprises pour la biodiversité

Le règlement de l'AMI Entreprises a été adopté en séance plénière de janvier 2021. Une première session était ouverte du 1er février au 31 mai 2021. 16 entreprises ont été retenues. Ces entreprises ont reçu le label Entreprises Engagées pour la Nature.

Indicateurs de suivi en lien avec le défi E.1 - Sensibiliser les jeunes et le grand public

- ➔ **Nombre d'associations aidées** : 89 (68 en 2020, 58 en 2019) ;
- ➔ **Nombre et type d'actions de sensibilisation à la préservation de la biodiversité sur le territoire** : 3 projets numériques soutenus dans le cadre de l'appel à projet "EEDD3.0" en 2020 ;
- ➔ **Nombre de sorties nature réalisées** : 152 en 2020 (136 en 2019).

E.2 - Sensibiliser et engager les décideurs (élus, entreprises...)

Il s'agit d'intégrer la biodiversité comme un atout dans les choix entrepreneuriaux et politiques au même titre que la rentabilité pour les entreprises ou le développement économique pour les collectivités. La sensibilisation et l'information à destination de décideurs s'appuiera sur les réseaux existants. Elle pourra notamment aborder les services rendus par la biodiversité, dont acteurs publics et privés profitent, la nécessité et la manière de les préserver au travers de retours d'expérience.

Action E.2.1 - Organiser des formations à destination des élus après chaque élection, en partenariat avec des associations locales d'élus, en s'appuyant notamment sur les notions liées aux services fournis par la nature

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Associations de maires, Réseau EEDD, Associations, FREDON, PNRs, Agences d'Urbanisme, Départements, Cerema	État d'avancement : 75 %
--	---

Pour la 1ère fois, une commission gestion de l'eau et urbanisme (CGEU) a été mise en place à partir des membres élus du comité de bassin Rhin-Meuse et d'acteurs de l'aménagement extérieurs, afin de débattre et faire évoluer la politique d'intervention du bassin.

Une formation à la doctrine régionale eaux pluviales a été organisée à destination des élus et du grand public (26 mars 2021 1/2J avec AESN) (19 mars 2021 et 30 mars 2021 - en 1/2j avec AERM).

Action E.2.2 - Création d'un réseau des professionnels ainsi que d'un réseau d'élus engagés en faveur de la biodiversité qu'il convient d'animer via notamment des visites entre pairs

- Coordonnateurs : OFB, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : CCI, PNRs, Agences d'Urbanisme, Cerema, CENs, Associations	État d'avancement : 0 %
--	--

Action E.2.3 - Développer une communication et un argumentaire dédié aux acteurs économiques, basés sur l'attractivité et les services fournis par la nature

- Coordonnateurs : Région, OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : CCI, PNRs, Agences d'Urbanisme, Cerema, CENs, Associations	État d'avancement : 15 %
--	---

Action E.2.4 - Recenser les acteurs territoriaux prépondérants sur le territoire pour les accompagner dans la réduction de leur impact et identifier les réseaux à animer (SEM, SCOT, architectes...)

- Coordonneurs : OFB, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, SEM, Pays/PETR, CCI, PNRs	État d'avancement : 25 %
--	---

La mise en œuvre de cette action a été renforcées en 2021 avec 9 collectivités engagées pour la première session.

Action E.2.5 - Monter un groupe de travail biodiversité avec les CCI pour faciliter les synergies entre acteurs publics et privés

- Coordonneurs : OFB, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : CCI, PNRs, CENs, Associations	État d'avancement : 0 %
---	--

Un travail pilote est mené depuis 2020 avec la CCI Alsace-Eurométropole, dans le cadre d'ateliers mixtes collectivités-entreprises sur les solutions fondées sur la nature face aux aléas climatiques. 7 ateliers réalisés en 2020-2021

Des réflexions sont engagées entre OFB-AERM-Région-CCI Grand Est pour un programme d'accompagnement des entreprises intégrant les enjeux eau et biodiversité

Indicateurs de suivi en lien avec le défi E.2 - Sensibiliser et engager les décideurs (élus, entreprises...)

- ➔ **Nombre de Territoires Engagés pour la Nature (TEN)** : 12 en 2021 (6 en 2020, 6 en 2019) ;
- ➔ **Nombre de Contrats Territoire Eau et Climat (CTEC)** : 5 sur le bassin Rhin-Meuse en 2020 (2 sur ce même bassin en 2019).

E.3 - Développer une communication opérationnelle

Une communication opérationnelle visera à faire passer des messages ciblés sur l'état de la biodiversité et les actions menées et à mener pour la préserver. Il s'agira d'adapter les moyens, supports et discours aux acteurs cibles. Des actions de communication seront déployées dans l'objectif de sensibiliser et susciter l'envie d'agir en faveur de la biodiversité.

Action E.3.1 - Réaliser une campagne de communication ciblée vers le grand public et la nécessité d'agir localement (utilisation de données locales et objectives, média grand public, discours pédagogiques) en s'appuyant notamment sur les événements nationaux (journée mondiale et semaine de la biodiversité, des zones humides, de la forêt...) et en valorisant les nombreuses actions existantes sur le territoire et des sorties terrain

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, Réseau EEDD, gestionnaires d'espaces naturels, CPNs, CPIEs, PNRs, CENs, CL, CSRPN, Associations	État d'avancement : 50 %
--	---

Une exposition sous forme de panneaux dans l'espace village du parc de Sainte Croix a été réalisée et installée dans le cadre des entretiens de la biodiversité. Une page Facebook dédiée aux actions du CRB a été lancée, avec l'organisation d'un jeu-concours pour faire grandir rapidement la communauté. Cette page est alimentée régulièrement avec des liens vers la plateforme régionale.

Action E.3.2 - Développer une communication et un argumentaire dédiés aux décideurs et acteurs économiques, basés sur l'attractivité et les services rendus par la nature

- Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : CCI, Association des maires, Réseau EEDD, PNRs, Cerema, PNRs, CSRPN, Associations	État d'avancement : 0 %
--	--

E.4 - Favoriser l'engagement

La préservation de la biodiversité passera par un engagement large des citoyens qui pourra se traduire dans les actes et les choix quotidiens (consommation, logement, déplacement, mode de vie). Il s'agira d'offrir l'opportunité à tous d'agir en faveur de la biodiversité.

Action E.4.1 - Développer, former et animer un réseau Grand Est d'éco-citoyens engagés en faveur de la biodiversité au même titre que le réseau des guides composteurs ou familles à énergie positive

- Coordonnateur : AERM - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, ADEME, Collectivités, Associations, PNRs, CENs	État d'avancement : 0 %
--	--

Action E.4.2 - Mettre en place un fond d'initiatives citoyennes pour favoriser les actions associatives et citoyennes en faveur de l'environnement

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Associations, Citoyens, CENs	État d'avancement : 50 %
--	---

93 projets ont été retenus en 2021 à l'Appel à Initiatives Citoyennes.

Action E.4.3 - Développer les chantiers participatifs et autres actions de sciences participatives (inventaires de suivi, etc.)

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Associations, CPNs, CPIEs, OFB, Agences de l'eau, Collectivités, PNRs, ARPGE, Départements	État d'avancement : 0 %
--	--

Action E.4.4 - Poursuivre le déploiement du dispositif « commune nature » en intégrant un niveau distinguant l'excellence sur les pratiques favorables à la biodiversité

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Associations, CPNs, CPIEs, OFB, Agences de l'eau, Collectivités, PNRs, ARPGE, Départements	État d'avancement : 15 %
--	---

Un niveau bonus a été défini pour l'appel à candidature de la distinction Commune et espace nature 2021. il permet l'intégration de critères plus ambitieux en matière de biodiversité : adaptation au changement climatique, développement de la nature en ville, limitation de l'imperméabilisation des sols, création de couloirs écologiques...

Action E.4.5 - Organiser des défis/concours/trophées/expositions sur la protection de la biodiversité dans tous les lycées et collectivités de la Région

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, Rectorat, Lycées, PNRs, Départements	État d'avancement : 0 %
---	--

Action E.4.6 - Créer une charte d'engagement en faveur de l'environnement à destination des élus, chefs d'entreprises, citoyens...

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : CCI, Collectivités, Associations, Agences de l'eau, PNRs	État d'avancement : 0 %
---	--

Indicateurs de suivi en lien avec le défi E.4 - Favoriser l'engagement

➔ **Nombre de projets citoyens financés** : 93 (144 en 2020).

E.5 - Faire monter en compétence les professionnels

De nombreux secteurs d'activités, et par conséquent de nombreux professionnels, impactent directement ou indirectement les milieux et la biodiversité. Il s'agit de former les professionnels

sur les bénéfices rendus par la biodiversité et la manière dont leurs pratiques pourraient être adaptées pour la préserver voire la restaurer.

Action E.5.1 - Créer une charte d'engagement en faveur de l'environnement à destination des élus, chefs d'entreprises, citoyens...

- Coordonnateurs : OFB, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, CENs	État d'avancement : 0 %
---	--

Action E.5.2 - Construire les formations à destination des architectes et maîtres d'œuvre aux enjeux d'infiltration des eaux pluviales, végétalisation et biodiversité

- Coordonnateur : AERM - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, ADOPTA, FREDON, CAUEs, PNRs, Agences d'Urbanisme, Cerema	État d'avancement : 75 %
---	---

En 2021, une foire aux questions pratiques pour les concepteurs a été produite par l'AERM, c'est une première et elle a été construite à partir des interrogations fréquentes observées lors des formations dispensées vers les collectivités, CCI, aménageurs ou concepteurs. Des événements sont prévus pour la période 2021-2022. Une formation à la doctrine régionale eaux pluviales a été dispensée à destination des élus, des BE et grand public

Action E.5.3 - Monter des actions de sensibilisation à destination des professionnels et techniciens du BTP sur les impacts de leurs métiers vis-à-vis de la biodiversité et les pratiques vertueuses

- Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : Fédération BTP, ADOPTA, PNRs	État d'avancement : 0 %
---	--

Action E.5.4 - Développer un module de formation eaux-biodiversité dans les principales formations professionnelles du Grand Est ou adapter les modules existants en formation-action

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Chambres consulaires, Réseau EEDD, instituts de recherche, OFB, ARPGE, Cerema, PNRs, CENs	État d'avancement : 0 %
---	--

E.6 - Renforcer et mutualiser l'ingénierie

Les compétences techniques nécessaires à la réalisation de diagnostic, la conception de projets de préservation et de restauration de milieux et de trame verte et bleue sont présentes sur le territoire du Grand Est, disséminées dans différentes structures. Afin de faciliter l'accès

à l'ingénierie, il s'agira de l'identifier, la localiser et le cas échéant couvrir les « zones blanches » pour faciliter l'émergence de projets.

Action E.6.1 - Recenser les acteurs territoriaux prépondérants sur le territoire pour les accompagner dans la réduction de leur impact et identifier les réseaux à animer (SEM, SCOT, architectes...)

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, CENs, CL Collectivités, Départements	État d'avancement : 25 %
--	---

Un premier travail a été réalisé avec le service en charge de la géomatique au niveau de la Direction de la Transition Énergétique, Écologique et de l'Environnement (DTEEE) de la Région Grand Est.

Action E.6.2 - Mettre en place une mission de coordination de l'ingénierie à même de structurer des réseaux de conseil et de mobiliser les structures de conseil : infiltration, gestion différenciée/plantations (FREDON, union paysagiste, CRPF, lien avec le végétal local...)

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, OFB, PNRs, CENs, Collectivités, DREAL, Associations, ADOPTA, FREDON, UNEP Grand Est, CRPF, Départements	État d'avancement : 0 %
---	--

E.7 - Faciliter l'information sur les dispositifs de soutien financier et leur cohérence

Il s'agit de permettre aux acteurs décidés à agir en faveur de la biodiversité d'accéder plus facilement aux informations relatives aux financements disponibles.

Action E.7.1 - Créer et tenir à jour un site de référencement, à faire connaître de toutes les collectivités, qui recense les différents financeurs, aides, soutiens techniques et acteurs de la biodiversité

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, DREAL, OFB, Associations, PNRs	État d'avancement : 0 %
--	--

Action E.7.2 - Prévoir, dans la mesure du possible, des modalités identiques de suivi et de justifications administratives sur les appels à projets cofinancés

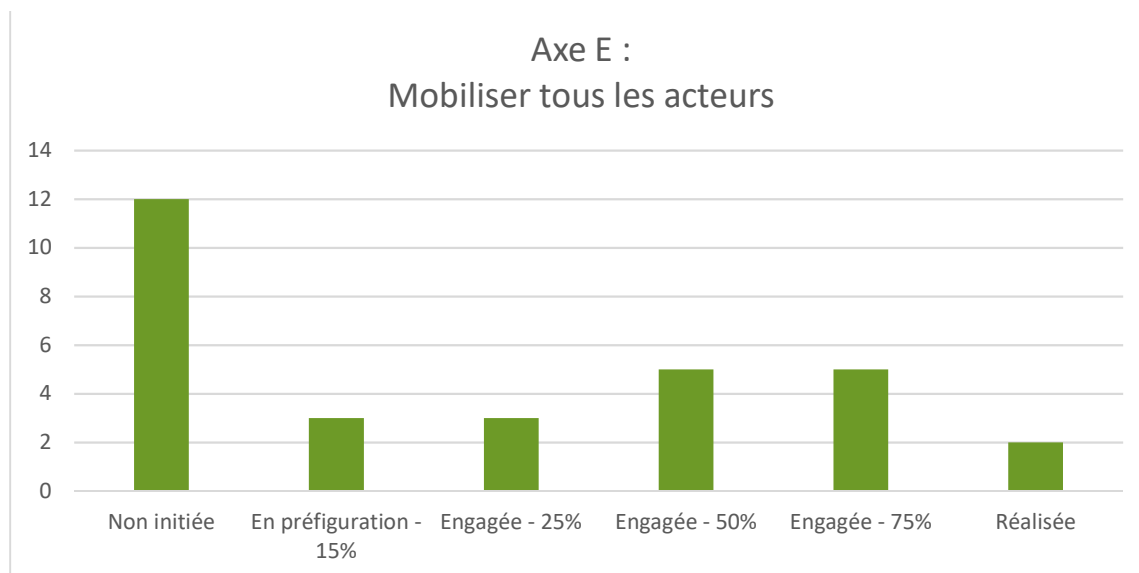
- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité	État d'avancement : 25 %
--	---

Un jury et un règlement commun existe pour l'AAP TVB, mais des règles d'instruction différentes demeurent en fonction des co-financeurs.

Indicateurs de suivi en lien avec le défi E.7 - Faciliter l'information sur les dispositifs de soutien financier et leur cohérence

- ➔ **Nombre de visiteurs sur la plateforme biodiversité** : 6 240 visites, 4 613 visiteurs uniques sur la période juillet/décembre 2021

Bilan de l'état d'avancement de l'Axe E de la SRB - Mobiliser tous les acteurs



Le taux de réalisation des actions de l'axe E est passé, en moyenne, de 21% à 32% entre 2020 et 2021.

Axe stratégique F - Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité

F.1 - Intégrer la reconquête de la biodiversité dans toutes les politiques sectorielles, économiques et sociales, et locales

Certaines politiques publiques contribuent à accroître les pressions sur la biodiversité et les milieux, alors même que des alternatives sont envisageables, sans altérer l'objectif premier de ces politiques. Il s'agit de renforcer la cohérence entre les politiques publiques en intégrant la préservation de la biodiversité, et cela à toutes les échelles du territoire.

Action F.1.1 - Les services de l'État et du Conseil Régional prendront systématiquement en compte les enjeux biodiversité et feront preuve d'exemplarité environnementale dans l'ensemble des actions de construction ou rénovation menées sur le territoire sous leur maîtrise d'ouvrage (notamment rénovation des cités administratives)

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Région	État d'avancement : 15 %
---	------------------------------------

Action F.1.2 - Prendre en compte l'enjeu biodiversité dans les autres stratégies économiques, sociales, éducatives, culturelles à l'échelle de la Région Grand Est (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, Agriculture, Schéma Régional Biomasse...)

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Entreprises, CRAGE, CCI, PNRs, Chambre des métiers et de l'artisanat, Maisons de l'emploi	État d'avancement : 0 %
--	-----------------------------------

Action F.1.3 - Concilier la préservation de la biodiversité et le développement des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque au sol, hydroélectricité, bois énergie, méthanisation) en s'assurant de la bonne application de la doctrine Eviter Réduire Compenser

En lien avec le défi D.2 - Eviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser.

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, Ademe, Région, AEs, DDTs, Collectivités, PNRs, Associations, France Energie Eolienne, EDF, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 15 %
---	------------------------------------

L'atlas régional éolien est en cours de finalisation. Les travaux de cartographie des zones favorable à l'éolien ont été lancés (instruction ministérielle du 28/05/2021). La DREAL participe et contribue aux pôles EnR 08,10,51 (pôles EnR 52, 54 et 67 en cours de construction).

Action F.1.4 - Intégrer dans chaque marché public de maîtrise d'œuvre (et de travaux) un volet sur la biodiversité afin que les projets puissent être réfléchis dès le début avec un regard sur la biodiversité et favoriser les matériaux bio-sourcés

En lien avec le défi D.2 - Eviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Entreprises, CRAGE, CCI, PNRs, Chambre des métiers et de l'artisanat, DREAL	État d'avancement : 0 %
--	-----------------------------------

Action F.1.5 - Initier un groupe de travail sur la neutralité de l'empreinte biodiversité des collectivités

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Universités, Caisse des Dépôts, Entreprises, CRAGE, CCI, PNRs, ADEME, Syndicats d'énergie, Pays/PETR	État d'avancement : 0 %
---	-----------------------------------

Action F.1.6 - Encourager l'intégration de la thématique biodiversité dans les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

- Coordonnateurs : Région, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : Porteurs de SAGE, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 100 %
---	-------------------------------------

La biodiversité aquatique est prise en compte dans tous les SAGE : continuité écologique, diversité des milieux, préservation des habitats, fonctionnalité des écosystèmes, etc.

F.2 - Clarifier la gouvernance de la biodiversité

Les acteurs œuvrant en faveur de la biodiversité sont nombreux, certains avec des domaines et des compétences définies. Il s'agira de rendre lisible la répartition des missions entre acteurs.

Action F.2.1 - Signer et faire vivre une convention de partenariat entre les membres du Collectif régional pour la biodiversité

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité	État d'avancement : 100 %
--	-------------------------------------

Une convention a été signée entre les différents membres du Collectif régional pour la biodiversité (Région, Services de l'Etat, OFB, Agences de l'eau).

Action F.2.2 - Produire une infographie « qui fait quoi » dans le Grand Est en matière de biodiversité

En lien avec le défi E.7 - Faciliter l'information sur les dispositifs de soutien financier et leur cohérence.

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : Départements	État d'avancement : 0 %
---	-----------------------------------

Action F.2.3 - Développer le rôle central du Comité Régional Biodiversité dans les grandes orientations régionales en matière de biodiversité

- Coordonnateur : Région / DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Membres du CRB	État d'avancement : 25 %
--	------------------------------------

3 séances plénières se sont tenues en 2021. Un atelier « gouvernance » s'est tenu et a fait des propositions pour la mise en place d'un bureau. 9 membres du CRB ont été élus et se sont réunis lors de la première réunion du bureau en octobre 2021.

Action F.2.4 - Renforcer le rôle des PNR, EPTB et EPAGE dans la concrétisation des projets en matière de biodiversité

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, EPTB, EPAGE, CENs	État d'avancement : 0 %
--	-----------------------------------

F.3 - Intégrer la dimension transfrontalière et transrégionale

La biodiversité ne connaît pas de frontière. L'intégration de la dimension transfrontalière et transrégionale vise à coordonner les actions menées en faveur de la biodiversité et à coopérer pour rendre les actions plus efficaces. Les domaines d'actions possibles sont divers et pourront s'appliquer à la préservation des continuités écologiques, à la lutte contre l'expansion des espèces exotiques envahissantes ou encore une coordination en matière de police de l'environnement.

Action F.3.1 - Favoriser la coopération et coordination transfrontalière et transrégionale en matière de connaissance et la gestion (continuité écologique, données, espèces menacées, espèces migratrices, espèce exotiques envahissantes...)

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, Commissions internationales de bassin, Agences d'Urbanisme, PNRs, ARPGE, Collectivités, CENs, CL, Cerema, DDTs, OFB, Associations naturalistes, CBs	État d'avancement : 0 %
--	--

Action F.3.2 - Élaborer et mettre en œuvre 4 plans fleuve

En lien avec le défi B.3 - Renaturer les cours d'eau et les plans d'eau dégradés et reconquérir les milieux humides.

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, Commissions internationales de bassin, Agences d'Urbanisme, PNRs, ARPGE, Collectivités, CENs, CL, Cerema, DDTs, OFB, Associations naturalistes, CBs	État d'avancement : 25 %
---	---

Le plan Rhin Vivant est désormais bien enclenché avec la mise en œuvre d'un appel à projets spécifique financé par la Région et l'AERM pour donner corps au plan.

L'EPAMA travaille à l'élaboration d'un plan international d'adaptation au changement climatique financé par la Région, la DREAL et l'AERM.

Action F.3.3 - Poursuivre la coopération et coordination transfrontalière et transrégionale en matière de police de l'environnement (filière trafic espèce, filière déchets...)

- Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, DREAL, PNRs, PNTTD	État d'avancement : 0 %
---	--

Action F.3.4 - Soutenir les projets transfrontaliers (LIFE, INTERREG, plans fleuves, préservation et restauration de continuités écologiques transnationales, Natura 2000 ...)

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, AERM, Collectivités, PNRs	État d'avancement : 25 %
--	---

Le projet Interreg 'Vinbiodiv' est soutenu par l'appel à projet Trame Verte et Bleue. L'accompagnement des projets Interreg (Réserve de biosphère transfrontalière des Vosges du Nord, Ramsar Biodiversité, LIFE (Biocorridors) se poursuit.

F.4 - Assurer des contrôles de la réglementation

Une importante réglementation existe concernant l'environnement et la préservation de la biodiversité. Il s'agit de renforcer les contrôles et de communiquer sur le rôle et les actions d'une police de l'environnement.

Action F.4.1 - Concevoir et communiquer sur les plans de contrôle « eau et nature » et sur les bilans

Lien avec le défi E.3 - Développer une communication opérationnelle.

- Coordonnateurs : DDTs - Porteurs / Partenaires potentiels : MISENs, DREAL, OFB, CENs	État d'avancement : 25 %
---	---

Un groupe de travail police dans les réserves naturelles a été lancé en 2021, en partenariat avec la DREAL, RNF et l'OFB.

Action F.4.2 - Proposer des modules biodiversité en formation initiale dans différents corps de métiers (agriculteurs, industriels, urbanistes...), intégrant les aspects réglementaires

Lien avec le défi E.5 - Faire monter en compétences les professionnels.

- Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, Région, AERM, DRAAF, Asso d'initiation à l'environnement, CRAGE, CCI, Bureaux d'études, CRAGE, CENs	État d'avancement : 50 %
---	---

Une formation bi-annuelle de sensibilisation à la biodiversité a été organisée par le Centre de Valorisation des Ressources Humaines (Etat). Une action de formation des professionnel est intégrée au projet Life Biodiv'Est.

Action F.4.3 - Former les magistrats aux enjeux environnementaux

Lien avec le défi E.5 - Faire monter en compétences les professionnels.

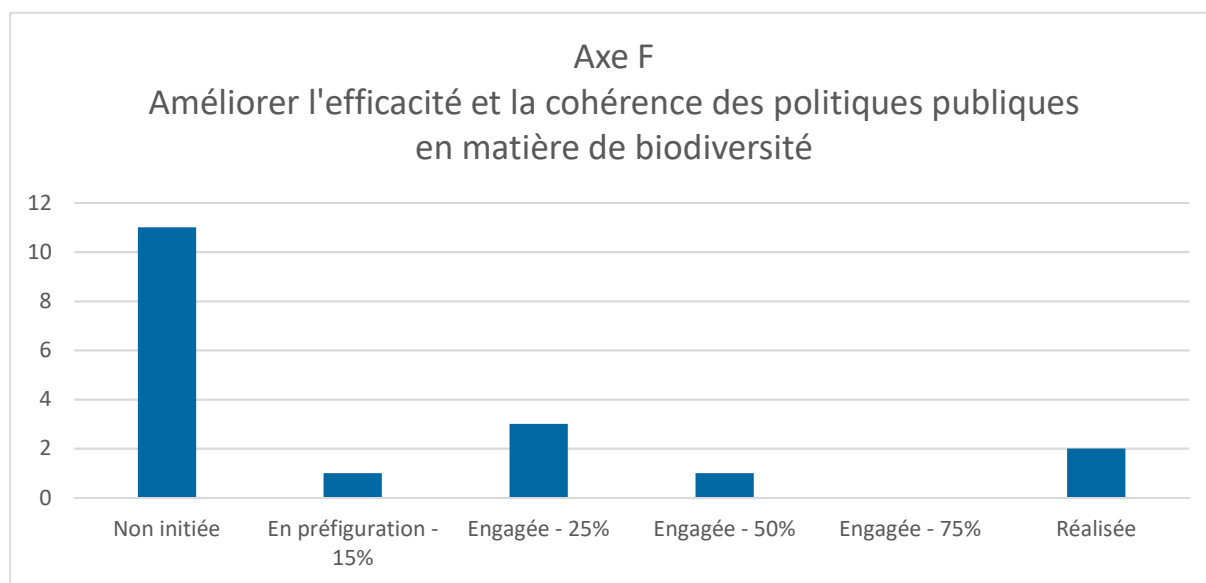
- Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : MISENs, DREAL, OFB	État d'avancement : 15 %
---	---

Action F.4.4 - Développer des polices de proximité à même de réaliser de la pédagogie et des contrôles (déchets sauvages, arrachage de haies, etc...) : gardes champêtres, brigade vertes, agents assermentés des conservatoires, PNR, PNN...

- Coordonnateur : Région	État d'avancement : 0 %
---	--

- Porteurs / Partenaires potentiels : MISENs, DREAL, OFB	
---	--

Bilan de l'état d'avancement de l'Axe F de la SRB - Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité



Le taux de réalisation des actions de l'axe F est passé, en moyenne, de 30% à 34% entre 2020 et 2021.

Conclusion

La SRB, adoptée en juillet 2020, est le cadre commun d'intervention pour l'ensemble des acteurs de la biodiversité de la région Grand Est. Ce bilan portant sur la mise en œuvre de cette stratégie au cours de l'année 2021.

Taux d'avancement global passé de 21% en 2020 à 32% en 2021.

Le bilan réalisé présente des résultats disparates dans l'état d'avancement des différentes actions. Ce résultat est somme toute logique, certaines actions faisant l'objet d'une mobilisation des acteurs depuis plusieurs années et d'autres étant plus difficiles à initier de par les ambitions qu'elles concrétisent.

Les principaux enseignements chiffrés de ce bilan sont les suivants :

- Près de la moitié des actions (47.5 %) n'avaient pas été initiées en décembre 2020 ;
- Plus de 10 % (10.8 %) étaient en préfiguration à cette même période, correspondant à un état d'avancement d'environ 15 % ;
- Près de 22 % des actions étaient engagées à hauteur de 25 % et 11 % à un niveau plus ou moins égal à 50 % ;
- Moins de 10 % (8.5 %) étaient engagées à plus de 75 % ou déjà réalisées fin 2020 ;
- Si l'on effectue la moyenne des états d'avancements affectés aux différentes actions de la SRB, on obtient un état d'avancement global de près de 20 % (19.5 %).

Les résultats obtenus prouvent le fait qu'une dynamique existe et témoignent de la mobilisation de nombreux acteurs au sein du territoire régional. Le nombre d'actions non engagées voire non initiées reste important mais s'explique par le fait qu'il est difficile de s'engager dans la mise en place de 195 actions sur une même année. Le contexte particulier de cette année n'a également pas favorisé le déploiement de certaines actions.

L'investissement de chacun demeure néanmoins conséquent si l'on souhaite atteindre le résultat défini dans la feuille de route pour 2023. L'engagement des différentes actions nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs et la recherche d'autres leviers de financement. Deux leviers sont en train d'être déployés en vue d'y parvenir dans notre région : le Plan de Relance et le LIFE Biodiv'Est qui sera à terme une traduction concrète de nombreuses actions de la SRB.